

OBSERVATOIRE
ZONES
URBAINES
SENSIBLES

Programme partenarial
Communauté urbaine de Strasbourg

Ont collaboré :



Juin 2010 © ADEUS

L'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise
9 rue Brûlée. CS 80047 67002 Strasbourg Cedex

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
1. LES TERRITOIRES D'OBSERVATION	3
2. SITUATION DES ZUS DE LA CUS	5
2.1. Caractéristiques géographiques	5
2.2. Caractéristiques démographiques	5
3. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	7
3.1. Activité des ménages	7
3.2. Les revenus des ménages	8
3.3. Les établissements implantés dans les ZUS	10
3.4. Les politiques mises en oeuvre en faveur de l'emploi et du développement économique	10
4. HABITAT ET ENVIRONNEMENT URBAIN	21
4.1. Caractéristiques du parc de logements	21
4.2. Les politiques menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie	21
5. SANTÉ	27
5.1. Les professionnels de la santé	27
5.2. Les bénéficiaires de la CMUC	27
5.3. Les politiques menées en faveur de la santé publique	29
6. RÉUSSITE SCOLAIRE	33
6.1. Les politiques menées en faveur de la réussite scolaire	33
7. SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	37
7.1. La tendance des faits de délinquance	37
7.2. Les politiques menées en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique	37
8. SERVICES PUBLICS	41
8.1. Les services administratifs	41
8.2. La desserte en transports en commun	41
CONCLUSION	45

PRÉAMBULE

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, dite "Loi Borloo", instaure dans son article 3 un Observatoire national des ZUS, placé sous l'autorité du Ministre chargé de la politique de la ville et sous la responsabilité fonctionnelle de l'administration centrale en charge de la politique de la ville.

Cet Observatoire est chargé de mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement dans les zones urbaines sensibles, de suivre la mise en oeuvre des politiques publiques en leur faveur, de mesurer les moyens spécifiques mis en oeuvre et d'en évaluer les effets par rapport aux objectifs et aux indicateurs de résultats que la loi mentionne dans son annexe.

Dans son article 4, la loi fait également obligation aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale de procéder à la présentation d'un rapport d'observation auprès de leurs assemblées délibérantes. Ce rapport, comme celui de l'Observatoire national, porte sur l'évolution des inégalités territoriales en zones urbaines sensibles, par rapport au reste du territoire concerné et sur les moyens mis en oeuvre pour les réduire.

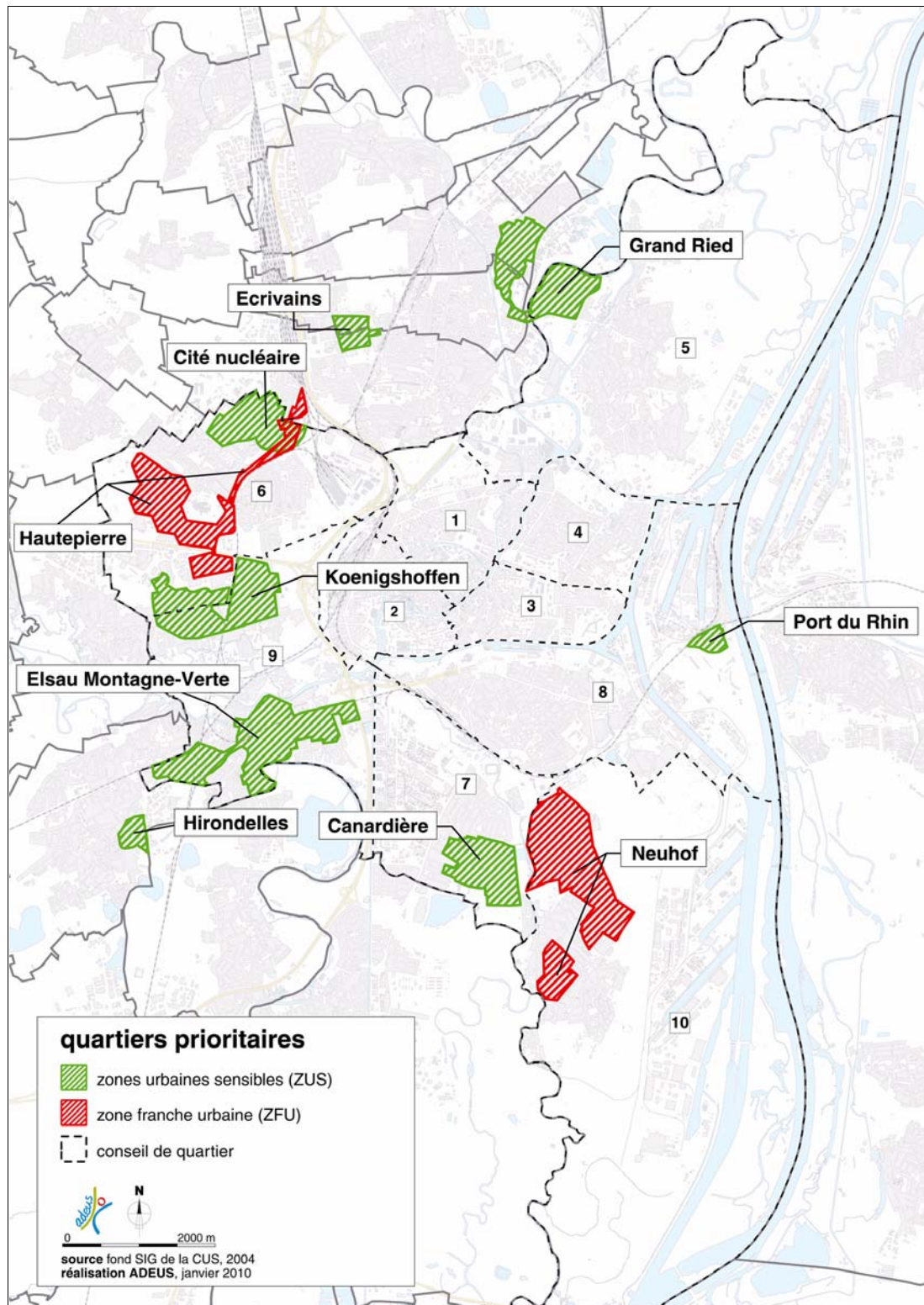
La loi du 24 décembre 2007 modifie la loi du 1er août 2003 et a notamment été retranscrite dans l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit désormais que "chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville, ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du 2ème trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes [...] sur les actions menées en matière de développement social urbain."

Le présent rapport s'inscrit dans ce cadre. Il s'agit du quatrième exercice de ce genre dans la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) depuis l'adoption de la loi. Il se base sur les six grandes familles d'indicateurs listés en annexe de la loi, et est complété en annexe par une fiche de présentation pour chacune des zones urbaines sensibles.

1. LES TERRITOIRES D'OBSERVATION

Dans la CUS, on dénombre 10 zones urbaines sensibles, qui selon les critères nationaux, sont classées en zone urbaine sensible (ZUS) et en zone franche urbaine (ZFU).

CARTE N°1 : Les zones urbaines sensibles de la CUS et les périmètres de Conseils de quartier de Strasbourg



2. SITUATION DES ZUS DE LA CUS

2.1. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Les dix ZUS du département du Bas-Rhin se trouvent toutes dans la CUS, dont huit pour tout ou partie dans la seule ville de Strasbourg.

Trois d'entre elles sont "intercommunales" :

- la ZUS des Ecrivains, qui s'étend sur les communes de Schiltigheim et de Bischheim,
- la ZUS Grand Ried, qui se situe sur les bans communaux de Strasbourg, Bischheim et Hoenheim,
- du fait de son extension en mai 2007, la ZFU de Hautepierre s'étend dans son extrémité Nord sur le ban communal de Schiltigheim.

Par ailleurs, la ZUS Tiergaertel - Hirondelles se trouve à Lingolsheim.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Les données démographiques disponibles issues du recensement rénové de la population sont encore partielles, mais permettent néanmoins de rafraîchir quelques données et d'établir des comparaisons.

TABLEAU N°1 : Evolution de la population en ZUS entre 1999 et 2006

Secteurs	Population en 1999	Population en 2006	Evolution
ZFU Hautepierre (Strasbourg - Schiltigheim)	13 862	13 476	- 2,8 %
ZFU Neuhof	11 740	11 509	- 2,0 %
ZUS Ecrivains (Schiltigheim - Bischheim)	4 583	4 309	- 6,0 %
ZUS Cronenbourg	8 595	7 437	- 13,5 %
ZUS Meinau	8 421	7 918	- 6,0 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	9 872	9 706	- 1,7 %
ZUS Koenigshoffen	11 944	11 976	+0,3 %
ZUS Port du Rhin	1 350	1 391	+ 3,0 %
ZUS Grand Ried (Strasbourg - Bischheim - Hoenheim)	9 990	9 893	- 1,0 %
ZUS Hirondelles (Lingolsheim)	1 875	1 718	- 8,4 %
Ensemble des ZUS	82 232	79 333	- 3,5 %
Strasbourg	264 115	272 975	+ 3,4 %
Unité urbaine	427 245	440 265	+ 3,0 %

Source : DIV - INSEE

Il ressort de ces résultats que l'évolution démographique des ZUS est à contre-courant de l'évolution générale de la population strasbourgeoise et de son unité urbaine. Il ne s'agit pas encore d'un effet des démolitions dans les secteurs en PRU, mais bien d'un déficit d'image de ces quartiers qui n'arrivent que difficilement à attirer de nouvelles populations et à fixer celle en place.

Les ZUS représentent :

- 3 % de la superficie de l'unité urbaine,
- 17 % des ménages,
- 18 % de la population,
- 44 % des ménages de 6 personnes et plus.

Les ZUS de Strasbourg représentent à elles seules près de 90 % de la superficie totale des ZUS. Les plus grandes zones sont la ZFU du Neuhof (près de 154 ha), et les ZUS de la Montagne-Verte et de Koenigshoffen (respectivement près de 123 ha et de 107 ha).

Les ZFU de Hautepierre et du Neuhof et la ZUS de Koenigshoffen comportent le plus grand nombre d'habitants. Cependant, ce ne sont pas les secteurs les plus densément peuplés. La ZUS des Ecrivains compte la plus forte densité de population et la ZFU du Neuhof, la plus faible.

TABLEAU N°2 : Densité de population dans les ZUS en 2006

Secteurs	Superficie en hectares	Population en 2006	Densité par hectare
ZFU Hautepierre (Strasbourg - Schiltigheim)	107	13 476	126
ZFU Neuhof	154	11 509	75
ZUS Ecrivains (Schiltigheim - Bischheim)	19	4 309	227
ZUS Cronenbourg	67	7 437	111
ZUS Meinau	63	7 918	126
ZUS Elsau Montagne-Verte	123	9 706	79
ZUS Koenigshoffen	107	11 976	112
ZUS Port du Rhin	10	1 391	139
ZUS Grand Ried (Strasbourg - Bischheim - Hoenheim)	92	9 893	108
ZUS Hirondelles (Lingolsheim)	11	1 718	156
Ensemble des ZUS	753	79 333	105
Strasbourg	7 827	272 975	35
Unité urbaine	21 834	440 265	20

Source : DIV - INSEE

3. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1. ACTIVITÉ DES MÉNAGES

3.1.1. La population active

Comparativement à la moyenne de l'unité urbaine de Strasbourg, la population des ZUS est particulièrement frappée par le chômage (souvent plus du double) et par conséquent, le taux d'activité des 25-65 ans est significativement inférieur à la moyenne de l'agglomération. Enfin, les ouvriers et les employés sont largement sur-représentés dans les ZUS.

TABEAU N°3 : La population active dans les ZUS en 2007

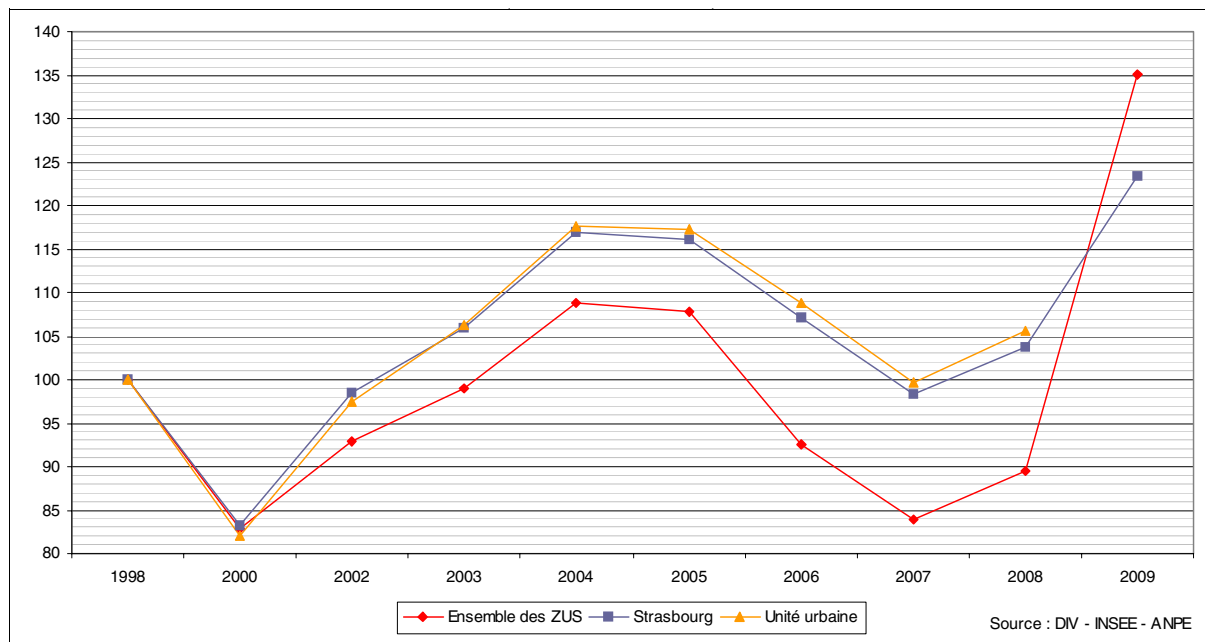
Secteurs	Taux d'activité des 25-65 ans	Nombre total de demandeurs d'emploi	Ouvriers et employés parmi les salariés
ZFU HautePierre (Strasbourg - Schiltigheim)	70,2 %	1 580	90,1 %
ZFU Neuhof	61,4 %	1 075	87,8 %
ZUS Ecrivains (Schiltigheim - Bischheim)	69,3 %	433	88,8 %
ZUS Cronenbourg	67,9 %	915	91,5 %
ZUS Meinau	72,9 %	786	89,3 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	70,8 %	968	87,2 %
ZUS Koenigshoffen	79,1 %	1 128	77,8 %
ZUS Port du Rhin	67,9 %	160	92,0 %
ZUS Grand Ried (Strasbourg - Bischheim - Hoenheim)	74,6 %	776	83,3 %
ZUS Hirondelles (Lingolsheim)	70,7 %	204	88,5 %
Unité urbaine	79,7 %	28 271	60,8 %

Source : DIV - INSEE

3.1.2. Les demandeurs d'emploi en fin de mois

Le nombre de demandeurs d'emploi dans l'ensemble des ZUS évolue "en dents de scie". La diminution amorcée entre 2004 et 2005 s'est largement confirmée depuis, puisque l'on atteint en 2007 le niveau de l'an 2000. Cependant, le nombre de demandeurs d'emploi est à nouveau orienté à la hausse, et avec la crise économique qui s'est amorcée au troisième trimestre 2008, ce mouvement s'est amplement accru. En effet, ce sont les populations les plus fragiles qui sont les premières touchées par l'accroissement du chômage. Comparativement à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi à Strasbourg, on observe que la hausse du chômage est beaucoup plus forte dans les ZUS.

GRAPHIQUE N°1 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (base 100 au 31.12.1998)



3.2. LES REVENUS DES MÉNAGES

3.2.1. Les revenus fiscaux localisés

Les revenus fiscaux localisés¹ permettent de décrire la situation des ZUS en termes de revenus. Le revenu médian par unité de consommation permet d'appréhender les disparités de revenu entre ZUS. Cet indicateur est mieux adapté que le revenu moyen à des comparaisons entre zones géographiques de petite taille, telles que les ZUS du Port du Rhin ou des Hirondelles.

Les écarts entre les revenus médians par unité de consommation des ZUS et la ville de Strasbourg ou de l'unité urbaine est conséquent et peuvent-être inférieurs de 50 %.

1. Ils sont issus de l'exploitation exhaustive des déclarations de revenus fiscaux des personnes physiques et de la taxe d'habitation. Le revenu fiscal comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage. Il ne comprend pas les revenus sociaux non imposables (allocations familiales, aides au logement, RMI, AAH, API), ni certains revenus d'épargne.

TABLEAU N°4 : Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation et écart par rapport à l'unité urbaine

	2001	2002	2004	2005
ZFU Hautepierre	7 610 € 2,06	7 594 € 2,10	7 590 € 2,15	8 011 € 2,27
ZFU Neuhof	6 691 € 2,34	6 878 € 2,32	6 991 € 2,34	7 357 € 2,27
ZUS Cronenbourg	7 743 € 2,03	7 878 € 2,02	7 841 € 2,08	8 131 € 2,05
ZUS Meinau	9 428 € 1,66	9 741 € 1,64	9 485 € 1,72	9 847 € 1,69
ZUS Ecrivains	8 340 € 1,88	8 261 € 1,93	8 580 € 1,90	8 841 € 1,88
ZUS Elsau Montagne-Verte	9 080 € 1,73	8 897 € 1,79	8 536 € 1,91	9 125 € 1,83
ZUS Koenigshoffen	12 227 € 1,28	12 097 € 1,32	11 931 € 1,37	12 178 € 1,37
ZUS Port du Rhin	7 494 € 2,09	7 748 € 2,06	7 645 € 2,14	7 781 € 2,14
ZUS Hirondelles	8 340 € 1,88	8 261 € 1,93	8 580 € 1,90	8 841 € 1,88
ZUS Grand Ried	11 726 € 1,34	11 879 € 1,34	11 997 € 1,36	12 315 € 1,35
STRASBOURG	14 479 € 1,08	14 649 € 1,09	14 911 € 1,10	15 186 € 1,10
Unité urbaine	15 690 €	15 933 €	16 338 €	16 665 €

Source : DGI - INSEE

Dans le tableau ci-dessus apparaît très nettement l'important décalage entre les revenus des habitants des ZUS et ceux de l'ensemble de l'unité urbaine ou de Strasbourg. L'écart ne se ressert nullement, voire a tendance à s'accroître dans le temps.

3.2.2. Les ménages à bas revenus

Les écarts entre ZUS, mais plus encore entre les ZUS et l'unité urbaine, en termes de population vivant dans des ménages à bas revenus est considérable (un rapport de l'ordre de 1 à 3), et montre la fragilité financière de ces ménages et leur extrême dépendance aux revenus de substitution que représentent les prestations sociales.

TABLEAU N°5 : Part de la population vivant dans des ménages à bas revenus en 2005 (hors prestations sociales)

Secteurs	Part de bas revenus
ZFU Hautepierre (Strasbourg - Schiltigheim)	35,5 %
ZFU Neuhof	42,2 %
ZUS Ecrivains (Schiltigheim - Bischheim)	30,3 %
ZUS Cronenbourg	34,8 %
ZUS Meinau	27,0 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	30,0 %
ZUS Koenigshoffen	17,7 %
ZUS Port du Rhin	39,3 %
ZUS Grand Ried (Strasbourg - Bischheim - Hoenheim)	20,1 %
ZUS Hirondelles (Lingolsheim)	38,9 %
Unité urbaine	13,2 %

Source : DIV - INSEE

3.3. LES ÉTABLISSEMENTS IMPLANTÉS DANS LES ZUS

3.3.1. Evolution du nombre d'établissements

Entre 2003 et 2009, le nombre d'établissements a augmenté d'un quart dans l'ensemble des ZUS, avec un accroissement particulièrement marqué entre les années 2007 et 2008 (+ 10 %), qui se confirme entre 2008 et 2009. Ces constats s'expliquent par l'aménagement de zones d'activités, notamment dans les deux ZFU, qui ont permis à la fois le développement endogène du tissu économique ainsi que son développement exogène (par exemple à l'entrée Nord du Neuhof, Klebsau, carrefour Reuss).

TABEAU N°6 : Nombre d'établissements dans les ZUS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2009
ZFU Hautepierre	166	175	189	206	214	261	272	+ 64 %
ZFU Neuhof	321	315	297	316	315	335	374	+ 17 %
ZUS Cronenbourg	123	116	125	130	134	161	164	+ 33 %
ZUS Ecrivains	44	49	52	53	52	62	68	+ 55 %
ZUS Meinau	114	121	121	135	135	152	147	+ 29 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	175	179	176	191	192	196	196	+ 12 %
ZUS Grand Ried	128	125	124	132	137	140	131	+ 2 %
ZUS Hirondelles	16	14	19	20	20	30	34	+ 113 %
ZUS Koenigshoffen	319	326	321	333	337	361	386	+ 21 %
ZUS Port du Rhin	37	36	34	31	29	26	31	- 16 %
Nombre d'établissements	1 443	1 456	1 458	1 547	1 565	1 724	1 803	+ 25 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier de chaque année

Les évolutions depuis 2003 tendent à montrer un accroissement général du nombre d'établissements implantés en ZUS. Toutefois, ces résultats sont à manier avec la plus grande prudence pour les ZUS des Hirondelles et du Port du Rhin, dont le périmètre exclut quasiment de fait le tissu économique (mono-fonctionnalité résidentielle).

3.4. LES POLITIQUES MISES EN OEUVRE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.4.1. Les politiques de droit commun

3.4.1.1. La Maison de l'Emploi

Impulsées par la loi nationale de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, les Maisons de l'Emploi constituent l'un des outils qui doivent permettre la fédération des initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi. Les partenaires locaux (ASSEDIC, ANPE, collectivités locales, Etat, entreprises, chambres consulaires, Education Nationale), ont décidé d'organiser une action d'ensemble et d'unir leurs compétences afin d'apporter des réponses de proximité à la problématique de la dégradation de l'emploi sur le territoire.

La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi de Strasbourg (MEF) constitue un lieu de coordination et d'orientation autour de l'emploi. Ses objectifs principaux se déclinent comme suit :

- assurer une meilleure efficacité des actions des différents intervenants,
- mettre en place des actions concrètes en adéquation avec les besoins locaux. Ces actions seront portées par les partenaires et coordonnées par la Maison de l'Emploi et de La Formation,
- mettre en oeuvre une stratégie commune de développement économique sur le bassin d'emploi.

La Maison de l'Emploi et de la Formation intervient autour de trois axes principaux que sont :

- l'observation, l'anticipation des mutations économiques et l'adaptation des programmes aux besoins spécifiques du territoire,
- le développement de l'emploi et de la création d'entreprises,
- le développement des compétences professionnelles des demandeurs d'emploi et des salariés.

La Maison de l'Emploi et de la Formation, constituée le 5 avril 2006, développe 16 programmes : prospective des métiers et publication des analyses, développement de l'apprentissage, recrutements par simulation, accompagnement des entreprises en difficulté, clauses de promotion de l'emploi, valorisation des compétences acquises à l'étranger, réseau d'accueil labellisé des demandeurs d'emploi, des employeurs et des salariés (ASSEDIC, ANPE, Relais-Emploi), animation du réseau d'appui à la création d'entreprises, forums de recrutement, intervention sur le marché de l'emploi frontalier, programme de soutien à la formation individuelle, etc.

Une attention particulière est accordée aux ZUS dans le programme de la MEF, notamment par :

- la mise en oeuvre du socle de services communs qui a permis de faciliter l'accès aux offres d'emploi par l'installation de 30 bornes Internet dans les quartiers ;
- le programme de développement de l'apprentissage qui a permis à 100 jeunes supplémentaires d'obtenir un contrat ;
- l'appui à la plate-forme de vocation de l'ANPE, outil efficace de lutte contre les discriminations au moment des recrutements ;
- le soutien des clauses de promotion de l'emploi, notamment dans le cadre des programmes de rénovation urbaine ;
- un programme de valorisation des compétences acquises à l'étranger, qui permet à des personnes étrangères disposant de compétences professionnelles acquises dans leur pays d'origine d'obtenir un emploi correspondant en France.

En 2009, les actions de la Maison de l'Emploi ont favorisé 1 089 retours à l'emploi, 455 accès à la formation et 52 créations d'entreprises.

3.4.1.2. L'association Innov'Emploi

Innov'Emploi a pour but de porter et d'expérimenter des actions innovantes au bénéfice de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. A ce titre, elle gère l'ensemble du dispositif d'animation du PLIE. La maquette du dispositif se divise en quatre axes :

- Contribuer à l'adaptation des travailleurs, des entreprises, des mutations économiques, notamment par le soutien à la création d'activités ;

- Favoriser l'accès à l'emploi des publics éloignés, avec des actions de modernisation et de coordination des acteurs de l'emploi, mais également pour favoriser l'accès et la participation des femmes au marché du travail ;
- Lutter contre les discriminations avec des actions en faveur des publics ZUS ;
- Favoriser les échanges et la coopération trans-nationale ou inter-régionale.

Elle gère une enveloppe totale FSE (Fonds social européen) de 6,032 millions d'Euros.

3.4.1.3. L'Association Relais-Emploi

L'Association Relais-Emploi offre un service de proximité et est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes (16-25 ans) et des adultes (+ de 26 ans) en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Dans la CUS, 14 lieux d'accueil de proximité (dont 13 dans la CUS) sont gérés par différentes structures :

- la Mission locale de Strasbourg et l'association Innov' Emploi (10 à Strasbourg, 1 à Lingolsheim, 1 à Illkirch-Graffenstaden, et 1 à Ostwald), dont 1 Relais-Emploi Chantiers, spécifique et itinérant, qui s'appuie sur les grandes opérations, en lien avec la clause de promotion de l'emploi,
- la Mission locale intercommunale de Bischheim, Hoenheim et Schiltigheim.

Ces structures sont implantées en ZUS : Cronembourg, HautePierre, Koenigshoffen, Meinau, Elsau, Grand Ried (Cité de l'Ill et Grossmatt), Neuhof (MIDE et Relais-Emploi Chantiers), Ecrivains.

Par ailleurs, le Relais-Emploi de Lingolsheim / Montagne-Verte est en limite de la ZUS des Hirondelles et bénéficie aux résidents de la ZUS.

3.4.1.4. L'intervention de la CUS

Depuis plusieurs années, la CUS soutient les structures d'appui à la création d'activité par le biais de subventions de fonctionnement. Ces subventions prennent en charge l'accompagnement des personnes qui perçoivent les minima sociaux et issues des quartiers sensibles. Depuis la simplification administrative et la nouvelle loi de modernisation de l'économie (LME), le nombre d'entreprises créées a fortement augmenté, notamment les très petites entreprises. Le nouvel exécutif de la CUS ont fait du développement économique l'un des axes prioritaires de leur mandature. Dans ce cadre, une stratégie plus globale devrait intervenir prochainement avec un axe fort à destination des créateurs d'entreprises issus des ZUS.

3.4.2. Les dispositifs spécifiques

3.4.2.1. Du Programme d'initiative communautaire URBAN II au FEDER

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre du PIC URBAN II de l'agglomération strasbourgeoise englobait les quartiers du Neuhof (Polygone, Cités, Stockfeld), du Sud du Port-du-Rhin (cité d'habitat social Loucheur et Ampère, ZA) et de l'Ouest et du Sud de la Meinau (Plaine des Bouchers et cités d'habitat social de la Canardière).

Le PIC URBAN II de l'agglomération strasbourgeoise s'est achevé le 31 décembre 2008.

Le programme s'articulait autour de trois axes, plus un réservé à l'assistance technique et la maquette d'origine prévoyait les coûts suivants :

TABLEAU N°7 : **Participation des Fonds européens aux axes du PIC URBAN II de la CUS**

Axes du programme	Part FEDER	Coût éligible
Accès à l'emploi, développement économique et formation des personnes	1 969 000 €	12 069 000 €
Améliorer la qualité de vie quotidienne	2 925 000 €	8 815 000 €
Rétablissement des continuités urbaines entre les quartiers, valorisation de la trame verte et amélioration des espaces de proximité des logements	4 298 871 €	12 598 873 €
Assistance technique	613 151 €	1 226 304 €
TOTAL	9 806 022 €	34 709 177 €

Source : CUS - Cellule URBAN

Au final, 182 projets ont été réalisés dans le cadre du programme strasbourgeois (assistance technique comprise) pour un coût total de 35 196 798,45 € et une contribution FEDER de 9 333 934,02 €. Cette programmation souligne une forte mobilisation des acteurs institutionnels (Etat, Région, Département, CUS, Ville, Privé) mais également une capacité des maîtres d'ouvrage à proposer et à réaliser des projets :

TABLEAU N°8 : **Répartition des projets par type de maître d'ouvrage**

Maître d'ouvrage	Nombre de projets
Ville de Strasbourg	40
CUS	47
Associations	42
Entreprises	26
Bailleurs	22
Autres	5
TOTAL	182

Source : CUS - Rapport final d'exécution du PIC URBAN II de l'agglomération strasbourgeoise

La répartition territoriale des 182 projets financés dans les quartiers Sud de Strasbourg n'est pas homogène : 93 projets ont touché le quartier du Neuhof, 45 celui de la Meinau, 21 celui du Port-du-Rhin et 23 ont touché de manière transversale ces trois quartiers. Par ailleurs, les constats suivants ont pu être effectués :

- Les investissements réalisés par les entreprises se situent essentiellement dans les quartiers du Neuhof et de la Meinau ;
- Les bailleurs se mobilisent surtout sur le quartier du Neuhof ;
- La CUS et les associations ont un développement homogène sur les trois quartiers.

L'impact global du programme a été traité dans le cadre de missions :

- d'évaluation des réalisations et de l'impact du PIC URBAN II, réalisée en décembre 2008 ;
- de réalisation du rapport final d'exécution du PIC URBAN II, réalisée au printemps 2009.

En conclusion, il apparaît que si les sommes engagées ne sont pas du même ordre de grandeur que celles mobilisées par l'ANRU ou pour le tramway, URBAN, en facilitant des projets complémentaires en une approche organisée, a apporté une contribution spécifique et importante au développement des quartiers sud.

En analysant les composantes de la valeur ajoutée d'URBAN II, on relève des éléments objectifs et des éléments plus subjectifs dont l'appréciation situe le programme dans ses effets systémiques de catalyse et d'exemplarité.

Les éléments objectifs sont largement mesurés par les réalisations effectuées et les mesures de résultats proposés par les indicateurs. Ce sont :

- Une contribution directe à la création de valeur ajoutée économique, à la création ou à la revitalisation d'espaces pour l'activité, à l'implantation d'entreprises. Cette dynamique convergente spatialement, comme au Neuhof, a renforcé d'autres activités, induit des activités nouvelles de services et de commerces, et crée un terreau favorable pour la création d'activités et de nouvelles implantations. Cette spirale positive est aujourd'hui manifeste au Neuhof et à la Meinau. Par une action souple et fléchée sur des objectifs, tel que le dispositif pour les commerçants et artisans, URBAN II a contribué significativement aux installations constatées en couvrant le coût de la prise de risque initiale que les entrepreneurs individuels ou les entreprises n'étaient pas prêts à prendre.
- Une contribution directe à l'amélioration de l'environnement, du cadre de vie et de la qualité de vie. En complément des grandes opérations sur l'habitat, URBAN II a exercé une action parfois importante (création d'équipements, résidentialisation, espaces verts) parfois plus subsidiaire, mais essentielle pour permettre aux résidents de vivre dans un environnement plus agréable, doté de services, convivial et sécurisé pour les familles. Il apparaît clairement qu'à travers ces actions de proximité URBAN II a contribué à renforcer une attractivité globale des quartiers sud, qui si elle n'est pas encore au niveau de celle du centre-ville, s'est considérablement améliorée. Si on ajoute les quelques expérimentations intéressantes menées sur la thématique du développement durable, qui vont également dans le sens du renforcement de l'image et d'une contribution à l'introduction d'une problématique environnementale dans les quartiers, le bilan est largement positif. Cette attractivité accrue de l'environnement, parallèlement aux progrès faits en matière d'accessibilité, est aussi une force pour améliorer l'attractivité économique.
- Une contribution sous forme d'exemplarité plutôt que de résolution de problèmes globaux en matière de formation et d'insertion, à partir d'un nombre non négligeable d'actions exemplaires.

D'autres éléments de valeur ajoutée, plus " subjectifs " sont également établis si l'on se fonde sur les entretiens et analyses menés :

- L'approche territoriale a permis d'apporter une réponse équilibrée, adaptée et intégrée à des besoins multidimensionnels des quartiers concernés. La capacité d'URBAN d'intervenir de façon souple dans un large spectre d'opérations en investissement mais aussi en fonctionnement, a permis d'apporter des réponses originales à des besoins de nature très différentes.
- A travers cette " dynamique de projets ", la CUS et la Ville ont pu s'appuyer sur le programme URBAN II pour servir une stratégie d'aménagement et de développement des quartiers "sensibles" permettant une réappropriation au service de la ville toute entière.
- L'approche partenariale a permis de renforcer l'articulation des projets aidés avec les autres dynamiques présentes sur et dans les quartiers. En apportant une contribution financière sur des projets dans le cadre du partenariat, URBAN a exercé un effet de catalyse sur des projets qui s'inscrivent dans la stratégie globale de revitalisation.

3.4.2.2. Le plan d'action pour le développement économique des ZUS

La valeur ajoutée et l'effet de levier du PIC URBAN II se sont particulièrement avérés dans le domaine du développement économique, notamment car les dispositifs nationaux de la Politique de la Ville ne traitent que marginalement de cette thématique.

Pourtant, les besoins des quartiers en difficulté en la matière, particulièrement en temps de crise, sont très importants.

En 2009, la Communauté urbaine de Strasbourg a par conséquent décidé d'élaborer un plan d'action pour le développement économique des 10 quartiers classés en Zone Urbaine Sensible de l'agglomération.

Ce plan d'action se donne 3 objectifs principaux :

- développer et maintenir des commerces et des services de proximité ;
- favoriser l'implantation et le développement d'entreprises ;
- favoriser l'insertion professionnelle des habitants.

La conduite et la mise en œuvre de ce plan d'action repose sur un Comité de pilotage spécifique, une équipe dédiée, des ressources transversales à la collectivité et sur les crédits européens FEDER.

Les crédits FEDER ont été délégués le 18 juin 2009 à la CUS par le Conseil Régional au titre de l'Axe 4 du Programme Compétitivité Régionale Alsace consacré aux questions urbaines financés jusqu'alors dans le cadre des PIC URBAN.

L'enveloppe totale des crédits FEDER s'élève à près de 6,2 millions d'euros. Elle intégralement consacrée à la mise en œuvre entre 2009 et 2013 d'un Programme de développement économique des ZUS.

Les fonds FEDER seront attribués par la CUS sous forme de subvention à des porteurs de projet de toute nature dont les opérations répondent aux objectifs de 3 mesures d'intervention clé :

- **Mesure 1 : Promouvoir et accompagner la création d'entreprise**

Sensibiliser à l'esprit d'entreprise ; favoriser l'émergence de projets de création d'entreprise et d'activité ; accompagner la création et reprise d'entreprises ; aider au démarrage et suivi post création ; aider aux investissements des entreprises nouvellement créées ou reprises.

- **Mesure 2 : Accompagner et soutenir le développement des entreprises**

Mettre en réseau des entreprises et animation du tissu économique local ; soutenir des projets collectifs d'immobilier d'entreprise ; soutenir les investissements des TPE dans le cadre d'une démarche globale de développement de l'activité ; mener des études liées à la problématique de l'activité et de l'emploi dans les quartiers.

- **Mesure 3 : Renforcer les équipements structurants favorisant l'attractivité économique**

Soutenir l'acquisition, la construction et la rénovation de biens immobiliers abritant des activités de formation et d'insertion par l'économie ; encourager l'implantation d'infrastructures de services communs aux entreprises et salariés (crèches, restaurants collectifs, conciergeries...) ; favoriser l'accès aux dernières technologies de l'information et de la communication.

Les subventions FEDER sont attribuées après instruction et sur avis du Comité de Pilotage de Développement Economique des ZUS.

Le Comité de Pilotage apprécie l'opportunité de la subvention en fonction de la valeur ajoutée du projet pour la ZUS, de l'effet de levier du projet sur le développement économique de la ZUS et du caractère original ou innovant du projet.

Pour les porteurs de projets privés, le taux de subvention de base s'élève à 15 % des dépenses éligibles. Cette subvention de base peut être valorisée de 5 % ou 10 %, si le projet répond à différents critères environnementaux et/ou sociaux :

-critères environnementaux : emploi de locaux vacants, de friches, préservation des ressources naturelles, réduction des émissions polluantes ;

-critères sociaux : formation professionnelle, création d'emploi pour les habitants de la ZUS, égalité hommes-femmes dans le développement économique.

Pour les porteurs de projets privés, le montant des dépenses éligibles doit être significatif car aucune subvention FEDER de moins de 2 500 € n'est attribuée. En outre, le montant des subventions FEDER est plafonné à 100 000 €. Pour les autres maîtres d'ouvrage, l'analyse des projets se fait au cas par cas.

Au 31 décembre 2009, 470 530 € de subventions FEDER ont été attribués pour soutenir financièrement la réalisation de 10 opérations :

- 4 projets d'implantation ou de développement d'artisans commerçants ;
- 4 projets d'implantation ou de développement de professionnels de santé ;
- 1 projet d'étude commerciale ;
- 1 projet de développement (rénovation, équipement) d'un centre de formation.

3.4.2.3. Les zones franches urbaines

Les zones urbaines sensibles du Neuhof et de HautePierre sont classées en zone franche urbaine. Le dispositif prévoit une clause d'embauche locale en contrepartie des exonérations des charges sociales patronales accordées aux employeurs. Les entreprises doivent ainsi réserver un tiers de leurs embauches à des résidents de zone urbaine sensible de l'agglomération.

En 2008, 193 contrats d'embauche ont ouvert droit à des exonérations de cotisations sociales patronales en ZFU. Un peu plus de la moitié de ces embauches ont bénéficié aux habitants des ZUS.

TABLEAU N°9 : Les contrats d'embauches ouvrant droit à des exonérations de charges en ZFU

	Nombre d'embauches	Dont femmes	%	Dont CDI	%	Dont habitants des ZUS	%	Nombre d'entreprises
2004								
Hautepierre	59	9	15	40	68	49	78	23
Neuhof	88	28	32	60	68	68	77	32
Total	147	37	25	100	68	114	78	55
2005								
Hautepierre	92	15	16	77	84	56	61	19
Neuhof	95	13	14	57	60	39	41	36
Total	187	28	15	134	72	95	51	55
2006								
Hautepierre	74	16	22	61	82	47	63	31
Neuhof	126	12	10	85	67	60	48	43
Total	200	28	14	146	73	107	53	74
2007								
Hautepierre	62	11	18	37	60	28	45	25
Neuhof	83	16	19	64	77	38	46	46
Total	145	27	19	101	70	66	46	71
2008								
Hautepierre	54	11	20	38	70	37	68	20
Neuhof	139	26	19	124	89	72	52	45
Total	193	37	19	162	84	109	56	65
2009								
Hautepierre	42	11	26	32	76	32	76	20
Neuhof	87	14	16	70	80	73	84	23
Total	129	25	19	102	79	105	81	43

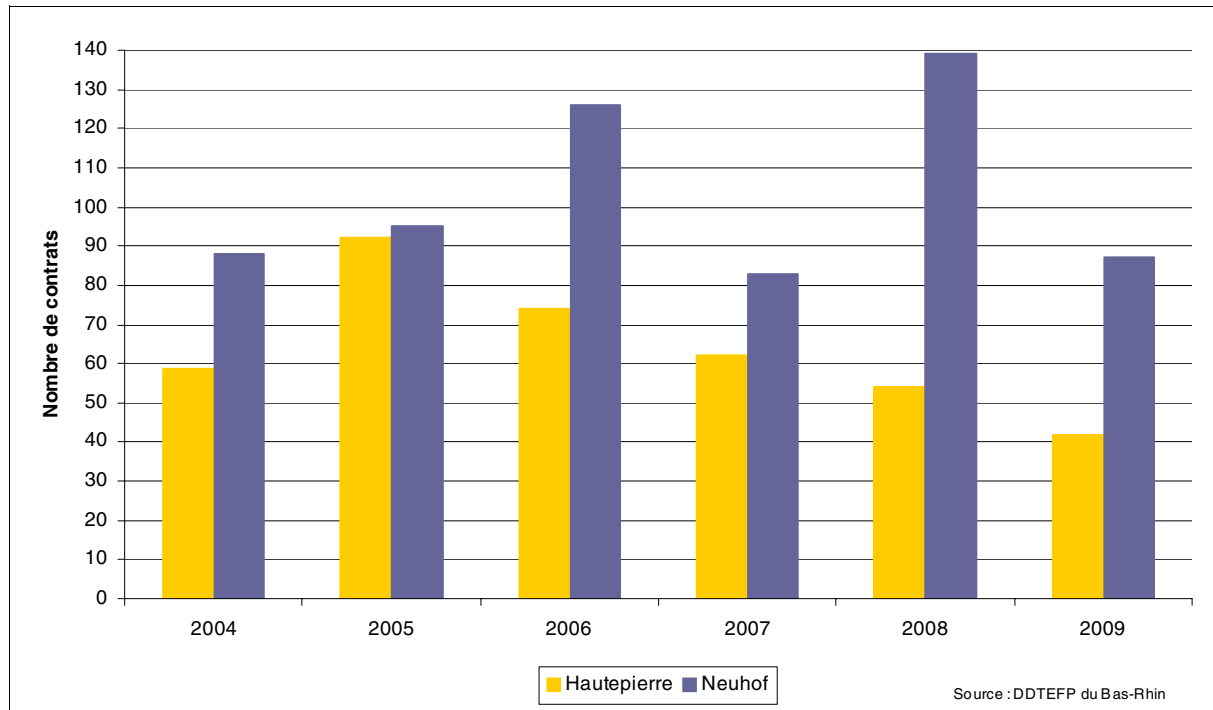
Source : DDTEFP du Bas-Rhin

En 2009, 24 % des contrats d'embauche ouvrant droit aux exonérations de charges signés à Hautepierre ont bénéficié à des habitants du quartier. Cette proportion s'élève à 26 % dans la ZFU du Neuhof.

Ces proportions sont en diminution par rapport à l'année précédente, mais les entreprises poursuivent leur effort de recrutement, puisque 81 % des contrats signés bénéficient à des habitants des ZUS de la CUS.

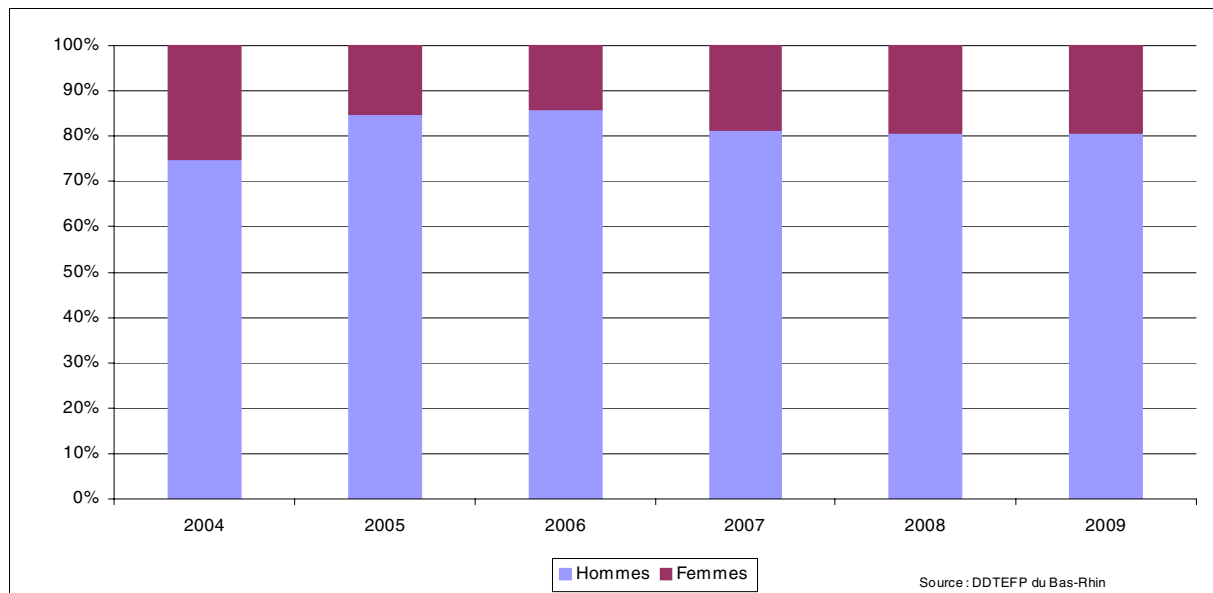
Après une montée en puissance du dispositif, le nombre de contrats signés dans les entreprises installées à Hautepierre ou au Neuhof ont sensiblement diminué en 2009.

GRAPHIQUE N°2 : Evolution du nombre de contrats ouvrant droit à exonération en ZFU



La part des femmes, parmi les signataires de ces contrats reste relativement marginale, ne dépassant que très exceptionnellement les 20 %. Ce constat s'explique par la nature des entreprises qui recrutent, essentiellement dans le secteur de la construction.

GRAPHIQUE N°3 : Répartition par sexe des contrats signés ouvrant droit à exonération en ZFU



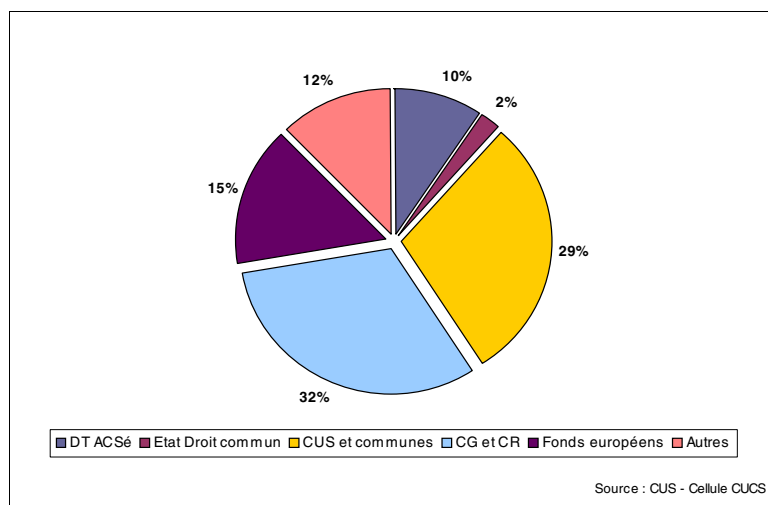
3.4.2.4. La participation du CUCS

En 2008, l'ensemble des partenaires du CUCS de la CUS ont financé 36 projets qui relèvent de la thématique "Emploi et développement économique, formation", pour un montant total de 2 946 787 €.

La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

- "Faciliter l'accès à l'emploi" : 313 903 € pour 13 actions ;
- "Faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi" : 2 526 189 € pour 21 actions ;
- "Faciliter la création et le maintien d'activité" : 124 695 € pour 6 actions.

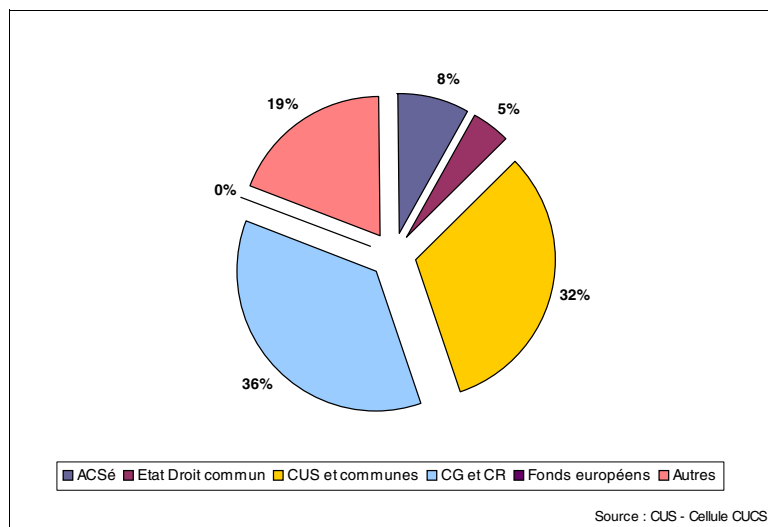
GRAPHIQUE N°4 : Répartition des participations financières à l'axe 3 du CUCS de la CUS en 2008



En 2009, les partenaires du CUCS avaient également financé 37 actions relevant de l'axe 3 du CUS, pour un montant total de 3 044 795 €, répartis en :

- "Faciliter l'accès à l'emploi" : 278 043 € pour 17 actions ;
- "Faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi" : 2 644 444 € pour 17 actions ;
- "Faciliter la création et le maintien d'activité" : 122 308 € pour 3 actions.

GRAPHIQUE N°5 : Répartition des participations financières à l'axe 3 du CUCS de la CUS en 2009



4. HABITAT ET ENVIRONNEMENT URBAIN

4.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Les ZUS ont pour la plupart été construites dans les années de l'immédiat après-guerre jusqu'au milieu des années 1970. Seule la ZUS du Port du Rhin a été achevée avant cette période, et la ZUS de Koenigshoffen, par ailleurs très étendue, a vu son parc de logements évoluer et s'étoffer au cours du temps. Les autres secteurs, une fois achevés, n'ont plus fait l'objet d'aucune transformation ou évolution. Seuls les programmes de rénovation urbaine vont modifier durablement la morphologie de ces quartiers.

Ce sont également des secteurs qui concentrent l'essentiel de l'offre locative sociale. En effet, comme l'indique le tableau ci-dessous, la part du parc HLM y est 3 à 4 fois supérieure à la moyenne de l'unité urbaine.

TABLEAU N°10 : Résidences principales et part des HLM en 2006

	Résidences principales	Part des HLM
ZFU Hautepierre	4 350	77 ,4 %
ZFU Neuhof	3 806	82,5 %
ZUS Cronenbourg	2 518	82,2 %
ZUS Ecrivains	1 492	86,2 %
ZUS Meinau	3 035	86,8 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	3 496	79,4 %
ZUS Grand Ried	3 929	60,1 %
ZUS Hirondelles	686	87,1 %
ZUS Koenigshoffen	4 837	41,4 %
ZUS Port du Rhin	585	91,4 %
Unité urbaine de Strasbourg	173 057	23,2 %

Source : DIV - INSEE

4.2. LES POLITIQUES MENÉES EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

4.2.1. Les programmes de rénovation urbaine

4.2.1.1. Les conventions signées

- Neuhof - 2004 - 2009, le 7 novembre 2005, signature d'un avenant global en février 2008 ;
- Meinau Canardière - 2005 - 2010, le 11 décembre 2006, avenant en cours de préparation ;
- Lingolsheim - 2007 - 2011, le 22 octobre 2007, avenant n°1 signé en décembre 2008 ;
- Hautepierre, le 15 décembre 2009.

4.2.1.2. Les opérations contractualisées

- **Les objectifs d'investissements conventionnés s'élèvent à 486,4 M € répartis en :**
 - 315,8 M € pour des interventions sur les logements (65 %)
 - 148 M € pour les équipements, l'aménagement et l'ingénierie (35 %)
- **Les participations financières conventionnées**
 - Bailleurs sociaux : 216 M € (44 %) ;
 - ANRU : 87 M € (18 %) ;
 - Ville de Strasbourg et CUS : 109 M € (23 %) ;
 - Région et Département : 33,5 M € (7 %) ;
 - Autres (URBAN, CAF, Caisse des dépôts, ADEME...) : 40 M € (8 %).
- **Les objectifs en matière d'intervention sur les logements**
 - 972 logements sociaux neufs à construire sur sites ;
 - 703 logements sociaux neufs à construire hors sites ;
 - 1 256 logements à réhabiliter ;
 - 2 219 logements à résidentialiser ;
 - 1 554 logements à démolir.
- **Le bilan au 31 décembre 2008 fait apparaître de nombreux points positifs**
 - Une entrée significative dans la phase opérationnelle pour tous les quartiers ;
 - Un décalage entre les aspects opérationnels et contractuels (signature des avenants) qui a généré une forte tension sur la trésorerie du principal bailleur social CUS Habitat. Il a heureusement commencé à se résorber en fin d'année ;
 - La reconstitution de l'offre hors sites est finalisée ;
 - Une diversification croissante des bailleurs pour la reconstitution de l'offre tant hors sites que sur sites a été engagée : 80 % de la reconstitution de l'offre à réaliser par CUS Habitat dans les conventions initiales pour 86 % des logements démolis, 65 % aujourd'hui à l'issue des différents avenants ;
 - Mais aussi une difficulté croissante à reloger les locataires, surtout en raison de la baisse très importante des taux de rotation observée dans les quartiers.

4.2.1.3. Les résultats concernant les opérations contractualisées

- **Bilan des engagements¹ au 31 décembre 2008**
 - 110,6 M € pour les interventions sur les logements (35 % des objectifs), dont 59,2 M € pour l'année 2008 (19 % des objectifs) ;
 - 77,5 M € pour les équipements, les aménagements et l'ingénierie (52 % des objectifs), dont 19 M € en 2008 (13 % des objectifs) ;

1. engagement : décision d'attribution de subvention délivrée par l'ANRU.

- **Bilan des participations financières au 31 décembre 2008**

- Bailleurs sociaux : 81 M €, 43 % des prévisions ;
- ANRU : 37,6 M €, soit 20% des prévisions ;
- Ville de Strasbourg et CUS : 55,5 M €, soit 29 % des prévisions ;
- Autres collectivités : 11,6 M €, soit 6 % des prévisions ;
- Autres organisations (URBAN, ADEME, CAF, CDC...) : 15 M €, soit 2 % des prévisions.

- **Les opérations de logements**

Au 31 décembre 2008, 117 logements sociaux neufs étaient en cours de travaux sur sites, sans avoir pu être engagés auprès de l'ANRU, faute d'avenant signé (contre 449 logements fin 2007). Cette situation entraîne de lourdes conséquences sur la trésorerie des bailleurs sociaux, qui doivent entièrement supporter la charge des travaux en cours.

- Engagés auprès de l'ANRU : 249 logements (26 % des objectifs), dont 208 logements en 2008 ;
- En cours de travaux : 253 logements (26 % des objectifs) ;
- Livrés : 91 logements (9 % des objectifs) ;
- Logements sociaux neufs à construire hors sites : 91 % des sites sont aujourd'hui identifiés.

Au 31 décembre 2008, il restait encore 64 logements à rechercher au titre de la reconstitution des 220 logements détruits par la SIBAR à la Meinau Canardière (contre 279 logements à identifier fin 2007).

- Identifiés : 639 (91 % des objectifs) ;
- Engagés auprès de l'ANRU : 229 logements (33 % des objectifs), dont 17 logements en 2008 ;
- En cours de travaux : 88 logements (13 % des objectifs) ;
- Livrés : 95 logements (14 % des objectifs).

- **Les logements sociaux à réhabiliter**

Ils ont connu une forte accélération des engagements auprès de l'ANRU en 2008, et des travaux conséquents bien visibles dans les quartiers ont pu être menés à bien.

- Engagés auprès de l'ANRU : 761 logements (61 % des objectifs), dont 515 logements en 2008 ;
- En cours de travaux : 216 logements (17 % des objectifs) ;
- Livrés : 319 logements (25 % des objectifs).

- **Logements sociaux à résidentialiser**

- Engagés auprès de l'ANRU : 1 267 logements (57 % des objectifs) ;
- En cours de travaux : 504 logements (23 % des objectifs) ;
- Livrés : 883 logements (40 % des objectifs).

- **Logements sociaux à démolir**

- Engagés auprès de l'ANRU : 869 logements (56 % des objectifs) ;
- Livrés : 362 logements (23 % des objectifs).

4.2.1.4. Le projet de rénovation urbaine de Hautepierre

- Signature de la convention le 15 décembre 2009, faisant suite au protocole signé le 25 janvier 2008 et à l'engagement d'une série d'opérations en 2005 au titre des opérations urgentes ;
- Engagement dès mai 2008 d'un processus de diagnostic partagé avec les habitants pour refonder les objectifs du projet (forum de la concertation en juin) ;
- Concertation publique tout au long de l'année 2009 sur la restructuration des espaces publics ;
- Les concertations pour les équipements structurants débuteront en mai 2010 ;
- Gel d'une partie des opérations prévues dans le protocole de préfiguration (essentiellement les opérations concernant les logements) ;
- Finalisation des objectifs du projet fin juillet 2008 ;
- Transmission d'un nouveau projet à l'ANRU fin novembre 2008 après une deuxième phase de concertation (réunion publique et exposition en octobre) en vue d'un passage en réunion technique partenariale fin décembre 2008, finalement reporté en février 2009 ;
- Mise en service de plusieurs opérations concernant des équipements publics (écoles, espace multi accueil, centre médico social) et des espaces publics (place du Maillon).

4.2.1.5. Le projet de rénovation urbaine de Cronenbourg

- Engagement en septembre 2008 d'un processus de diagnostic partagé avec les habitants pour refonder les objectifs du projet (forum le 4 octobre 2008 qui a regroupé 150 personnes, puis expositions itinérantes et de rencontres où plus de 450 personnes ont été touchées ;
- Mise en valeur d'une forte adhésion au projet, estimé à 60 M € pour une première tranche ;
- Un financement complémentaire acquis (courrier du Préfet en date du 20 octobre 2008 confirmant la délégation d'une enveloppe de 1,5 M € au titre des opérations isolées spécifiquement destinée à Cronenbourg), destiné à financer les opérations de démolition-reconstruction de 66 logements de CUS Habitat ;
- Une réservation de subventions de 2 M € au titre du Contrat de Projet Etat-Région, destinée à financer les opérations de réhabilitation-résidentialisation des immeubles du secteur « Champ de manoeuvres » ;
- Des démarches qui n'ont pas abouti à ce jour pour obtenir au moins de l'ANRU la signature d'une "mini-convention" portant sur les opérations urgentes déjà engagées et sur les opérations isolées accordées. Le but est d'obtenir pour ce secteur le bénéfice d'une TVA à 5,5 % pour les opérations d'accession à la propriété programmées à court terme (600 logements concernés).

4.2.1.6. Les opérations isolées

Des interventions plus diffuses ont été réalisées dans les cinq quartiers pour lesquels aucune convention avec l'ANRU n'est prévue. Elles sont choisies par l'ANRU sur proposition des maîtres d'ouvrage, dans la limite de sa dotation annuelle.

Au total, 55,9 M € ont été investis dans ces quartiers entre 2004 et 2008, dont 11,9 M € pour l'année 2008, subventionnés par l'ANRU à hauteur de 8,4 % pour un montant de 4,7 M € (dont 0,9 M € pour l'année 2008).

4.2.1.7. Répartition des engagements financiers

- Bailleurs sociaux : 44 M € ;
- ANRU : 4,7 M € ;
- Ville de Strasbourg et CUS : 4,9 M € (dont 2,9 M € pour les subventions aux bailleurs sociaux) ;
- Département et Région : 2,16 M € ;
- Autres (URBAN...) : 0,2 M €.

• Les travaux engagés

Il s'agit essentiellement de réhabilitations (1 450 logements dont 270 logements en 2008) et de résidentialisations (1 372 logements dont 385 logements en 2008) dans cinq ZUS :

- Elsau Montagne-Verte : 626 logements réhabilités ;
- Ecrivains : 92 logements réhabilités ;
- Grand Ried : 76 logements réhabilités, 505 logements résidentialisés ;
- Koenigshoffen : 386 logements réhabilités, 867 logements résidentialisés ;
- Port du Rhin : 270 logements.

S'y ajoute la construction de 25 logements neufs Cité de l'Ill par Habitation moderne (2,9 M €). Des aménagements urbains et de équipements ont également été créés ou réhabilités dans trois quartiers pour 4,6 M € dont 3 M € par la Ville de Strasbourg et la CUS.

- Elsau : réaménagement de la rue Watteau de la place Poussin et du mail Pigalle, réhabilitations de groupes scolaires (Gutenberg et Erckmann-Chatrian, aménagement d'une salle de boxe par la Ville de Strasbourg, et réhabilitation du Maxi Coop par l'Union des Coopérateurs d'Alsace ;
- Ecrivains : réhabilitation de la maison de l'insertion (Foyer Moderne de Schiltigheim) ;
- Port du Rhin : création d'une antenne de CUS Habitat.

Cependant, aucune opération d'aménagement ou d'équipement n'a été subventionnée en 2008, alors que la Ville a poursuivi la réhabilitation de groupes scolaires dans ces quartiers. La totalité de crédits disponibles a été affectée aux bailleurs sociaux, en raison de la rareté de la ressource.

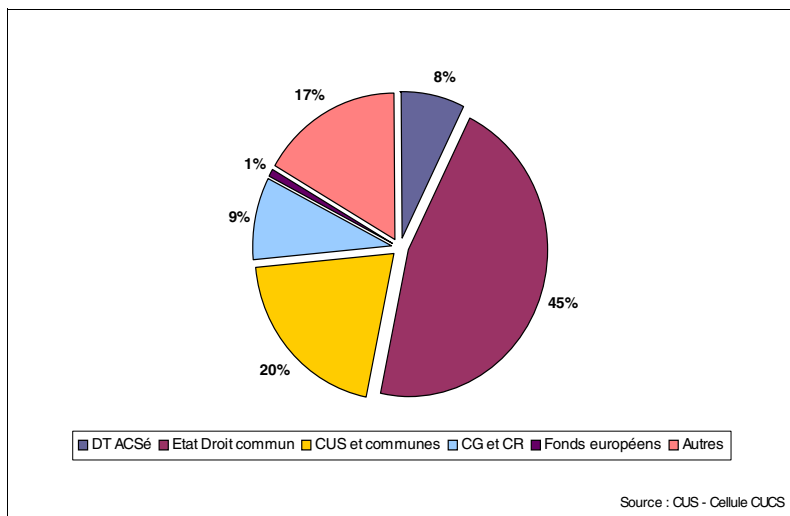
4.2.2. La participation du CUCS

Fin 2008, les partenaires du CUCS avaient financé 26 projets dans le cadre de l'axe 1 "Amélioration de l'habitat et du cadre de vie", pour un montant total de 2 322 661 €.

La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

- "Accompagner le programme de rénovation urbaine" : 228 903 € pour 6 actions ;
- "Diversifier l'offre de logements" : 1 582 902 € pour 2 actions ;
- "Améliorer la gestion urbaine de proximité" : 510 856 € pour 18 actions.

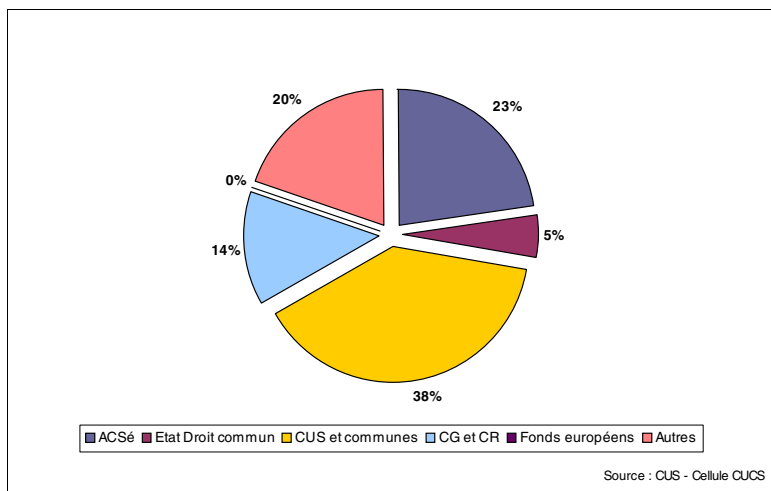
GRAPHIQUE N°6 : Répartition des participations financières à l'axe 1 du CUCS de la CUS en 2008



En 2009, les partenaires du CUCS avaient financé 18 actions relevant de l'axe 1 du CUS, pour un montant total de 697 908 €, répartis en :

- "Accompagner le programme de rénovation urbaine" : 354 923 € pour 9 actions ;
- "Diversifier l'offre de logements" : 88 000 € pour 1 action ;
- "Améliorer la gestion urbaine de proximité" : 254 985 € pour 8 actions.

GRAPHIQUE N°7 : Répartition des participations financières à l'axe 1 du CUCS de la CUS en 2009



5. SANTÉ

5.1. LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Les professionnels de la santé sont très peu présents dans les ZUS de la CUS. Les ZUS des Hirondelles et du Port du Rhin en sont particulièrement dépourvues. Cependant, l'environnement urbain immédiat de la ZUS des Hirondelles est pourvu en professionnels de la santé. En moyenne pour l'ensemble des ZUS, le ratio est de moins d'un médecin pour 1 000 habitants. La proportion de dentistes pour 1 000 habitants en ZUS avoisine le 0. La moyenne pour Strasbourg est de 3,7 médecins pour 1 000 habitants, et de 1,1 dentistes pour 1 000 habitants.

A Hautepierre, les professions médicales sont également assez peu nombreuses. Toutefois, la proximité du centre hospitalier (implanté en dehors du périmètre de la ZUS), peut être un facteur explicatif d'autant que les résidents des ZUS se rendent préférentiellement à l'hôpital, où ils n'ont pas à effectuer d'avance de frais. En outre, en dehors de la présence de professionnels de la santé, il existe dans la plupart des ZUS des centres médico-sociaux, dans lesquels les résidents peuvent se rendre. En outre, en dehors de la présence de professionnels de la santé, il existe dans la plupart des ZUS des centres médico-sociaux, dans lesquels les résidents peuvent se rendre.

Au Neuhof, un projet de " Maison urbaine de santé " a été inauguré en avril 2010 dans des locaux de 500 m² créés par CUS Habitat. Il accueille, au cœur de la ZUS, 4 médecins généralistes, 2 infirmières libérales, une orthophoniste, un kinésithérapeute, un laboratoire d'analyse et un local municipal qui permettra de tenir des permanences dans le domaine de la santé.

TABLEAU N°11 : Les professions médicales et para-médicales en ZUS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Strasbourg en 2009	Part des ZUS en 2009
Activités hospitalières	4	4	4	4	4	3	51	6 %
Activités des auxiliaires médicaux	57	61	67	68	81	83	631	13 %
Pratique dentaire	24	18	22	15	14	15	282	5 %
Pratique médicale	65	62	66	62	65	62	1 003	6 %
TOTAL	150	145	159	147	164	163	1 967	8 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

5.2. LES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMUC

Soumise à conditions de ressources (contrairement à la CMU), la Couverture maladie universelle complémentaire constitue un outil privilégié pour appréhender les populations les plus précaires. Elle offre aux ménages ayant les revenus les plus faibles une protection complémentaire santé gratuite. Elle est automatiquement accordée aux bénéficiaires du RMI, pour peu qu'ils en fassent la demande. Elle cesse cependant d'être opérationnelle à l'âge de la retraite, quand le minimum vieillesse en prend le relais. Elle est de ce fait représentative de la précarité avant l'âge de la retraite.

Le taux de couverture de la CMUC dans les ZUS de la CUS est légèrement inférieur à la moyenne nationale des ZUS. Néanmoins, d'importantes disparités se manifestent selon les ZUS, tel que l'illustre le tableau ci-dessous :

TABEAU N°12 : Couverture des résidents des ZUS par la CMUC en 2007

	Population couverte	Population bénéficiaire de la CMUC	Pourcentage
ZFU Hautepierre	12 411	2 742	22 %
ZFU Neuhof	10 624	3 085	29 %
ZUS Cronenbourg	7 376	1 382	19 %
ZUS Meinau	7 271	1 274	18 %
ZUS Ecrivains	4 320	773	18 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	8 646	1 673	19 %
ZUS Koenigshoffen	10 293	1 172	11 %
ZUS Port du Rhin	1 341	336	25 %
ZUS Hirondelles	1 461	383	26 %
ZUS Grand Ried	9 015	958	11 %
TOTAL ZUS	72 758	13 778	19 %

Source : DIV - Caisse nationale d'assurance maladie

Les femmes figurent plus souvent que les hommes parmi les bénéficiaires de la CMUC. Elles sont légèrement sur-représentées par rapport à la population couverte par l'assurance maladie, excepté dans la ZUS de Koenigshoffen. Ce phénomène s'explique vraisemblablement par l'importance du nombre de familles mono-parentales en ZUS, généralement composées de mères célibataires.

TABEAU N°13 : Répartition de la couverture CMUC en 2007 des résidents des ZUS par sexe

	Population couverte	Pourcentage de femmes	Population bénéficiaire de la CMUC	Pourcentage de femmes
ZFU Hautepierre	12 411	50,6 %	2 742	55,7 %
ZFU Neuhof	10 624	50,3 %	3 085	55,2 %
ZUS Cronenbourg	7 376	50,7 %	1 382	54,8 %
ZUS Meinau	7 271	52,0 %	1 274	55,4 %
ZUS Ecrivains	4 320	51,2 %	773	54,1 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	8 646	51,9 %	1 673	56,7 %
ZUS Koenigshoffen	10 293	50,9 %	1 172	49,3 %
ZUS Port du Rhin	1 341	48,6 %	336	50,9 %
ZUS Hirondelles	1 461	51,0 %	383	56,1 %
ZUS Grand Ried	9 015	52,7 %	958	56,1 %
TOTAL ZUS	72 758	51,2 %	13 778	54,9 %

Source : DIV - Caisse nationale d'assurance maladie

Enfin, ce sont les mineurs de moins de 18 ans qui figurent parmi les plus nombreux bénéficiaires ou ayants-droit de la CMUC.

TABLEAU N° 14 : Répartition de la couverture CMUC en 2007 des résidents des ZUS selon l'âge

	Part des moins de 18 ans couverte	Part des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	Part des 25-50 ans couverte	Part des 25-50 ans bénéficiaires de la CMUC	Part des 50-60 ans couverte	Part des 50-60 ans bénéficiaires de la CMUC
ZFU Hautepierre	41,2 %	50,4 %	46,0 %	41,1 %	12,8 %	8,5 %
ZFU Neuhof	40,3 %	52,3 %	45,9 %	38,8 %	13,9 %	8,9 %
ZUS Cronenbourg	40,6 %	48,8 %	46,2 %	41,2 %	13,2 %	10,0 %
ZUS Meinau	36,3 %	47,4 %	48,9 %	44,3 %	14,8 %	8,3 %
ZUS Ecrivains	37,0 %	51,3 %	47,6 %	38,8 %	15,4 %	9,9 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	38,6 %	50,0 %	47,7 %	41,1 %	13,8 %	9,0 %
ZUS Koenigshoffen	34,1 %	44,8 %	52,0 %	43,3 %	13,9 %	12,0 %
ZUS Port du Rhin	35,0 %	49,6 %	49,0 %	41,9 %	16,0 %	8,5 %
ZUS Hirondelles	37,3 %	46,2 %	47,8 %	43,9 %	14,9 %	9,8 %
ZUS Grand Ried	33,5 %	45,7 %	47,9 %	42,7 %	18,6 %	11,6 %
TOTAL ZUS	37,8 %	49,4 %	47,8 %	41,2 %	14,4 %	9,4 %

Source : DIV - Caisse nationale d'assurance maladie

5.3. LES POLITIQUES MENÉES EN FAVEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les années 2008-2009 ont été des années de transition. Lors du Comité de pilotage des Ateliers santé-ville (ASV) l'annonce a été faite du renforcement des actions.

Un processus d'informatisation du Service Promotion de la Santé est en cours et doit permettre à terme de disposer d'une analyse fine de la santé des enfants dans les quartiers en ASV. Pour cela, il convient en parallèle de définir des indicateurs pertinents pour mesurer les différences de santé. Ce travail est mené en collaboration avec l'ORSAL (Observatoire régional de la santé en Alsace). L'adhésion programmée de la Ville de Strasbourg et de la CUS à la plate-forme d'observation sanitaire et sociale d'Alsace, conduite par la DRASS, devrait permettre d'obtenir des informations au niveau infra-communal.

Le quartier de Cronenbourg, en PRU, intègre la démarche et a pour objectif de disposer d'un diagnostic santé partagé. Ce diagnostic doit dans un premier temps permettre l'identification de la présence de médecins en bordure du quartier. La programmation d'une "Maison urbaine de santé", qui constitue un objectif politique, est toutefois dépendante de la volonté des libéraux de monter un tel projet, dont la localisation reste encore à déterminer.

Au Port du Rhin, l'approche des jeunes femmes enceintes a été approfondie par la sage-femme du secteur, confrontée à la grande fréquence des grossesses précoces. Dans le cadre du renforcement du service public, la "Maison urbaine de santé" du Port du Rhin est en projet et le permis de construire devrait être délivré au plus tard début 2010. La relocalisation du CMS du Port du Rhin dans le même bâtiment est également programmée. L'approche de la santé bucco-dentaire, en partenariat avec l'ordre des chirurgiens dentistes, est une action en cours, à l'aide d'un camion, mais qui s'avère difficile à mettre en place.

Suite aux problèmes de toxicomanie sur la place de Hautefort, la valorisation du diagnostic santé pour le quartier du Neuhof est un enjeu. L'élaboration de ce diagnostic s'inscrit dans une démarche de rencontre des associations, des médecins libéraux, des services de la Ville, etc. pour aboutir à des propositions de lutte contre la toxicomanie.

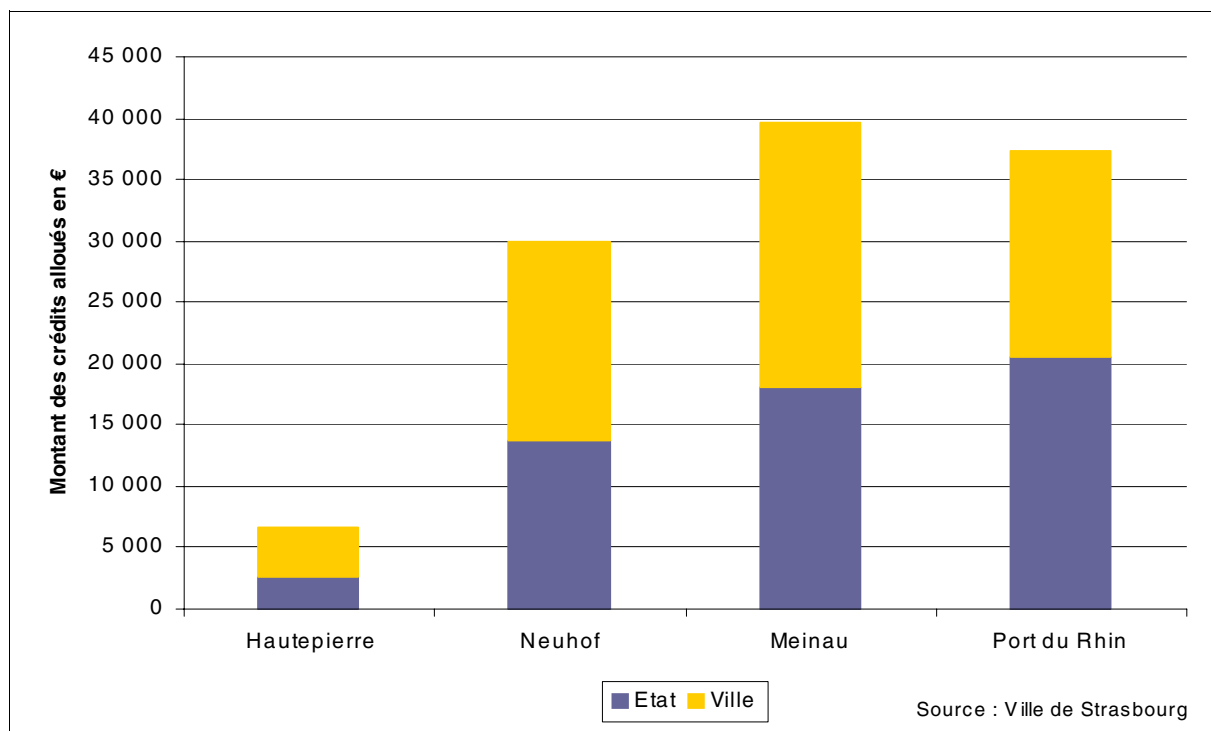
La "Maison urbaine de santé", inscrite dans le quatrième Programme local de l'habitat de la CUS, a été livrée. La relocalisation du point d'accueil et d'écoute jeunes dans la maison de santé est envisagée et elle servira aussi de lieu de coordination pour les personnes âgées.

La politique impulsée par la nouvelle majorité municipale de Strasbourg et le nouvel exécutif de la CUS comporte une volonté politique forte de réduction des inégalités de santé à travers l'élaboration d'un Projet social et de santé de territoire (PSST) pour la Ville de Strasbourg et d'un Plan santé pour la CUS.

Cet objectif passe par une amélioration de l'ensemble des politiques publiques conduites sur le territoire de la Ville, en préalable ou concomitamment à leur renforcement au sein des quartiers, dans le cadre des Ateliers santé-ville (ASV).

Le programme 2009-2010 de la démarche Ateliers santé-ville, co-pilotée par la Ville de Strasbourg et l'Etat, met en avant l'implication de la Ville dans les politiques de droit commun au titre d'une volonté de réduction des inégalités de santé sur son territoire et les actions spécifiques ayant vocation à recevoir un soutien financier de l'Etat, dans la perspective du renforcement de ces politiques.

GRAPHIQUE N°8 : **Bilan financier 2008 des Ateliers santé-ville à Strasbourg**



Ce sont au total 28 actions qui ont été financées en 2008 dans les quartiers ASV, dont certaines, comme "Les jeudis du diabète", "Prévention HIV/IST, Hépatites dans les quartiers ASV", ont été menées dans chacun des quatre quartiers ASV.

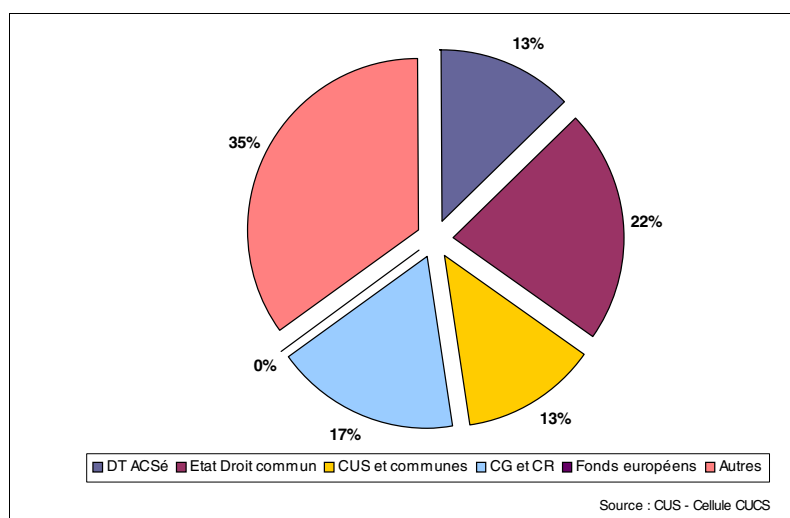
5.3.1. La participation du CUCS

Fin 2008, les partenaires du CUCS avaient financé 11 projets dans le cadre de l'axe 5 "Promotion de la santé, prévention et accès aux soins", pour un montant total de 469 848 €.

La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

- "Améliorer la santé des habitants par des actions de prévention et d'éducation" : 319 228 € pour 7 actions ;
- "Améliorer la santé et l'accès aux soins des personnes en difficulté" : 150 620 € pour 4 actions.

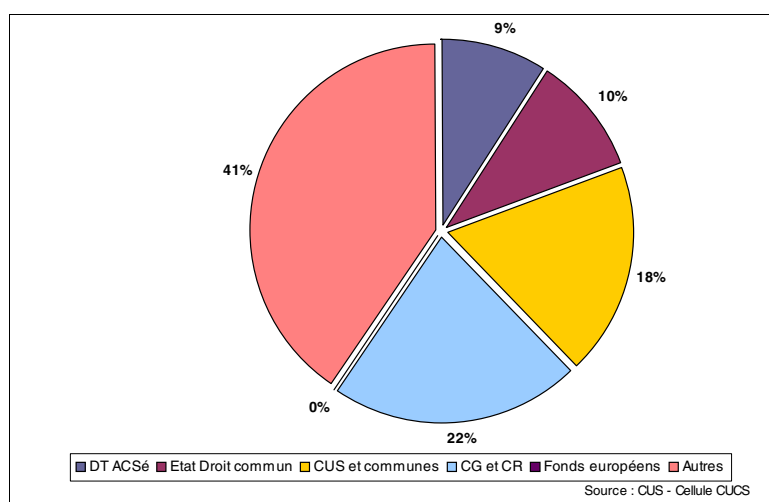
GRAPHIQUE N°9 : Répartition des participations financières à l'axe 5 du CUCS de la CUS en 2008



En 2009, les partenaires du CUCS avaient financé 17 actions relevant de l'axe 5 du CUS, pour un montant total de 365 209 €, répartis en :

- "Améliorer la santé des habitants par des actions de prévention et d'éducation" : 330 809 € pour 13 actions ;
- "Améliorer la santé et l'accès aux soins des personnes en difficulté" : 34 400 € pour 4 actions.

GRAPHIQUE N°10 : Répartition des participations financières à l'axe 5 du CUCS de la CUS en 2009



6. RÉUSSITE SCOLAIRE

6.1. LES POLITIQUES MENÉES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La réussite scolaire est une compétence de l'Etat dans laquelle s'engagent et s'impliquent fortement les communes.

6.1.1. Le Programme de réussite éducative

Le projet de réussite éducative, issu du Plan de cohésion sociale, est mis en oeuvre à Strasbourg depuis 2006 par la Caisse des écoles, en partenariat avec l'Etat, et prêt une attention particulière aux quartiers situés en ZUS. Le projet de réussite éducative ne s'adresse pas uniquement aux élèves, mais concerne aussi bien les enfants que les adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial, sanitaire et/ou culturel favorable à leur réussite scolaire, sociale, professionnelle et personnelle. Le projet de réussite éducative propose un accompagnement personnalisé aux enfants et aux adolescents, en prenant en compte la globalité de leur environnement. Enfin, le programme s'adresse également aux parents, dont l'adhésion est indispensable.

Le PRE est le fruit d'un partenariat entre l'Etat, la Ville de Strasbourg et le Conseil général du Bas-Rhin. L'animation du dispositif est assurée par trois coordonnatrices de réussite éducative, qui sont les interlocuteurs privilégiés de l'ensemble des partenaires sur leur secteur d'intervention. Elles sont également garantes de la qualité des suivis auprès des familles.

L'équipe pluridisciplinaire de soutien est l'instance qui étudie les demandes des familles et analyse les situations, propose des objectifs et des actions et évalue la pertinence et l'efficacité du plan d'actions. Cette équipe, constituée de représentants de l'Education nationale, de l'Action sociale, de la Prévention spécialisée, s'appuie sur le partage des expériences et savoir-faire, tout en recherchant la complémentarité des approches.

Le PRE s'inscrit en complémentarité des dispositifs qui existent déjà sur chaque territoire et mobilise différentes ressources en fonction des besoins spécifiques des personnes suivies (enfants, adolescents et familles). Au-delà des dispositifs existants, le PRE mobilise également des actions spécifiques, telles que :

- l'accompagnement des apprentissages (accompagnement à domicile ou en très petits groupes) ;
- l'ouverture sur l'extérieur (sorties, activités culturelles, activités sportives, etc.) ;
- le soutien à la parentalité (aide à domicile, ateliers-parents, groupes de parole) ;
- l'accompagnement psychologique.

Le contrat d'accompagnement, signé par la coordonnatrice de réussite éducative, les parents, le référent, l'enfant ou l'adolescent, ainsi que l'ensemble des intervenants auprès de la famille, formalise les objectifs et les moyens mis en place dans le cadre du PRE. Il est confidentiel et propre à chaque situation. Sa durée est variable et adaptable, ne dépassant toutefois pas 12 mois, et fait l'objet d'un bilan réalisé avec la famille.

Jusqu'en 2008, le dispositif fonctionnait sous forme de subventions accordées aux associations qui intervenaient dans ce champ d'action. A partir de 2009, la méthode de travail a changé et se présente sous la forme d'un marché public, afin de diversifier l'offre des intervenants.

6.1.2. Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Le CLAS a vu baisser ses effectifs assez fortement, du fait de la réforme de l'enseignement primaire et de la mise en place de l'accompagnement personnalisé. Cela pose ainsi un problème de lisibilité, quant à l'orientation des enfants en difficultés scolaires.

Le dispositif fonctionne sous forme d'appel à projets lancé par la Mission ville de la Préfecture, en vue d'une sélection d'associations intervenantes et de leur financement par les différents partenaires (CAF, Ville de Strasbourg, Conseil général, mais pas l'Education nationale).

Le repérage des bénéficiaires se base sur les difficultés scolaires rencontrées par les enfants. Toutefois, les activités proposées ne se limitent pas à l'aide aux devoirs, et peut aussi comprendre des activités culturelles par exemple.

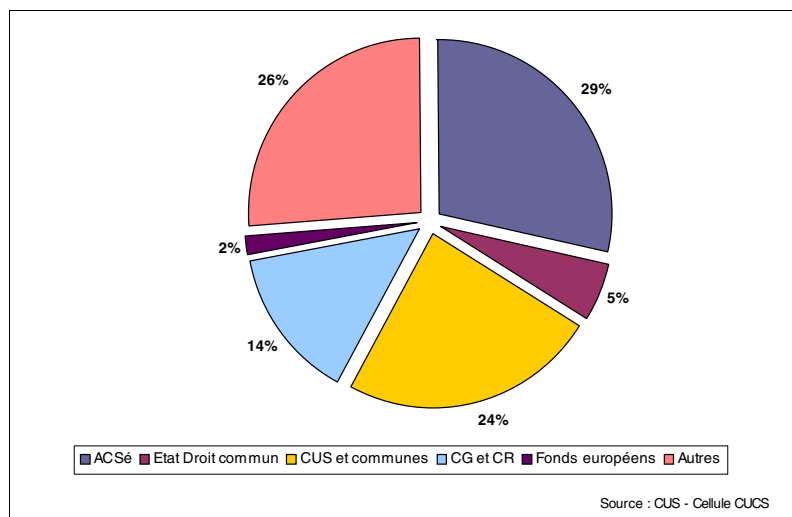
6.1.3. La participation du CUCS

Fin 2008, les partenaires du CUCS avaient financé 80 projets dans le cadre de l'axe 4 "Accès aux savoirs et réussite éducative", pour un montant total de 1 581 493 €.

La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

- "Accompagner la réussite éducative" : 295 182 € pour 17 actions ;
- "Favoriser l'acquisition des savoirs de base" : 446 343 € pour 19 actions ;
- "Favoriser le développement des activités éducatives, culturelles et sportives hors temps scolaire" : 839 968 € pour 44 actions.

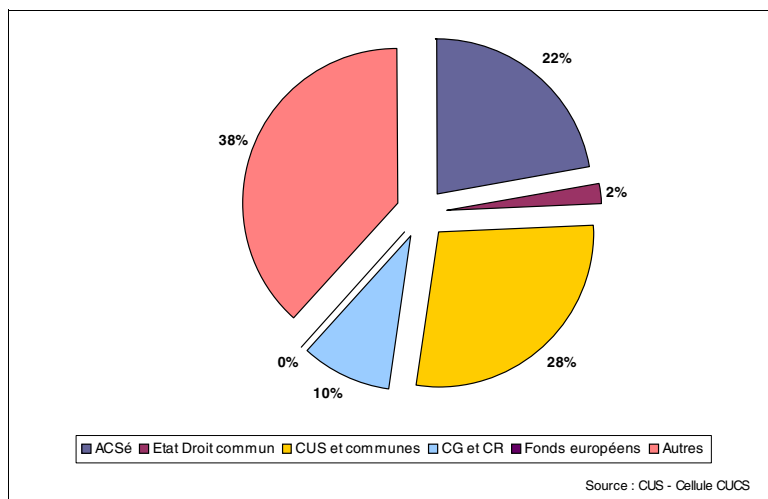
GRAPHIQUE N°11 : Répartition des participations financières à l'axe 4 du CUCS de la CUS en 2008



En 2009, les partenaires du CUCS avaient financé 93 actions relevant de l'axe 4 du CUS, pour un montant total de 1 984 848 €, répartis en :

- "Accompagner la réussite éducative" : 249 508 € pour 16 actions ;
- "Favoriser l'acquisition des savoirs de base" : 460 457 € pour 22 actions ;
- "Favoriser le développement des activités éducatives, culturelles et sportives hors temps scolaire" : 1 274 883 € pour 55 actions.

GRAPHIQUE N°12 : Répartition des participations financières à l'axe 4 du CUCS de la CUS en 2009



7. SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

7.1. LA TENDANCE DES FAITS DE DÉLINQUANCE

Entre 2007 et 2008, sur la circonscription de police, la tendance des faits de délinquance générale (- 12 %) et de délinquance de proximité (- 19 %) - en fait la part la plus visible de la délinquance - continue de baisser après plusieurs années de baisses significatives et successives.

La délinquance générale a ainsi diminué de 24 % en cinq ans (2003-2008) et les faits de voie publique ont eux diminués de 42 %.

La tendance sur les 9 premiers mois de l'année 2009 se stabilise (- 2 % de baisse en délinquance générale et + 4 % de délinquance de proximité).

7.2. LES POLITIQUES MENÉES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Tous les programmes d'animation, de prévention, de médiation, et plus largement ceux en faveur de la tranquillité publique qui sont mis en oeuvre à l'échelle de la CUS, font l'objet d'actions ciblées dans les ZUS.

L'amélioration de la sécurité, à quelques phénomènes près, n'est pas uniquement le résultat des actions de la Police Nationale, mais bien de l'ensemble des partenaires qui, chacun dans ses compétences, contribue à améliorer le quotidien des habitants et participe à la lutte contre la délinquance. Pour faire de ce principe une réalité quotidienne, un travail de fond de partenariat est favorisé et développé à tous les niveaux.

Ainsi le travail des partenaires au sein des Conseils d'Animation et de Prévention (CAP) sur Strasbourg jusqu'à fin 2008 et remplacés en 2009 par les Ateliers Territoriaux des Partenaires (ATP), partie intégrante des dispositifs de démocratie de proximité mis en place par la municipalité de Strasbourg, ou d'autres structures de concertation mises en place par des communes de la CUS, ont permis d'associer les forces vives à l'échelon local à la coproduction de diagnostics et à la mise en oeuvre d'actions concertées et adaptées aux réalités locales.

Depuis 2008, la composition du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) est élargie à l'ensemble des communes composant la CUS. Le CISPD réunit les décideurs dans le même souci d'efficacité. Cette proximité et l'habitude du travail en commun des partenaires locaux permet une plus grande efficacité et une meilleure réactivité dans la gestion de moments sensibles comme la fin d'année ou lors de crises ponctuelles.

L'Etat et les collectivités incitent fortement les partenaires associatifs et les adultes à être présents à ces moments dans la rue, sous diverses formes. Le dispositif des animations de fin d'année (AFA), doté de financements significatifs de l'Etat et des collectivités, mobilise chaque année une vingtaine de porteurs d'animations le soir du 31 décembre, que l'on sait être sensible. Ce travail a certainement contribué à ce que le réveillon sur Strasbourg redevienne progressivement un simple moment festif et ne fasse plus l'objet d'un traitement surmédiatisé.

Par ailleurs, un grand nombre d'interventions dans le cadre des politiques menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie ont pour objet l'amélioration du sentiment de sécurité. Ainsi, de nombreuses entrées d'immeubles sont sécurisées, notamment par la pose de platines de rues, qui permettent de garder clos les sas d'entrées d'immeubles et d'augmenter la visibilité sur ces lieux.

D'autres actions dites de "prévention situationnelle" comme des modifications des sens de circulation, une plus grande sécurisation des cours d'écoles ou d'équipements sportifs contribuent elles aussi à cette amélioration. Des améliorations sensibles continuent d'être développées dans les domaines de la propreté et du traitement des espaces publics et des espaces communs en particulier par des structures d'insertion, ce qui contribue au sentiment d'une meilleure prise en compte.

Enfin, le fonctionnement sur Strasbourg d'équipes de proximité restreintes mais très réactives dans ces quartiers, sous la responsabilité d'un élu et d'un directeur de proximité, permet un suivi opérationnel qui contribue à une plus grande cohérence des interventions et donc à une amélioration du sentiment de sécurité de la part des habitants.

7.2.1. Le CLS et le CISPD

Signé en juin 2003, le Contrat local de sécurité (CLS) regroupait jusqu'à présent sur la circonscription de police les 7 communes urbaines de la CUS et concrétisait les objectifs communs de lutte contre la délinquance et les violences urbaines entre les autorités de l'Etat et les élus locaux. Cet outil opérationnel, décliné en plus d'une vingtaine d'actions, a fait l'objet en 2008 d'une évaluation et d'un diagnostic afin de vérifier la pertinence des choix opérés. Il a aussi permis de réajuster les objectifs et de proposer de nouvelles actions qui complètent celles qui sont maintenues (plus d'une quarantaine au total).

Le nouveau contrat intercommunal de prévention et de sécurité de la CUS est signé le 6 novembre 2009.

Le CISPD instance qui regroupe depuis 2008 tous les maires de la CUS, constitue une réponse partenariale aux attentes réelles des habitants et propose une réflexion et des actions dans plusieurs directions, en particulier face à la délinquance et à la protection des mineurs, la prévention des facteurs de rupture, la prévention de la récidive, des contributions à la tranquillité publique, la sécurisation des espaces publics, la prise en charge des victimes, la sécurisation des transports publics, etc.

7.2.2. La cellule coordination sécurité (CCS)

Réunissant chaque semaine depuis plusieurs années, à un niveau décisionnel, une quinzaine de partenaires institutionnels en charge de la sécurité ou ceux confrontés quotidiennement à des phénomènes de délinquance, cette instance permet d'apporter de manière réactive des réponses adaptées et un traitement quasiment en temps réel des difficultés rencontrées sur le terrain.

La situation des quartiers en ZUS y est particulièrement suivie à travers des tableaux de bord qui prennent en compte des données statistiques mais aussi un sentiment partagé de l'ambiance ressentie chaque semaine par chacun des partenaires à son niveau d'intervention. Un compte rendu synthétique est fait chaque semaine.

7.2.3. Les cellules de veille

Les cellules de veille, sans être spécifiques aux ZUS, trouvent tout naturellement leur application dans ces quartiers. Les rencontres régulières des divers partenaires et acteurs de terrain (bailleurs, associations, établissements scolaires, établissements publics, etc.), sont des lieux de proximité où s'échangent les informations sur les faits et les éléments d'ambiance ou se mettent en place des stratégies locales concertées.

Les partenaires s'appuient en outre sur les cellules de veille pour réaliser des actions adaptées à des publics ou à des situations particulières. Ces cellules ont ainsi régulièrement été les creusets d'actions novatrices et ont travaillé à la réappropriation des entrées d'immeubles qui dysfonctionnent, de manière chronique pour certaines.

7.2.4. Les structures de concertation interpartenariales

Afin d'augmenter la proximité avec tous les acteurs de terrain, les élus strasbourgeois ont souhaité développer des structures de concertation interpartenariales dans les quartiers de Strasbourg. Des structures similaires fonctionnent également dans d'autres communes. Elles se réunissent en séance plénière au moins deux fois par an. Assurant la rencontre et les échanges réguliers entre les partenaires, les séances plénières et les groupes de travail permettent de faire une analyse partagée des situations. Ils sont aussi l'occasion pour les groupes de travail thématiques (jeunesse, sécurité routière, parentalité, etc.), de proposer la mise en oeuvre d'actions concrètes. Si celles-ci ne sont pas forcément spectaculaires ou mobilisant des moyens lourds, elles sont toujours adaptées aux réalités du quartier, en cohérence avec les besoins décelés et en impliquant plusieurs partenaires.

Parmi ces actions, on peut citer les fêtes de rentrée permettant aux parents et aux jeunes de mieux connaître les propositions d'activités sur le territoire, la plaquette intitulée "La rentrée des parents", les nombreuses animations de proximité ou les actions concrètes sur le thème de la sécurité routière. En 2008, ce sont plus de 60 actions de proximité, proposées par ces groupes de travail, qui ont été mises en oeuvre et financées.

7.2.5. La vidéoprotection

Dans le cadre des actions prévues dans le CLS signé en 2003, et après une étude de faisabilité co-financée par l'Etat et la CUS sur l'opportunité de la mise en place de la vidéoprotection sur son territoire, un dispositif de vidéoprotection a été mis en place fin novembre 2003.

Les spécificités de ce dispositif, dont le fonctionnement et les résultats sont reconnus, sont le lien permanent et étroit entretenu avec la Police Nationale et son implantation dans des quartiers, notamment ZUS, après l'équipement du centre-ville historique.

Avec les extensions du dispositif en 2005 et 2007, la plupart des ZUS sont équipées d'un système de vidéoprotection comportant plusieurs caméras visibles par quartier.

Il n'est plus prévu d'extensions importantes sur de nouveaux quartiers, mais uniquement des compléments indispensables après un avis du comité d'éthique qui a été renforcé depuis 2008 et selon la procédure cadrée par le Contrat intercommunal de prévention et de sécurité de la CUS.

Les réactions d'hostilité, observées dans certains quartiers et de la part de quelques individus dérangés dans leur comportement lors de l'implantation, ont assez rapidement disparu.

La Police et la Gendarmerie utilisent à de nombreuses reprises le visionnage des images enregistrées. Le nombre de réquisitions dans un cadre judiciaire a augmenté de 66 % en 2008 après avoir augmenté de quelques 70 % en 2007.

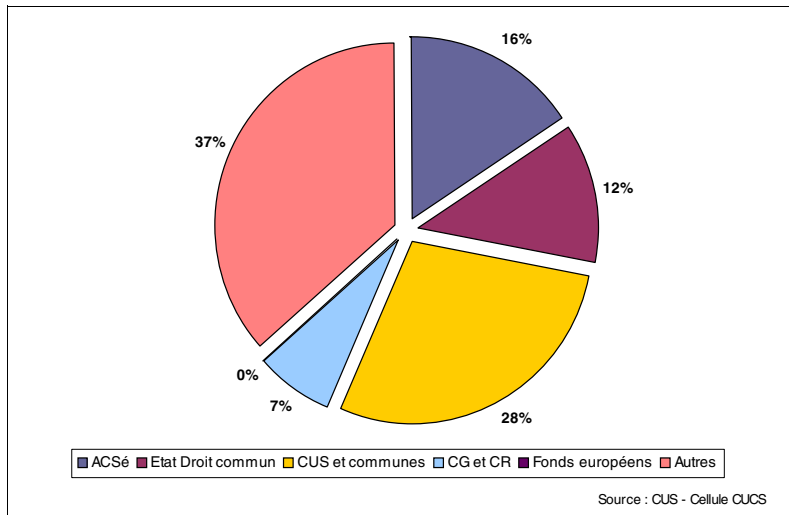
7.2.6. La participation du CUCS

Fin 2008, les partenaires du CUCS avaient financé 126 projets dans le cadre de l'axe 2 "Prévention de la délinquance et citoyenneté", pour un montant total de 4 425 983 €.

La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

- "Actions liées au CISPD" : 1 012 573 € pour 6 actions ;
- "Permettre l'accès au droit, l'aide aux victimes, l'accompagnement, l'accueil et le suivi de personnes sous main de justice et sous mandat administratif" : 1 427 718 € pour 21 actions ;
- "Promouvoir la citoyenneté" : 1 619 360 € pour 85 actions ;
- "Renforcer le soutien à la parentalité" : 366 332 € pour 14 actions.

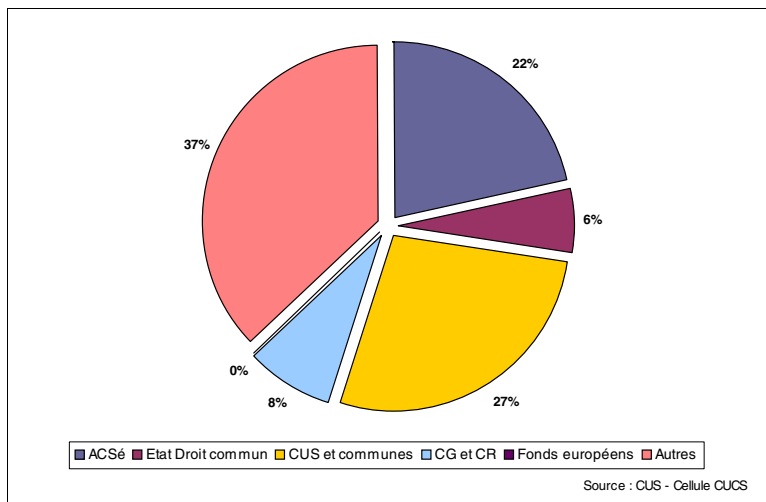
GRAPHIQUE N°13 : Répartition des participations financières à l'axe 2 du CUCS de la CUS en 2008



En 2009, les partenaires du CUCS avaient financé 127 actions relevant de l'axe 2 du CUS, pour un montant total de 4 024 538 €, répartis en :

- "Actions liées au CISPD" : 79 095 € pour 5 actions ;
- "Permettre l'accès au droit, l'aide aux victimes, l'accompagnement, l'accueil et le suivi de personnes sous main de justice et sous mandat administratif" : 1 511 304 € pour 23 actions ;
- "Promouvoir la citoyenneté" : 2 119 018 € pour 79 actions ;
- "Renforcer le soutien à la parentalité" : 315 121 € pour 20 actions.

GRAPHIQUE N°14 : Répartition des participations financières à l'axe 2 du CUCS de la CUS en 2009



8. SERVICES PUBLICS

8.1. LES SERVICES ADMINISTRATIFS

8.1.1. La Direction du développement économique et de l'attractivité

Une nouvelle direction du développement économique et de l'attractivité (DDEA) a été créée depuis le 1er avril 2009. Elle se déploie en quatre services :

- Marketing territorial et tourisme
- Développement de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et promotion des zones d'activité
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Emploi et économie solidaire

Le service Emploi et Economie Solidaire est particulièrement porté sur l'insertion professionnelle et le développement économique des ZUS, et élabore d'ailleurs un programme spécifique à cette dernière thématique, finalisé en septembre 2009. La cellule FEDER, en charge du programme de développement économique des ZUS 2007/2013 au titre de l'axe 4 du programme de "compétitivité régionale" est également rattachée à ce service.

8.1.2. La démarche participative

Depuis janvier 2009, dix conseils de quartiers ont commencé à travailler pour formuler des propositions et des avis sur les projets de la collectivité. Cinq concernent directement les ZUS de Strasbourg :

- Cronenbourg, Hautepierre, Poteries, Hohberg ;
- Meinau
- Neudorf, Port-du-Rhin, Musau, Schluthfeld
- Koenigshoffen, Montagne verte, Elsau ;
- Neuhof.

Ils sont composés de trois collèges : un collège d'habitants comprenant deux tiers des membres du Conseil de quartier, un collège d'associations et un troisième collège d'acteurs socio-professionnels. Cette concertation doit permettre de mieux préparer la décision et de renforcer l'efficacité de l'action publique, par une meilleure appropriation des habitants et un enrichissement par leurs propositions.

8.2. LA DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Toutes les ZUS sont desservies par les transports en commun, tant par les lignes régulières des bus urbains que par les lignes de tramway.

Un certain nombre de ZUS sont desservies directement par le tramway : Grand Ried (ligne B), Elsau (lignes B et C), Hautepierre (ligne A), ainsi que la Meinau (ligne A). Les extensions 2007-2008 des lignes de tramway permettent de mieux irriguer le territoire, avec notamment la desserte du Neuhof (ligne C), le terminus dans le quartier des Hirondelles à Lingolsheim (ligne B), en passant par le secteur Wihrel à Ostwald (ligne B).

- **La ZFU du Neuhof**

Cette ZUS est desservie principalement par les lignes radiales 14 et 24 (route du Neuhof - route d'Altenheim), qui pénètrent au coeur du quartier (rue de la Klebsau, allée des Déportés). Le niveau de service de ces lignes est resté globalement stable depuis 1999. Le tramway (ligne C) la dessert depuis le 25 août 2007 jusqu'au carrefour Reuss. La ligne 14 est redéployée sur l'axe "rues Mermoz et de l'Indre", la ligne 24 reste implantée sur les routes du Neuhof et du Polygone (en direction du marché de Neudorf et de la Grande Ile).

- **La ZFU de Hautepierre**

Le quartier de Hautepierre est particulièrement bien desservi par les transports en commun, principalement par la ligne A du tramway. Bien que restant élevés, les niveaux de service des arrêts «Dante», «Hôpital de Hautepierre» et «Ducs d'Alsace», ont vu leur niveau de service légèrement baisser (- 14 %) entre 1999 et 2004 avec la mise en service de la ligne D, qui renforce les capacités de la ligne A en centre-ville. La mise en place de la ligne de rocade 70 et d'une ligne 4A (débranchement de la ligne 4) a renforcé nettement les niveaux de service de l'arrêt «Hautepierre-Maillon» (+ 40 % de bus et tramway supplémentaires).

- **La ZUS des Ecrivains**

Ce quartier est desservi principalement par la ligne radiale 6, implantée sur la route de Général de Gaulle. Les niveaux de service sont globalement stables sur cet axe. Ils sont les plus forts aux arrêts «Ecrivains» et «Marc Séguin», points d'interconnexion avec les lignes de rocade 50 et 70. La ligne 70 a apporté une nouvelle desserte par le Nord du quartier.

- **La ZUS de Cronembourg**

Ce quartier est desservi par la ligne radiale 19 (rue du Champ de Manoeuvres et rue Langevin), rabattue sur les lignes A et D du tramway à la station "Ronde" et par la ligne de rocade 50 (rue du Rieth). Le nombre de bus sur le quartier est resté stable entre 1999 et 2004 sur la globalité du quartier. Les différences entre arrêts proviennent de la réorganisation des lignes 50 et 19, qui ne circulent plus en tronc commun dans la Cité Nucléaire, comme c'était le cas en 1999.

- **La ZUS de la Meinau**

La ZUS de la Meinau est desservie par les lignes 7, 27 et 40. Les niveaux de service au coeur du quartier sont en baisse. Néanmoins, cette baisse est compensée par la proximité de la ligne A du tramway, qui offre un fort niveau de service. La ZUS de la Meinau n'est pas desservie directement par une ligne de tramway. Cependant elle n'est pas éloignée de la ligne A qui emprunte l'avenue de Colmar vers laquelle sont rabattues des lignes de bus. Depuis août 2007, l'avenue de Colmar est également desservie par la ligne E, et le carrefour "Reuss" est desservi par la ligne C (dont le secteur "Canardière" sera plus proche que de la ligne A - E).

- **La ZUS du Grand Ried**

Le quartier du Ried est desservi directement par la ligne B du tramway. Les niveaux de service y ont augmenté de plus de 25 % entre 1999 et 2004. Les niveaux de service à l'arrêt "Pont Phario" ont connu une augmentation de plus de 70 %, du fait de l'arrivée du tramway et de la mise en service des lignes 70 et 72, qui avec la ligne 6, desservent la cité de l'Ill par le Sud, sur la rue de l'Ill, sans la traverser directement.

- **La ZUS de Koenigshoffen**

Cette ZUS est principalement desservie sur sa limite Sud, par la ligne radiale 4 circulant sur la route des Romains. Les modifications de tracé supprimant les troncs communs sur les lignes 4 et 50 au coeur du quartier du Hohberg ont induit une légère baisse de niveau de service aux arrêts concernés. Un travail est en cours pour élaborer la ligne F, en lien avec l'avancement du tram-train.

- **La ZUS de l'Elsau Montagne-Verte**

Le secteur de la Montagne-Verte est desservi par les lignes 2, 12, 15 et 50, qui circulent en tronc commun jusqu'à l'arrêt "Roethig" sur la route de Schirmeck. Les niveaux de service sur ces tronçons sont restés stables depuis 1999, l'offre de service étant très forte (3 minutes aux heures de pointe), du fait du tronc commun.

Quant à l'Elsau, elle est desservie par les lignes B et C du tramway, ainsi que par la ligne 40. Le terminus du tramway se situe au Nord du quartier sans y pénétrer. Les niveaux de service en ce point ont doublé depuis 1999. Par contre, les arrêts situés au coeur du quartier, précédemment desservis par la ligne 2, ont connu une baisse significative de leurs niveaux de service. La ligne B sera prolongée fin 2007 vers le Sud-Ouest de l'Elsau, vers la Montagne-Verte (rue d'Ostwald) et vers la ville d'Ostwald.

- **La ZUS des Hirondelles (Lingolsheim)**

Le quartier des Hirondelles est desservi par la ligne 15, qui le traverse du Nord au Sud. Cette ligne, rabattue sur les lignes B et C du tramway à l'arrêt «Montagne-Verte» a vu son niveau de service légèrement augmenter depuis 1999. La ZUS des Hirondelles est également concernée par l'extension du réseau de tramway, opérationnel depuis juin 2008.

Simultanément à la mise en service du tramway, la Ville de Lingolsheim et la CUS ont procédé à la restructuration de tout le réseau de voirie environnant (rue des Hirondelles, giratoire Schuman - Pflimlin et amorces des nouvelles rues du quartier liées à la restructuration urbaine du secteur).

- **La ZUS du Port du Rhin**

Le quartier du Port du Rhin est desservi par les lignes 2 et 21 sur la route du Rhin (RN4), en direction de l'Allemagne. Les niveaux de service de ces lignes sont restés stables depuis 1999. Le réseau de transport 2007-2008 permet d'améliorer la desserte de ce quartier dans la mesure où la ligne de bus 21 est rabattue vers la nouvelle station de tramway "Aristide Briand" (nouveau terminus de la ligne D) d'une part, et la rue du Petit Rhin est desservie par la ligne 7 prolongée, elle aussi en correspondance avec le tramway.

CONCLUSION

Le présent rapport de l'Observatoire local des ZUS montre que les 10 ZUS de la CUS ont fait l'objet d'une attention particulière de la CUS, qui y a pleinement appliqué les politiques sectorielles de droit commun et les politiques complémentaires, telles que le PIC URBAN dans le Sud de Strasbourg, ou encore la mise en oeuvre du Contrat urbain de cohésion sociale sur les quartiers prioritaires.

- En termes **d'emplois et de développement économique**, on observe une augmentation de 5 % entre 2008 et 2009 du nombre d'établissements dans l'ensemble des ZUS. En revanche, l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois est orientée à la hausse et se situe à un niveau intermédiaire entre celui observé en 1998 et en 2000. Toutefois, compte tenu du contexte économique particulièrement morose depuis la fin de l'année 2008, le nombre de demandeurs d'emploi risque encore d'augmenter dans des proportions assez importantes.

En 2010, la Communauté urbaine de Strasbourg, par le biais d'un marché public, a missionné le cabinet D>2H pour réaliser une étude sur les potentiels de développement économique de l'ensemble des ZUS. Cette étude a fait l'objet d'un rapport très détaillé, qui permettra la mise en oeuvre d'actions spécifiques aux problématiques de chaque ZUS.

En avril 2009 a démarré l'action SAP (Service d'amorçage des projets), co-financée par la Caisse des dépôts, le FEDER et la Maison de l'Emploi. Ce dispositif sera implanté dans chaque ZUS, permettant ainsi aux habitants d'avoir un premier niveau d'information sur la création d'entreprise.

- La mise en oeuvre des **programmes de rénovation urbaine** sur 5 des 10 ZUS, par des interventions lourdes sur le bâti et les espaces publics, commence à porter ses fruits. Les interventions sur l'espace public et le développement de programmes immobiliers (notamment privés) contribuent largement à la modifier, pour l'ensemble des résidents de ces quartiers et de ceux de l'ensemble de l'agglomération, leur perception et leur image.
- Un important programme de **santé publique** est en cours de développement et devrait permettre l'extension des Ateliers santé-ville à l'ensemble des ZUS de l'agglomération. Par ailleurs, les Maisons urbaines de santé sont en train de se développer et permettront aux habitants de ZUS de disposer d'équipements sanitaires et sociaux plus complets et de meilleure qualité.
- La **politique éducative** repose largement sur le Programme de réussite éducative et doit s'adapter aux réformes engagées dans l'enseignement primaire. Les méthodes de travail évoluent également, dans le but d'accroître et surtout de diversifier l'offre d'interventions en matière scolaire, culturelle et éducative.
- En matière de **sécurité et de tranquillité publiques**, les statistiques disponibles montrent une diminution des actes de délinquance sur le long terme. De nombreuses actions sont impulsées par les différents partenaires et acteurs locaux et sont entreprises pour intervenir rapidement et pour faire diminuer les actes délictuels.
- Enfin, il apparaît que globalement, les ZUS bénéficient d'un taux d'équipement en **services publics** relativement complet, notamment avec l'achèvement des extensions du réseau de tramway, notamment vers le Neuhof, le quartier des Hironnelles à Lingolsheim. De ce fait, l'ensemble des ZUS sont connectées au coeur de l'agglomération et aux autres quartiers, notamment le quartier européen et la Robertsau.

ANNEXES

Commune : **Strasbourg**
Secteur : **ZFU du Neuhof**

■ Remarques préalables

Source : Les données ci-dessous sont issues du Recensement rénové de la population de 2006, et sont complétées, dans la mesure du possible, par des données actualisées.

Définition : Les zones franches urbaines sont des quartiers de plus de 8 500 habitants qui cumulent les indicateurs de fragilité. Les entreprises y bénéficient d'exonérations de charges fiscales et sociales durant 5 ans. Les ZFU sont toutes des ZUS.

■ Données générales (Source INSEE - RP 2006)

Superficie de la zone.....	154 ha
Population	11 509 (- 1,9 %)
Nombre de ménages.....	3 806 (- 5,4 %)
Part des HLM dans les résidences principales	82,5 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	8,9 %

■ Carte de localisation de la zone



Source : ADEUS

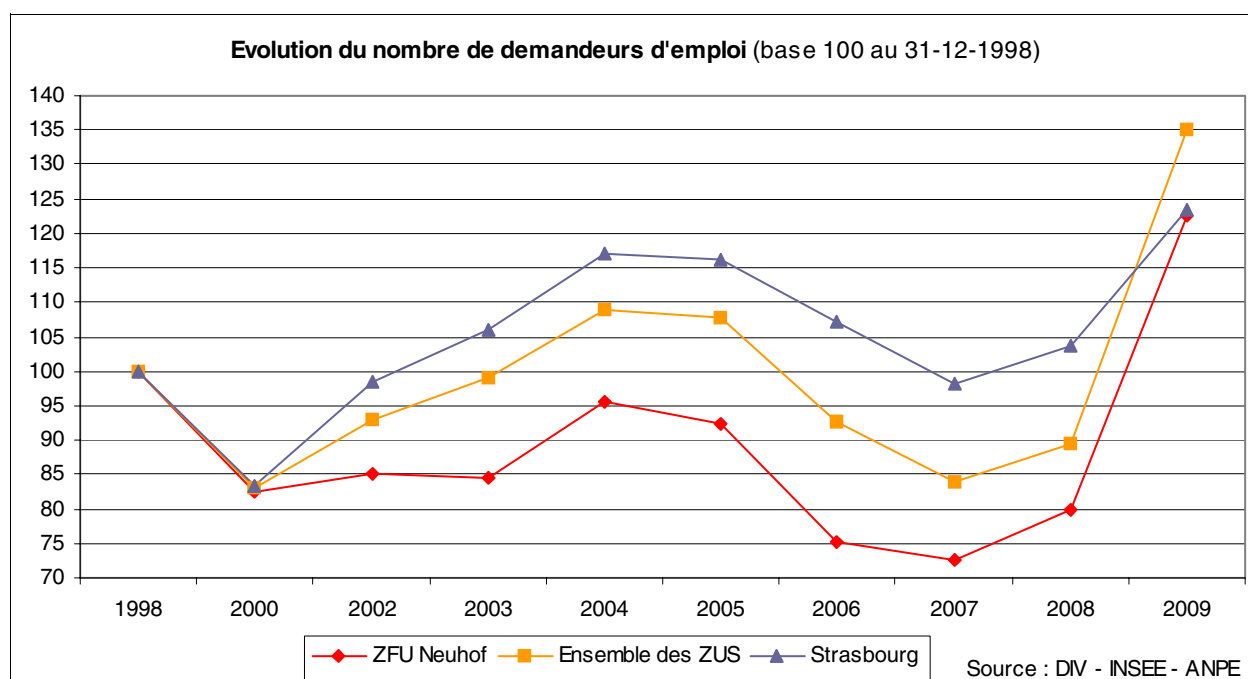
■ Emploi et développement économique

En 2006 dans la zone franche du Neuhof, le taux d'activité des 25-65 ans se situe à 61,4 %, soit près de 20 points de moins que l'ensemble de l'unité urbaine (79,7 %).

La part des demandeurs d'emplois de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (23,9 %) représente plus du double de cette population dans l'unité urbaine (11,2 %).

Les ouvriers et les employés sont largement sur-représentés parmi les actifs (87,6 % dans la ZFU pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. En effet, le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) en 2005 est deux fois plus faible dans la ZFU du Neuhof que dans l'unité urbaine (7 357 €, contre 16 666 €).

Par ailleurs, 42,2 % de la population vit en 2005 dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales), pour une part qui s'élève à 13,2 % pour l'unité urbaine.

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZFU Neuhof	6 691	6 878	6 991	7 357	7 667
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE

Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

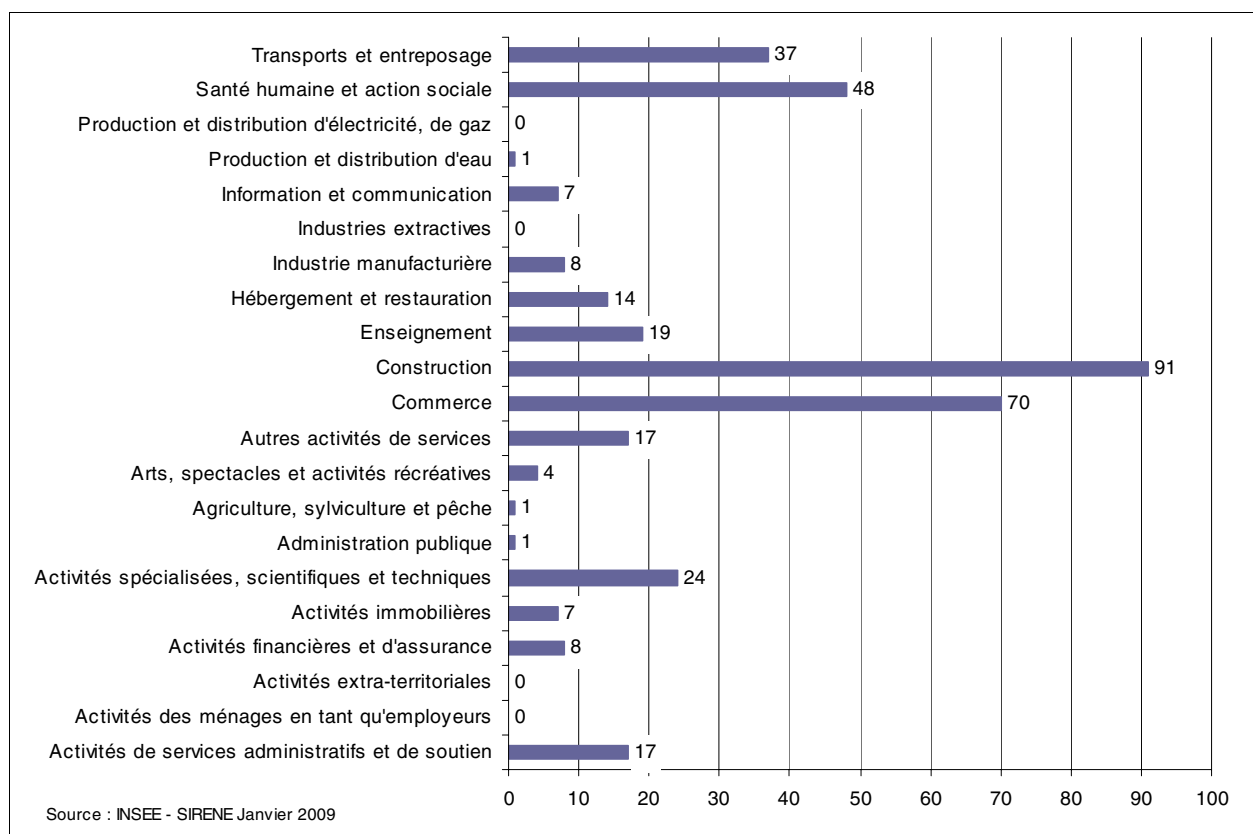
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2009
Nombre d'établissements	321	315	297	316	315	335	374	+ 16,5 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

Après avoir fortement chuté entre 2003 et 2005, le nombre d'établissements implantés dans la ZFU dépasse au 1er janvier 2009 largement le niveau de 2003.

Le secteur de la construction reste le plus largement représenté dans la ZFU. Il s'agit pour la plupart de petites ou de très petites entreprises domiciliées à l'adresse du chef d'entreprise. La structure urbaine et la morphologie de ce type de quartier d'habitat social ne permet pas le stockage de matériel et la réception du public.

Répartition des établissements selon leur nature d'activité



Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

Le Neuhof bénéficie du statut de Zone franche urbaine depuis 1997. La ZFU contribue à développer des emplois pour les habitants du quartier et de l'ensemble des ZUS, aide les créateurs d'entreprises à démarrer, et conforte l'offre de services aux habitants.

Le parc d'activités de la Klebsau, dont les aménagements sont livrés depuis deux ans voit une accélération du projet avec les cellules Alsabail (Roser, Feller - activité généraliste du bâtiment ascenseur et portes). Il reste trois terrains qui ne sont pas en ZFU, soit environ 1ha divisible non attribué. De nombreuses demandes d'installation d'entreprises sont enregistrées pour la Klebsau.

Le caractère innovant de la zone est de rapprocher les différentes fonctions urbaines (emploi, logement), qui ne génèrent que des nuisances relatives, car il s'agit d'activités artisanales, et non d'activités industrielles.

L'ouverture du supermarché en mars 2008 (a été modifié en «Leclerc Express» en 2009, chiffre d'affaires d'un peu plus de 7 M €), est l'expression manifeste de la demande, et de l'existence d'un véritable pouvoir d'achat dans le quartier. Le pari initial de faire bénéficier l'ensemble de la population de l'implantation de ce magasin semble plutôt réussi. La totalité des cellules commerciales attenantes (cordonnier, boulanger-pâtisser, pharmacie, coiffeur) sont occupées.

L'ouverture d'un laboratoire d'analyses médicales (pas accompagné par le GPV), dans le secteur du carrefour Reuss confirme le caractère attractif du lieu.

Sur le secteur Hautefort, le centre commercial préempté par la CUS, permet d'envisager des perspectives d'évolution, avec une hypothèse de transfert de l'ensemble des activités en frange de quartier sur les flux de l'avenue du Neuhof. La concertation a déjà démarré pour envisager le projet et les commerçants sont associés dès le démarrage du projet.

A l'entrée Nord du quartier, le projet d'ouverture des bâtiments « RMT » (3 000 m²) de locaux avec cellules commerciales en pieds d'immeubles) a été réalisé en 2008, et a généré une centaine d'emplois, dont une dizaine de recrutements en ZUS. Le deuxième projet « RMT » a été livré en juin 2010, avec des locaux d'activité, tertiaires pré-réservés et restent 2 plateaux de 100m² et 200 m². La demande de locaux est effective.

Le parc d'activités Védrières est un projet important : les 4 investisseurs retenus ont présenté leur projet aux habitants. La vente des terrains s'effectuera fin 2009 début 2010 : l'ESAT (Etablissement et service d'aides par le travail, ex-CAT), l'imprimerie ARAHM, un coiffeur et un carrossier qui proposent chacun une dimension formation importante, des activités tertiaires liées au bâtiment représentent un symbole intéressant par rapport à la rénovation urbaine.

Fin 2011, l'EHPAD en cours de construction à l'entrée Nord, entrera en service et générera 100 emplois.

L'insertion dans le quartier du Neuhof :

Les clauses d'insertions sont rendues obligatoires par la convention ANRU et prévoient qu'au minimum 5 % des heures travaillées soient réalisées par des personnes en parcours d'insertion. Le dispositif a bien pris au Neuhof. Mi-2009, le taux d'avancement du programme de rénovation urbaine était de 35 % et de quasiment 100 % par rapport aux objectifs des 95 000 heures d'insertion. Ce succès s'explique notamment par la présence d'entreprises d'insertion dans le quartier, attributaires des marchés de travaux liés à la rénovation urbaine et lancés par les bailleurs, la collectivité.

Compte tenu de la réussite du dispositif, il est envisagé de le généraliser aux marchés privés (promoteurs, investisseurs), dès que le levier du foncier est détenu (clause résolutoire de la vente). Les consultations des promoteurs pour les travaux travaux 2008-09 (Bouygues, Spiral, Nexity) respectent les conventions.

■ Habitat et environnement urbain

Comme nombre de grands quartiers d'habitat social, la ZFU du Neuhof a été construite pour l'essentiel au cours des années d'après-guerre, pour s'achever au milieu des années 1970. Le parc de logements est principalement constitué de tours et de barres d'habitat social.

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

En 2008, le renouvellement urbain du Ballersdorf a été largement engagé, avec des démolitions mais surtout la livraison d'une quarantaine de logements individuels. Ce programme se prolongera jusqu'en 2011 pour aboutir à la reconstruction de 250 logements, après la démolition de 350 autres. La mixité du site sera assurée à terme en PSLA (Prêt social location-accession) et en locatif privé avec la Foncière Logement.

Les opérations de promoteurs ont été largement engagées et livrées (Cours de la Forêt avec Spiral et Bouygues, entrée Nord avec Bouygues et Altexia, à la Klebsau, etc.), soit au total environ 200 logements privés.

Le renouvellement urbain de la Cité des Aviateurs se poursuit et sera achevé en 2011. En novembre 2007 le Conseil de CUS a adopté une délibération visant la résorption de l'habitat insalubre du Polygone. Enfin, toutes les conditions sont réunies pour engager le projet. Le démarrage de travaux envisagé en 2010.

Par ailleurs, des interventions sur les espaces extérieurs cité Lyautey (270 logements) sont également programmés.

Pour les prochaines années, l'intervention sur le secteur Hautefort sera engagée. L'ensemble des réunions de concertation ont eu lieu. Le forum de la rénovation urbaine s'est tenu le 21 mars 2009, avec pour objectif d'engager les programmes à partir de 2010, de manière opérationnelle et en mobilisant les financements appropriés. La nouvelle maquette financière a été adressée à l'ANRU en vue de sa validation.

Le cadre de vie a continué de se transformer par le réaménagement de voies (environ 10km depuis le démarrage de projet), la création d'aires de jeux, d'animation et de détente, tel que le square Icare au Polygone. La rénovation du parc Schulmeister est un projet commun avec la Meinau. L'aménagement d'espaces de détente constitue une grande attente des habitants.

Le poursuite du programme de rénovation urbaine du Neuhof :

En 2008, le renouvellement urbain du Ballersdorf a été largement engagé, avec des démolitions mais surtout la livraison d'une quarantaine de logements individuels. Ce programme se prolongera jusqu'en 2011 pour aboutir à la reconstruction de 250 logements, après la démolition de 350 autres. La mixité du site sera assurée à terme en PSLA (Prêt social location-accession) et en locatif privé avec la Foncière Logement.

■ Santé

Au regard de la population présente dans la ZFU, le nombre de professionnels de la santé est extrêmement réduit. Il n'y a en effet qu'un médecin généraliste pour 1 000 habitants.

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités hospitalières	1	1	1	1	1	1	1
Activités des auxiliaires médicaux	8	10	11	13	11	12	14
Pratique dentaire	1	1		2	-	-	-
Pratique médicale	10	10	10	11	10	10	10
TOTAL	20	22	21	27	22	23	25

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier

La « Maison urbaine de santé », installée au 99 avenue du Neuhof (500m² d'activités en pied d'immeuble), a été inaugurée en avril 2010. Le pôle de santé qui faisait partie du projet, et a été largement remodelé. Dans cette « Maison urbaine de santé » sont regroupés : 4 médecins généralistes, 1 kinésithérapeute, 2 infirmières libérales, 1 orthophoniste, 1 laboratoire d'analyses médicales, de même qu'un local loué par la Ville destiné à devenir un lieu de santé.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement en cours sur le traitement de la toxicomanie. Différents points d'accueil et d'écoute existent déjà et l'ambition est d'aller plus loin dans le but de définir la manière de traiter ce public.

■ Réussite scolaire

Les données relatives au retard scolaires des collégiens à l'entrée en 6ème ne sont pas disponibles.

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire :

Les dispositifs d'accompagnement à la scolarité fonctionnent dans le quartier depuis longtemps. Des actions spécifiques de sensibilisation des enfants au programme de rénovation urbaine, avec visites de chantier, ont été organisées. A titre d'exemple, pour le réaménagement du square Icare, ils ont bénéficié d'explications sur la manière de concevoir le projet et d'arriver à son terme.

Au sein de la Direction de proximité et de la Direction du GPV, la recherche de la meilleure adéquation entre équipements scolaires et population (variations démographiques), constitue une préoccupation constante, afin de déterminer s'il convient de créer des classes, de revoir la carte scolaire... Cette question est un véritable enjeu compte tenu des livraisons déjà effectuées et de la livraison prochaine d'un grand nombre de logements.

Enfin, dans le cadre du programme de rénovation urbaine, la mise en sécurité et la réhabilitation de l'école Ziegelwasser s'achève et doit être livrée en 2009. Une deuxième tranche est envisagée dans les années à venir.

■ Sécurité et tranquillité publique

Le quartier du Neuhof connaît depuis plusieurs années une profonde mutation urbanistique qui s'accompagne d'une augmentation de la délinquance. En 2008, le nombre de faits signalés a augmenté de 5 % et sur le début de l'année 2009, la tendance se stabilise (+ 1 %) avec toutefois, une délinquance de proximité en hausse (+ 15 %). La pratique des rodéos et les conduites à risque restent particulièrement présentes sur ce secteur.

Les actions menées en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique :

Les nouvelles infrastructures mises en place dans le quartier nécessitent une vigilance toute particulière (gymnase Ilôt Crabbé, nouveau Centre culturel, ...), d'autant que d'autres équipements commencent à faire l'objet d'actes de vandalisme (caillassages des trams et poses volontaires et répétées d'objets sur les voies gênant sa circulation, ...).

Enfin, il est à noter, que le quartier a connu des tensions assez fortes en avril 2009 lors du sommet de l'OTAN, dont le campement des opposants au sommet y était installé.

■ Services publics

Les actions menées en faveur du développement du service public :

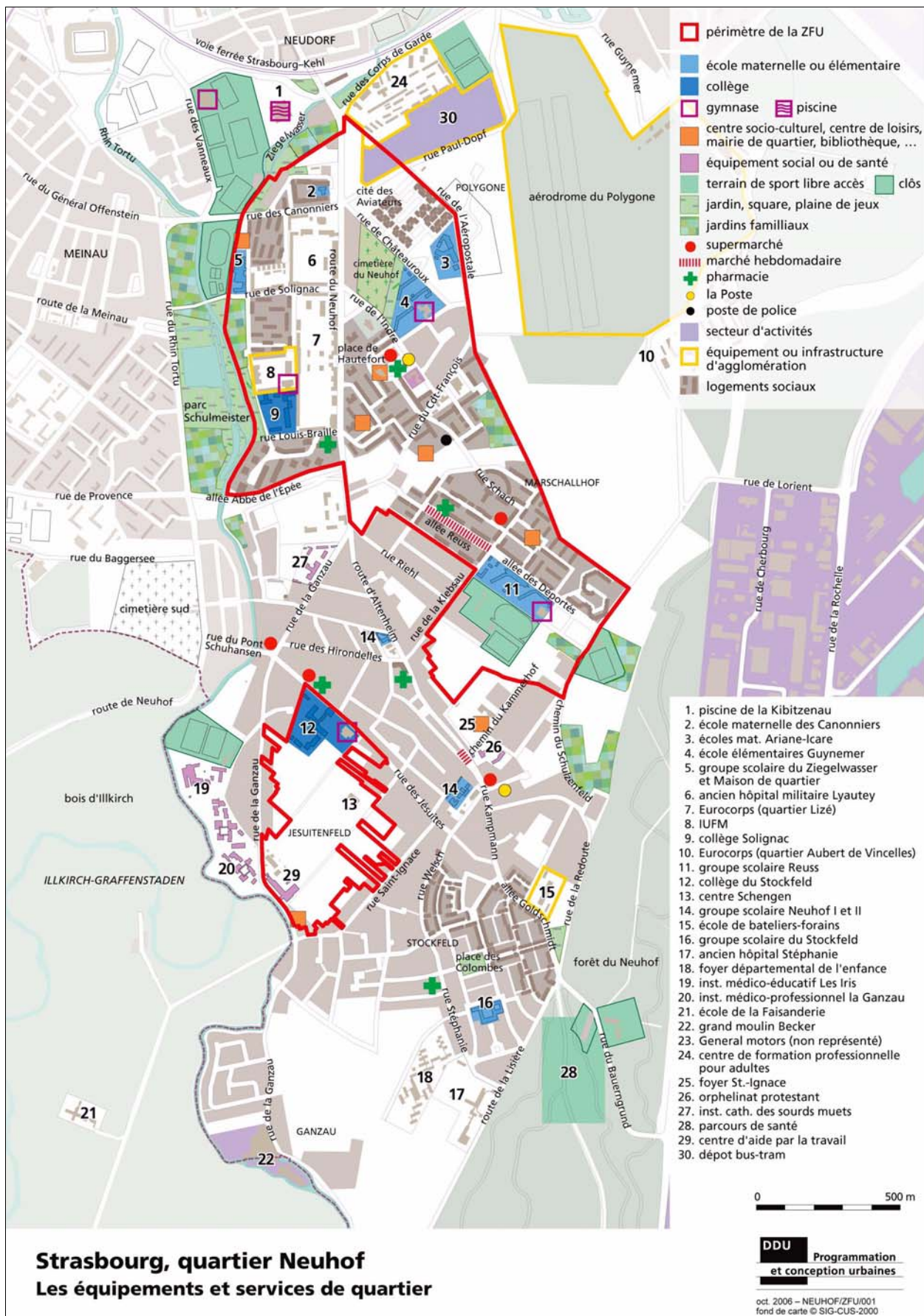
Le diagnostic initialement posé concluait à un déficit de services publics et d'équipements. L'année 2008 a vu l'ouverture de la Mairie de quartier, l'ouverture et l'extension du centre social Guynemer. Le gymnase Crabbé sera livré prochainement (type C - pouvant accueillir des compétition de niveau régional).

Le Pôle culturel a ouvert suite au déménagement de la médiathèque de la place de Hautefort, dont les locaux seront transformés en pôle enfance.

La relance de la concertation :

En partenariat avec l'ORIV, la démarche participative a été relancée, avec notamment la tenue de 12 réunions de concertation depuis le mois de mars 2009.

Ces forums de la concertation vont se poursuivre et s'étendre à d'autres secteurs du quartier du Neuhof, comme au Ballersdorf, au Cours de la Forêt, à l'entrée Nord.



Commune : **Strasbourg**
Secteur : **ZFU de Hautepierre**

■ Remarques préalables

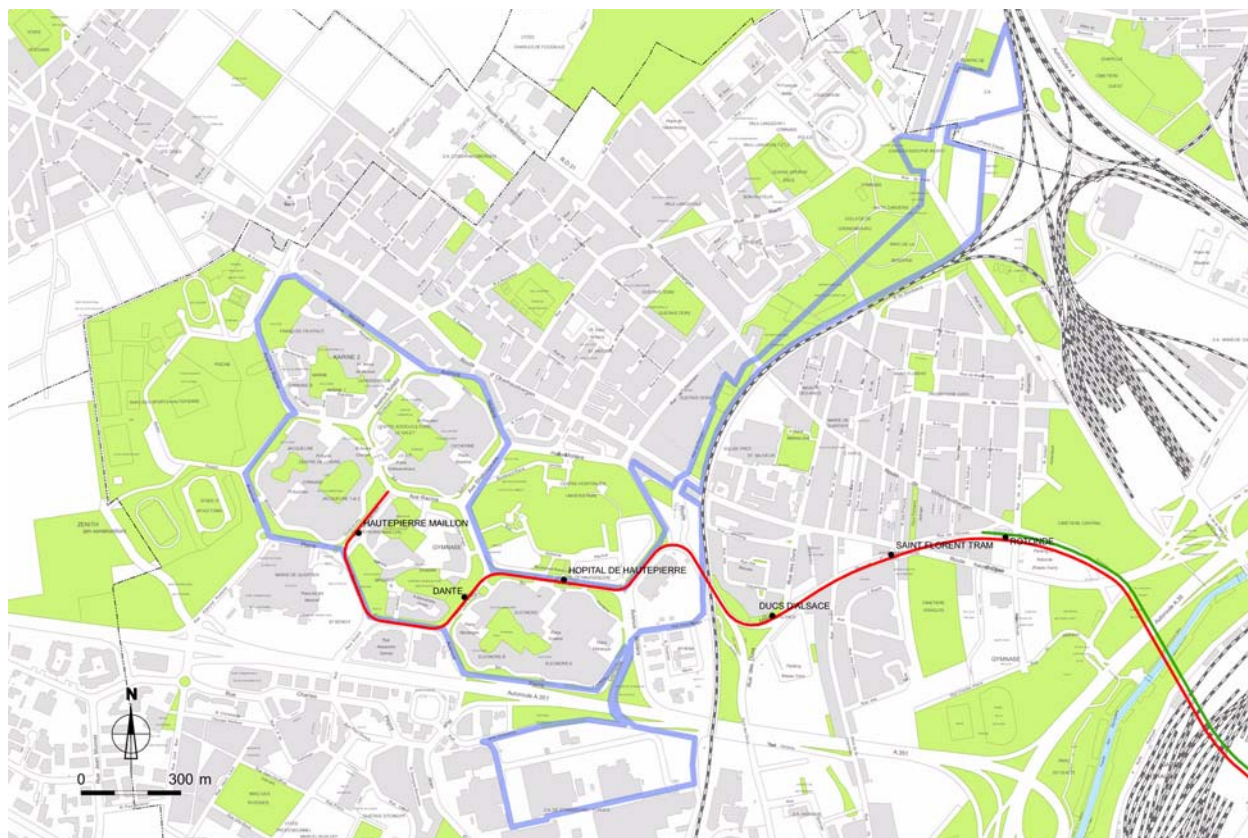
Source : Les données ci-dessous sont issues du Recensement rénové de la population de 2006, et sont complétées, dans la mesure du possible, par des données actualisées.

Définition : Les zones franches urbaines sont des quartiers de plus de 8 500 habitants qui cumulent les indicateurs de fragilité. Les entreprises y bénéficient d'exonérations de charges fiscales et sociales durant 5 ans. Les ZFU sont toutes des ZUS.

■ Données générales (Source INSEE - RP 2006)

Superficie de la zone.....	107 ha
Population	13 476 (- 2,8 %)
Nombre de ménages.....	4 350 (+ 2,9 %)
Part des HLM dans les résidences principales	77,4 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	11,6 %

■ Carte de localisation de la zone



Source : DIV - Réalisation : ADEUS

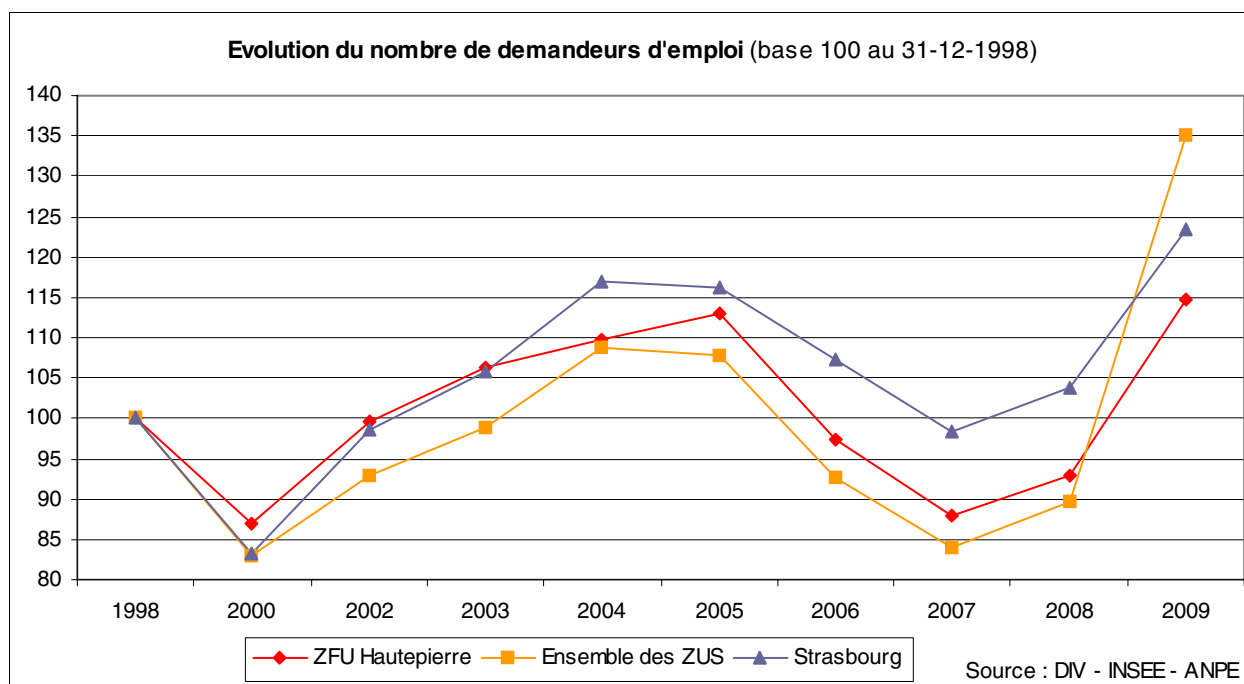
■ Emploi et développement économique

En 2006 dans la zone franche de Hautepierre, le taux d'activité des personnes âgées de 25 à 65 ans est inférieur de près de 10 points par rapport à l'unité urbaine de Strasbourg, et s'élève à 70,2 %, contre 79,7 %.

De plus, la part des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (24,5 %) est plus de deux fois supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'unité urbaine (11,2 %).

Enfin, les ouvriers et les employés sont largement sur-représentés parmi les actifs (90,1 % dans la ZFU pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) est près de deux fois plus faible dans la ZFU de Hautepierre que pour l'ensemble de la ville de Strasbourg (8 097 € contre 15 437 €).

Par ailleurs, un peu plus du tiers (35,5 %) de la population vit dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005. Cette proportion est près de trois fois supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg (13,2 %).

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZFU Hautepierre	7 610	7 594	7 590	8 011	8 097
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE 2006

Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

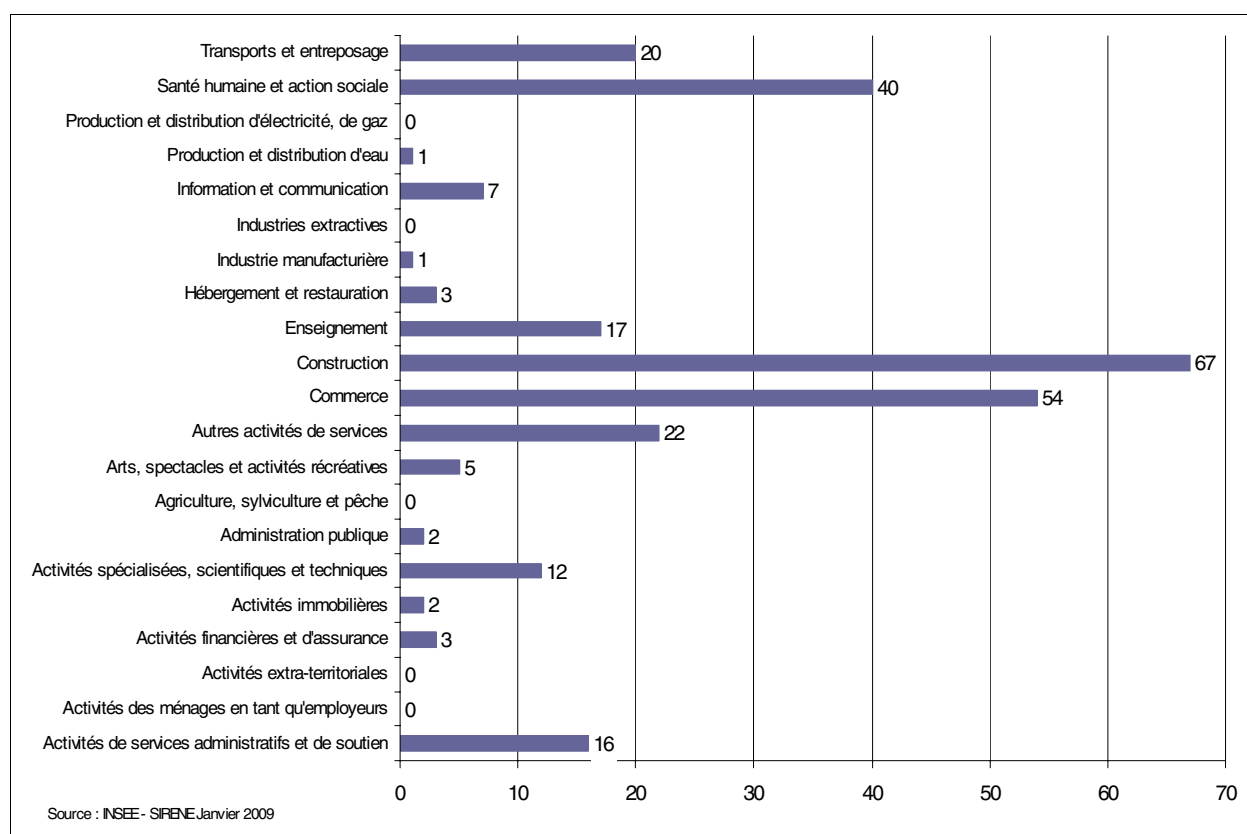
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2009
Nombre d'établissements	166	175	189	206	214	261	272	+ 63,8 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

La croissance du nombre d'établissements se poursuit à un rythme élevé, avec en l'espace de 6 ans, deux tiers d'établissements supplémentaires.

Depuis plusieurs années, le secteur de la construction est le plus largement représenté du tissu économique de la ZFU. Il s'agit pour la plupart de ces établissements, de petites ou de très petites entreprises domiciliées à l'adresse du chef d'entreprise. La structure urbaine et la morphologie de ce type de quartier d'habitat social ne permet cependant ni le stockage de matériel ni la réception du public.

Répartition des établissements selon leur nature d'activité



Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

Une partie de HautePierre a été classée en Zone de redynamisation urbaine (ZRU) depuis 1997. Son classement en ZFU est effectif depuis janvier 2004 et son périmètre a été étendu en mai 2007. La ZFU contribue à développer des emplois pour les habitants du quartier et de l'ensemble des ZUS, aide les créateurs d'entreprises à démarrer leur activité et conforte l'offre de services aux habitants.

Le projet de rénovation urbaine du quartier comporte, outre la recomposition complète des espaces extérieurs, un volet relatif à l'accueil d'activités, commerces et services en pieds d'immeubles.

Les cours de Français langue étrangère :

Une action équivalente au «Chalet des mères» au Neuhof a été engagée avec le GRETA, financée dans le cadre du CUCS. Les collèges Erasme, Truffaut et l'école élémentaire Jacqueline accueillent les mères de famille afin de leur dispenser des cours de Français langue étrangère (FLE), ce qui leur permet de mieux communiquer avec les enseignants d'une part et les prépare à la réalisation d'éventuels projets professionnels d'autre part.

Pour l'opération *Jobs d'été*, il n'y a pas eu véritablement de forum, contrairement à Cronenbourg. Toutefois, les jeunes peuvent se rendre au Relais-emploi pour être mis en relation avec les entreprises. Le suivi individualisé des jeunes placés dans les entreprises fonctionne parfaitement. Ils disposent par ailleurs de la possibilité de rédiger leur CV au centre socio-culturel du Galet.

En 2009, une délibération a été prise par le Conseil de communauté pour la construction d'une pépinière d'entreprises, regroupant des activités mixtes (entreprises artisanales et tertiaires). Cette pépinière de 1 585 m² devrait être livrée pour septembre 2011.

■ Habitat et environnement urbain

Le quartier de Hautepierre a été conçu dès son origine comme une unité composée de mailles regroupées autour d'un centre. Ces mailles, dont la structure générale évoque celle d'un «nid d'abeille», ont une certaine autonomie par rapport au quartier, de même que le quartier par rapport à l'agglomération strasbourgeoise.

Hautepierre se présente comme un quartier homogène dans la typologie de son parc de logements. Le collectif domine très largement, voire est le seul type d'habitat dans certaines mailles comme «Jacqueline», «Catherine» ou «Eléonore». Seules les mailles «Karine», «Brigitte» et «Denise» présentent un peu de diversité. Ce sont des mailles dans lesquelles des maisons en bande ont été construites.

Le parc social est largement sur-représenté dans le quartier et pèse plus des trois-quarts des résidences principales, alors qu'il ne représente qu'un peu moins du quart dans l'unité urbaine en 2006.

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

Après la signature d'un protocole de préfiguration 2007-2008 pour s'assurer du financement des opérations, le projet de rénovation urbaine du quartier de Hautepierre a été présenté en Conseil national d'engagement, et validé par celui-ci le 9 juillet 2009.

La signature de la convention ANRU, ainsi que de la charte d'insertion sont programmées le 15 décembre 2009. Les études liées à l'installation d'une pépinière d'entreprises sont en cours, pour une livraison impérative au cours de l'été 2011.

Le projet de rénovation urbaine de Hautepierre 2007-2011 :

Le projet de rénovation urbaine prévoit notamment la réalisation de petites résidences au coeur des mailles, avec voiries de desserte et zones de jeux, de rencontre, de sport. Un jardin participatif sera réalisé dans la maille Jacqueline.

■ Santé

Bien que situé hors du périmètre strict de la ZFU, le centre hospitalier régional et universitaire est installé dans la maille «Denise», dont les urgences accueillent nombre de résidents du quartier (et d'ailleurs), qui n'ont pas recours à la médecine de ville.

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités des auxiliaires médicaux	9	8	9	8	10	12	15
Pratique dentaire	6	7	5	5	4	5	4
Pratique médicale	9	9	8	9	8	8	9
TOTAL	24	24	22	22	22	25	28

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier

Les actions menées en faveur de la santé publique :

Le plan d'action de HautePierre comporte la proposition de l'Etat de conduire un Atelier santé ville. Cet Atelier pose comme principes la participation des habitants et la mobilisation des responsables institutionnels et associatifs, afin de trouver des réponses d'amélioration de l'accès aux soins, et plus largement de la santé de la population.

L'Atelier santé ville a permis l'organisation d'une conférence sur le diabète, l'engagement d'un travail de prévention du SIDA par exemple. Ce travail a été conduit en partenariat avec les collègues du secteur, les assistantes sociales, les infirmières, les associations et notamment Contact et Promotion. Les réunions publiques en soirées ont permis d'accueillir une quarantaine de personnes.

■ Réussite scolaire

La part des élèves de 6ème en retard scolaire d'au moins 2 ans est de 4 %, soit le double de l'unité urbaine en 2008.

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire :

Les travaux sont engagés en partenariat avec l'Education nationale, notamment autour de l'aide à la parentalité. Des animations familiales sont aussi organisées en pieds d'immeubles. Il reste néanmoins difficile de mobiliser les parents, à l'exception des moments de convivialité.

Les jardins pédagogiques s'avèrent être un bon moyen de travailler avec les parents. Les adultes travaillent avec les enfants dans les jardins, grâce au travail des associations qui se mobilisent, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année et du réveillon du nouvel an.

■ Sécurité et tranquillité publique

En 2008, le quartier de HautePierre a connu une baisse significative de la délinquance (- 18 %) qui se confirme sur les 9 premiers mois de l'année 2009 (- 14 %). Cette tendance s'accompagne d'une diminution significative du nombre de voitures brûlées (- 25 % en 2008 et - 15 % sur le début 2009).

Les actions menées en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique :

Ces évolutions sont d'autant plus marquées, qu'une nouvelle Unité Territoriale de Quartier y a été mise en place par la Police Nationale. Ce type d'unités provoque le plus souvent des réactions vives les premiers mois, dans des secteurs sensibles où elles sont implantées (comme à Cronenbourg par exemple).

■ Services publics

Les actions menées en faveur du développement du service public :

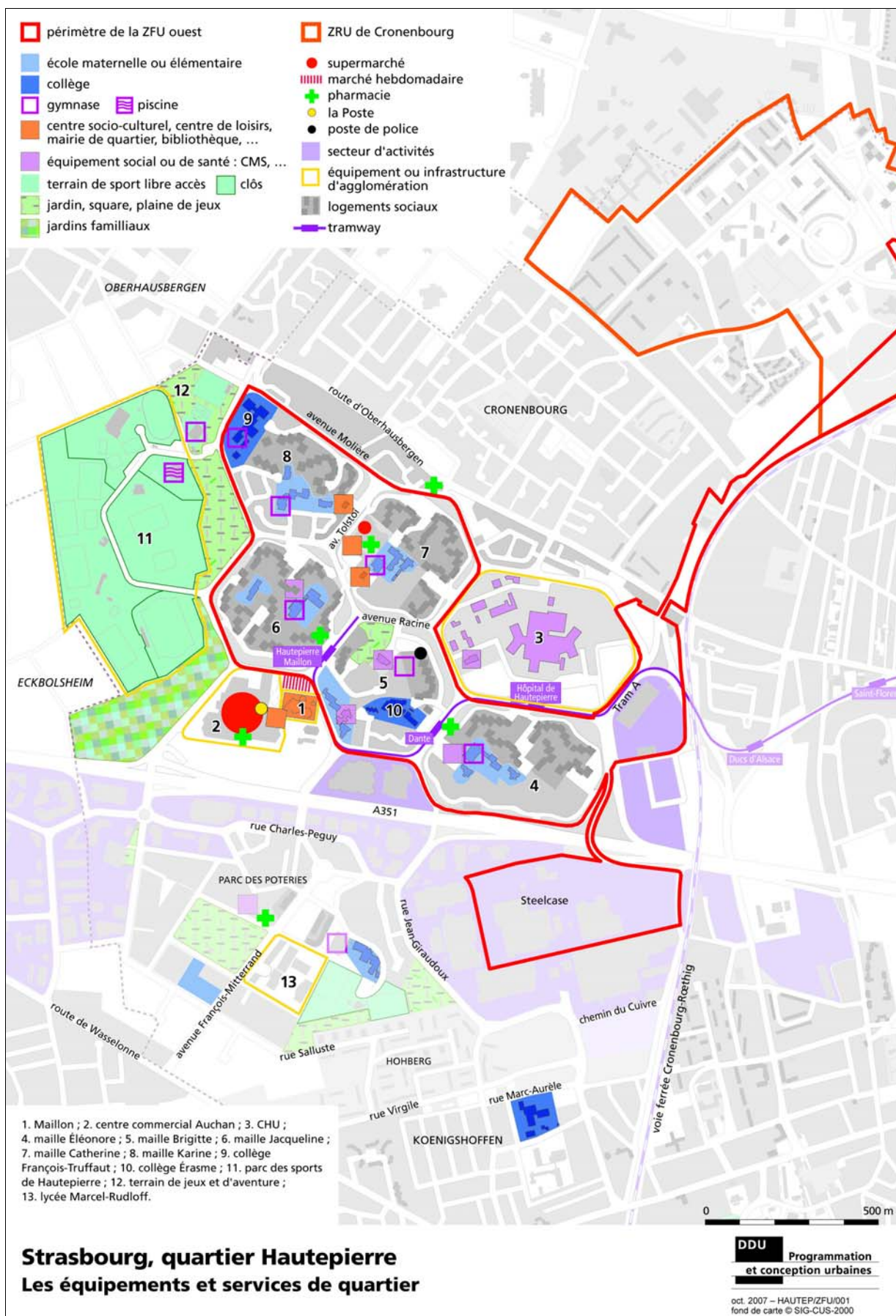
Maille Brigitte, un Lieu d'accueil parents enfants (LAPE) fonctionne. Il existe un projet de créer un important pôle à côté du centre socio-culturel, de créer des locaux associatifs et de repositionner le LAPE, à la place du pôle commercial.

Un projet d'extension de la ligne A du tramway devrait permettre de reconfigurer quelque peu le quartier et de desservir notamment le Zénith Strasbourg Europe, situé à l'Ouest du quartier.

Sur l'ensemble du quartier on recense également :

- 2 annexes de la bibliothèque municipale (adultes et enfants),
- 2 écoles de musique,
- 7 gymnases,
- 1 centre socio-culturel,
- 1 bureau de Police nationale,
- 1 agence décentralisée de CUS Habitat,
- 1 agence décentralisée de la CAF,
- 1 service d'amorçage des projets (Créacité),
- 1 relais-emploi (ANPE, Mission locale, PLIE), en lien avec Savoir et compétence,
- 1 club des partenaires (entreprises de l'Ouest de la ville),
- 1 club des chercheurs d'emploi.

A proximité immédiate de la ZUS, se trouvent les équipements sportifs du Parc des Sports, qui accueillent des événements majeurs tels que les Internationaux féminins de tennis ou encore les meetings d'athlétisme.



Commune : **Strasbourg**
Secteur : **ZUS de Cronenbourg**

■ Remarques préalables

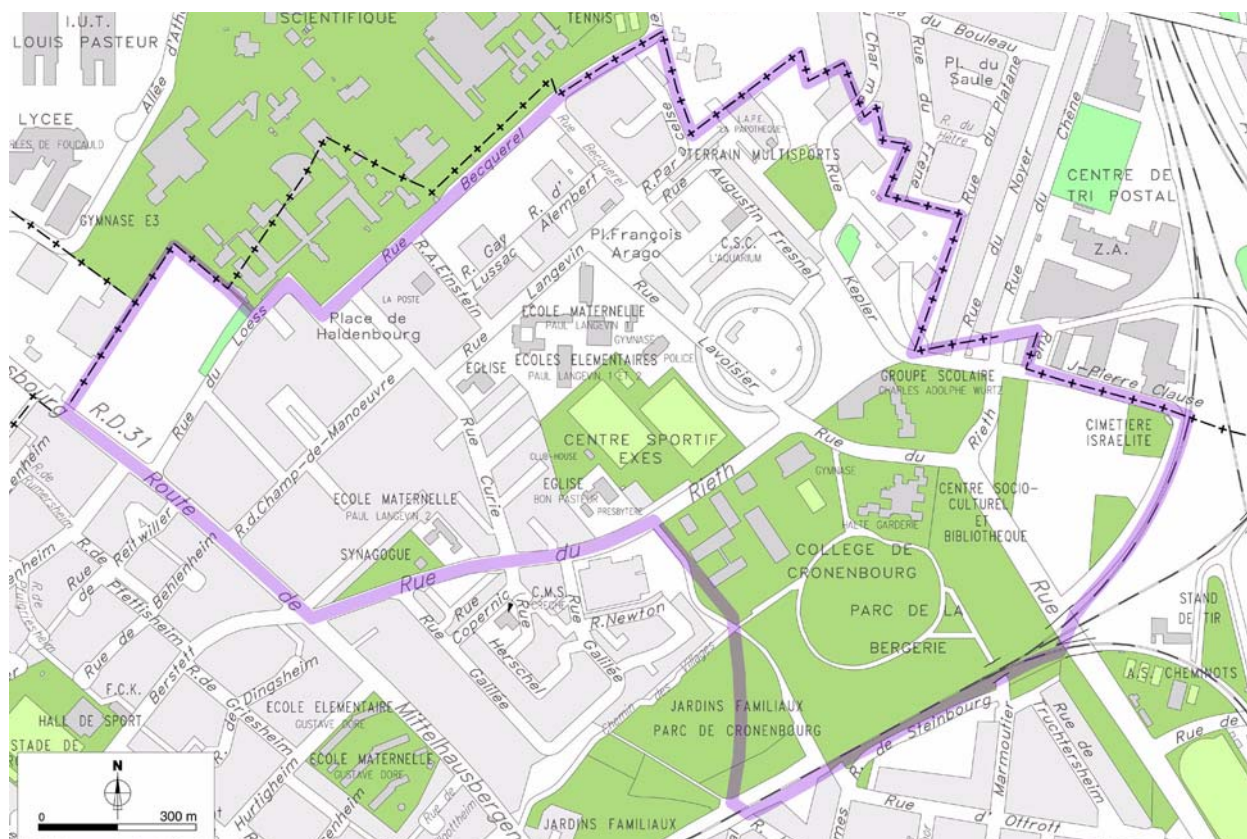
Source : Les données ci-dessous sont issues du Recensement rénové de la population de 2006, et sont complétées, dans la mesure du possible, par des données actualisées.

Définition : Les zones urbaines sensibles ont été définies par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et d'un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi.

■ Données générales (Source INSEE - RP 2006)

Superficie de la zone.....	67 ha
Population	7 437 (- 13,5 %)
Nombre de ménages.....	2 518 (- 7,3 %)
Part des HLM dans les résidences principales	82,2 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	9,9 %

■ Carte de localisation de la zone



Source : CUS - SIG.

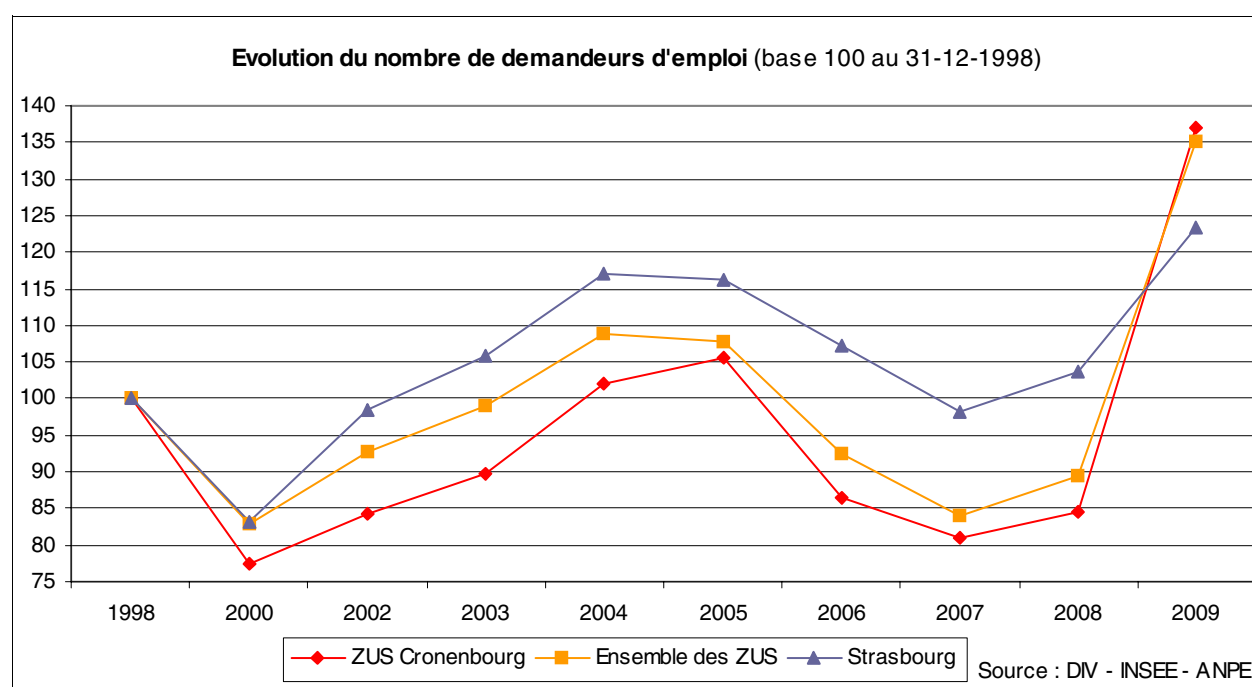
■ Emploi et développement économique

En 2006 dans la zone urbaine sensible de Cronembourg, le taux d'activité des 25-65 ans était inférieur de plus de 10 points par rapport à l'unité urbaine de Strasbourg, et s'élève à 67,9 %, contre 79,7 %.

De plus, la part des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (25,8 %) est plus de deux fois supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'unité urbaine (11,2 %).

Enfin, les ouvriers et les employés sont largement sur-représentés parmi les actifs (91,5 % dans la ZUS pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) est deux fois plus faible dans la ZUS de Cronembourg que dans l'unité urbaine.

Par ailleurs, un peu plus du tiers de la population (34,8 %) vit dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005. Cette proportion est près de trois fois supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg (13,2 %).

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZUS Cronembourg	7 743	7 878	7 841	8 131	8 231
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE

Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

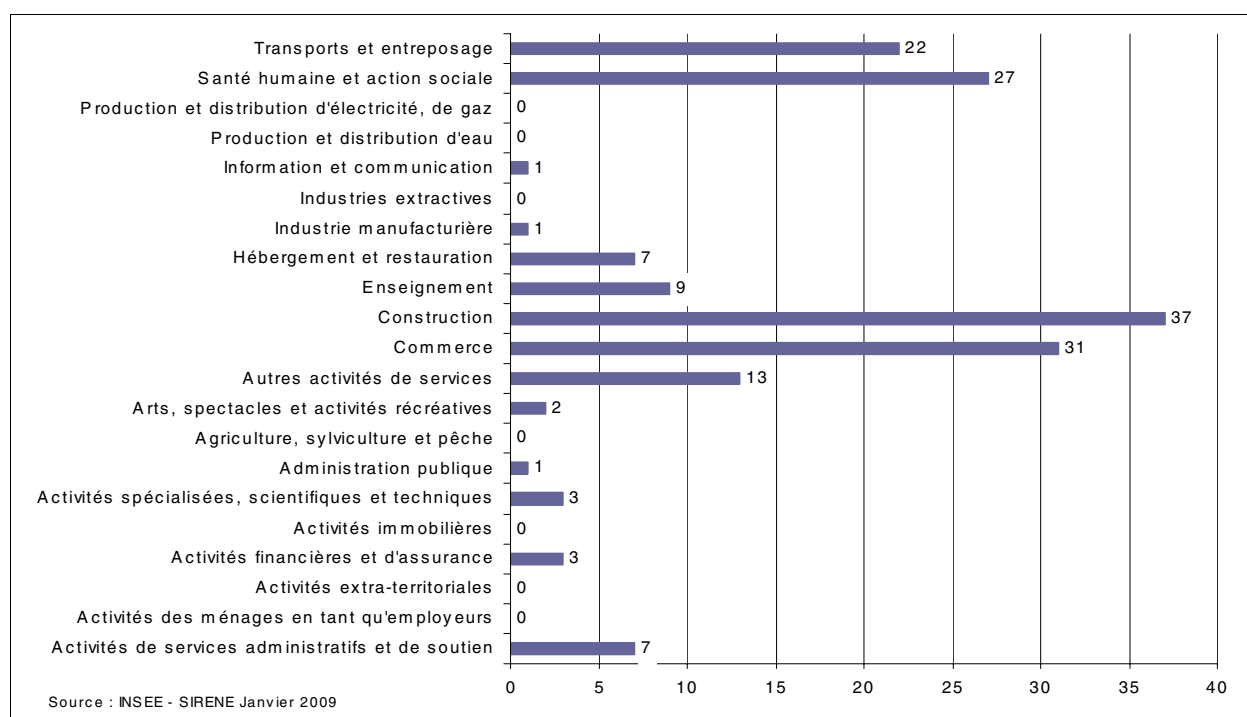
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2007
Nombre d'établissements	123	116	125	130	134	161	164	+ 33,3 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

La croissance du nombre d'établissements, relativement atone entre 2003 et 2007 s'accélère à partir de 2008 pour s'estomper toutefois en 2009. En l'espace de 6 ans, le nombre d'établissements implantés dans la ZUS a toutefois augmenté d'un tiers.

Le secteur de la construction reste le plus largement représenté dans la ZUS. Il s'agit pour la plupart de petites ou de très petites entreprises domiciliées à l'adresse du chef d'entreprise. La structure urbaine et la morphologie de ce type de quartier d'habitat social ne permet pas le stockage de matériel et la réception du public.

Répartition des établissements selon leur nature d'activité



Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

La zone urbaine sensible de Cronembourg fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine, qui ne sera toutefois pas conventionné avec l'ANRU. Celui-ci vise notamment la dynamisation commerciale de la place de Haldembourg.

L'insertion professionnelle :

Le dossier de l'insertion professionnelle, qui émerge au CUCS, est porté par l'équipe de prévention spécialisée. Afin de redynamiser le réseau, une soirée avec les entreprises du secteur est programmée. Le projet est à développer sur l'ensemble de la Direction de proximité, dans le cadre d'un partenariat entre le Relais Emploi et les trois centres socio-culturels de Cronembourg, Hautepierre et de Koenigshoffen.

Un projet de tutorat au féminin est en cours de montage avec le CLAPEST. Il comportera un module de découverte des métiers et des stages en entreprises. Le réseau des entreprises du secteur est sollicité en vue de l'insertion des femmes. D'ores et déjà, une cinquantaine de femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2008 à Cronembourg.

Dans le cadre des Jobs d'été, pilotés par les éducateurs de prévention spécialisée du centre socio-culturel, un forum a été le point de départ du lancement de l'opération, ce qui permet notamment de faire venir davantage de filles. La manifestation semble toutefois avoir eu moins de succès que les années précédentes.

En partenariat avec le Service Insertion de la Ville de Strasbourg, le centre médico-social, le Pôle Emploi, ASF du Bas-Rhin, le centre d'insertion pour réfugiés (CIR) a demandé des cours de Français langue étrangère (FLE), sous forme de modules de 15 personnes. L'évaluation en milieu de travail (EMT) est parfois difficile à réaliser, car pour en bénéficier, les personnes doivent être inscrites au Pôle Emploi, mais le problème des papiers provisoires se pose souvent.

La partie du quartier classée en ZFU sera aménagée par la SERS. La sélection d'une dizaine d'activités, dont un pôle médical sont en cours de sélection. La zone permet un potentiel de développement de l'ordre de 5 500 m², dont une partie sera réservée aux logements et environ 2 000 m² seront aménagés en bureaux et locaux commerciaux.

Le pôle commercial Einstein a fait l'objet d'une étude de revitalisation par l'EPARECA.

■ Habitat et environnement urbain

Comme nombre de grands quartiers d'habitat social, la ZUS de Cronembourg a été construite dans les années d'après-guerre, pour s'achever au milieu des années 1970. Le parc de logements est principalement constitué de tours et de barres d'habitat social.

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

Le programme de rénovation urbaine de Cronembourg ne sera pas conventionné avec l'ANRU. Les tours Kepler ne seront pas démolies ; priorité étant donnée aux «avions» des rues Gay-Lussac et d'Alembert.

La déviation des réseaux a été effectuée au cours de l'été 2009 et l'automne verra le démarrage du réaménagement de la partie «Champ de manoeuvres» et «Fresnel - Lavoisier» ainsi que devant l'école Wurtz (espaces de jeux, détente, plantations...).

Le secteur Hochfelden devrait accueillir un pôle de services (crèche multi-accueil en cours de construction). Les études sur le secteur Hochfelden sont lancées et intègrent un BHNS (bus à haut niveau de service), qui ira jusqu'à E3.

■ Santé

Au regard de la population présente dans la ZUS, le nombre de professionnels de la santé est extrêmement réduit. Il n'y a en effet qu'un médecin généraliste pour 1 000 habitants.

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités des auxiliaires médicaux	4	4	5	6	5	7	9
Pratique dentaire	3	3	3	3	2	1	2
Pratique médicale	8	8	8	8	8	7	7
TOTAL	15	15	16	17	15	15	18

Source : INSEE - Fichier SIRENE

Les actions menées en faveur de la santé publique :

A terme, le quartier de Cronembourg devrait bénéficier d'un Atelier santé ville.

■ Réussite scolaire

La part des élèves de 6ème en retard d'au moins deux ans est de 4 %, soit le double de la moyenne de l'unité urbaine de Strasbourg en 2008.

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire :

Le projet mis en oeuvre par le coordonnateur de la réussite éducative, qui a pour mission d'assurer le suivi personnalisé des enfants de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés scolaires, sociales et sanitaires, travaille en partenariat avec tous les acteurs de la petite enfance et de l'enfance (parents, enseignants, travailleurs sociaux, professionnels de la PMI et de la santé scolaire, acteurs associatifs).

En plus du projet de réussite éducative, le CLAS permet d'accueillir les élèves du primaire et les collégiens après la classe pour les accompagner dans leurs devoirs et les stimuler à travers des animations pédagogiques. Ces élèves sont positionnés sur ce dispositif par les enseignants. A Cronenbourg, 3 associations sont positionnées sur ces accueils du soir.

■ Sécurité et tranquillité publique

Après plusieurs années relativement calmes, de nouvelles tensions sont apparues en 2009 sur la cité Nucléaire de Cronenbourg. Celles-ci sont apparues avec la mise en place de la nouvelle Unité Territoriale de Quartier et se traduisent par une reprise des violences urbaines et des actes de vandalisme ces derniers mois : augmentation significative du nombre de voitures incendiées, de poubelles brûlées, des jets de pierre visant les forces de l'ordre ou la Compagnie des transports strasbourgeois, des inscriptions et tags injurieux sur les façades d'immeubles, et même des incendies dans les parties communes d'immeubles, dont certains ont nécessité une évacuation.

Ainsi la baisse de la délinquance observée en 2008 dans la cité Nucléaire (- 21 %) s'est complètement inversée sur les 9 premiers mois de l'année 2009 (+ 33 %).

■ Services publics

Les actions menées en faveur du développement du service public :

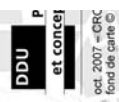
Un jardin participatif est en projet dans le secteur «Champ de manoeuvres».

Un multi-accueil, en cours de construction, devrait ouvrir courant 2010.

De plus, la Cité Nucléaire est dotée :

- d'un bureau de Police (rue Lavoisier),
- d'une agence décentralisée de CUS Habitat (rue Fresnel),
- d'une plate-forme multi-services (Mission Locale, Permanence Emploi-Adulte, Maison de la Justice et du Droit),
- d'un centre socio-culturel et son annexe secteur jeunes «L'Aquarium»,
- d'un lieu d'accueil parents-enfants (la papothèque),
- d'une régie de quartier (CRENO),
- d'une annexe de la bibliothèque municipale.

Le groupe scolaire Langevin dans son ensemble est en rénovation depuis 2007 (maternelle Langevin I, écoles élémentaires Langevin I et II, gymnase Langevin, logements, mise en place des clôtures extérieures et intérieures). Les travaux de la maternelle Langevin I viennent de démarrer et s'étaleront sur 2 ans. Quant aux autres travaux, ils sont effectivement réalisés.



■ Remarques préalables

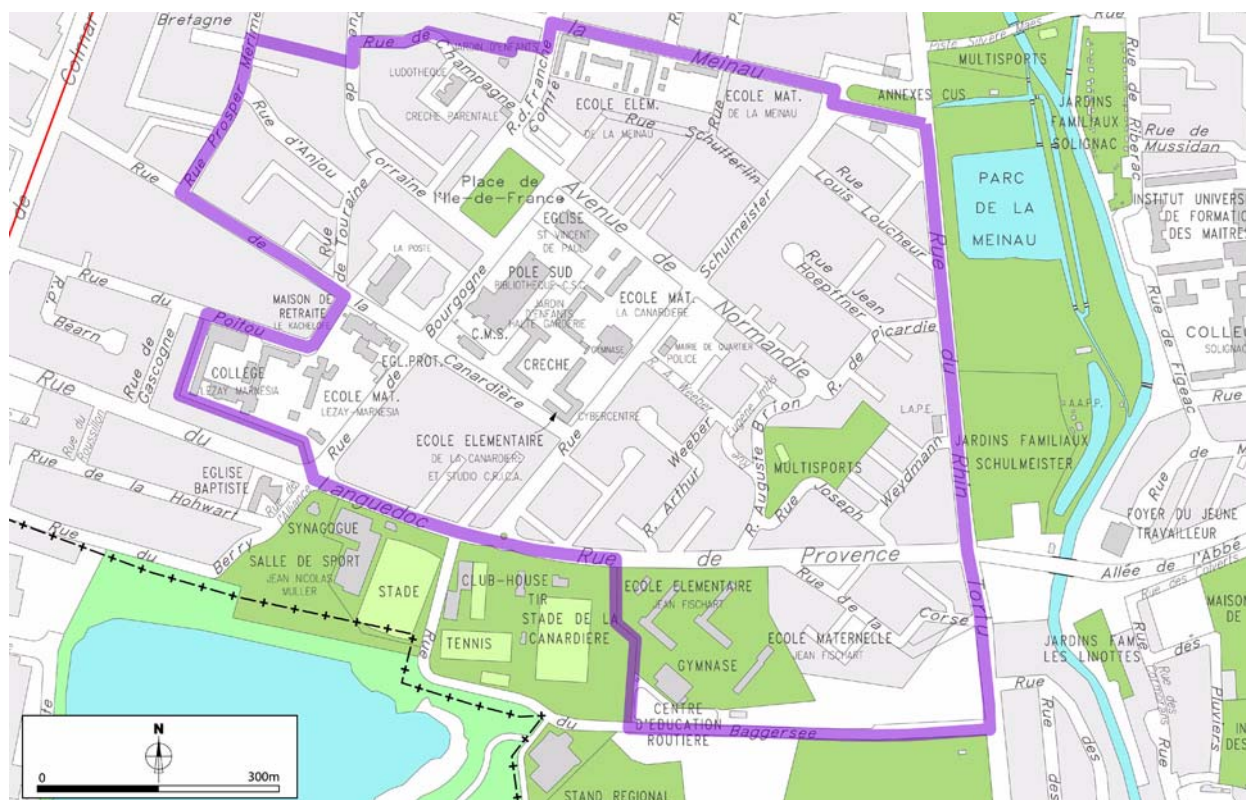
Définition : Les zones urbaines sensibles ont été définies par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et d'un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi.

Le quartier de la Meinau est intégré au périmètre du Programme d'initiative communautaire (PIC) URBAN.

■ **Données générales** (Source INSEE - RP 2006)

Superficie de la zone.....	63 ha
Population	7 918 (- 5,9 %)
Nombre de ménages.....	3 035 (- 5,4 %)
Part des HLM dans les résidences principales	86,8 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	5,3 %

■ Carte de localisation de la zone



Source : CUS - SIG

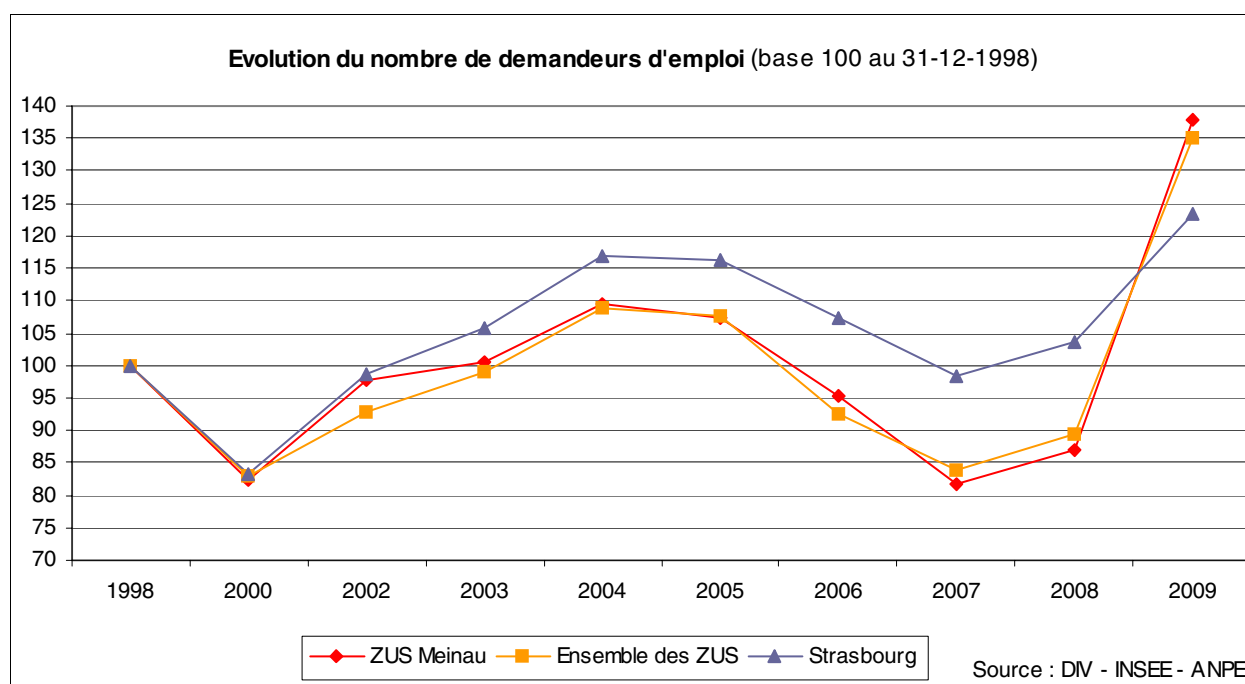
■ Emploi et développement économique

En 2006 dans la zone urbaine sensible de la Meinau, le taux d'activité des personnes âgées de 25 à 65 ans est inférieur de 7 points par rapport à l'unité urbaine de Strasbourg, et s'élève à 72,9 %, contre 79,7 %.

De plus, la part des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (19,3 %) demeure supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'unité urbaine (11,2 %), mais l'écart est sensiblement réduit, comparativement aux autres ZUS.

Enfin, les ouvriers et les employés sont largement sur-représentés parmi les actifs (89,3 % dans la ZUS pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) est 1,6 fois plus faible dans la ZUS de la Meinau que pour l'ensemble de la ville de Strasbourg (9 825 € contre 15 437 €).

Par ailleurs, un peu plus du quart (27 %) de la population vit dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005. Cette proportion est deux fois supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg (13,2 %).

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZUS Meinau	9 428	9 741	9 485	9 847	9 825
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE 2006

Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

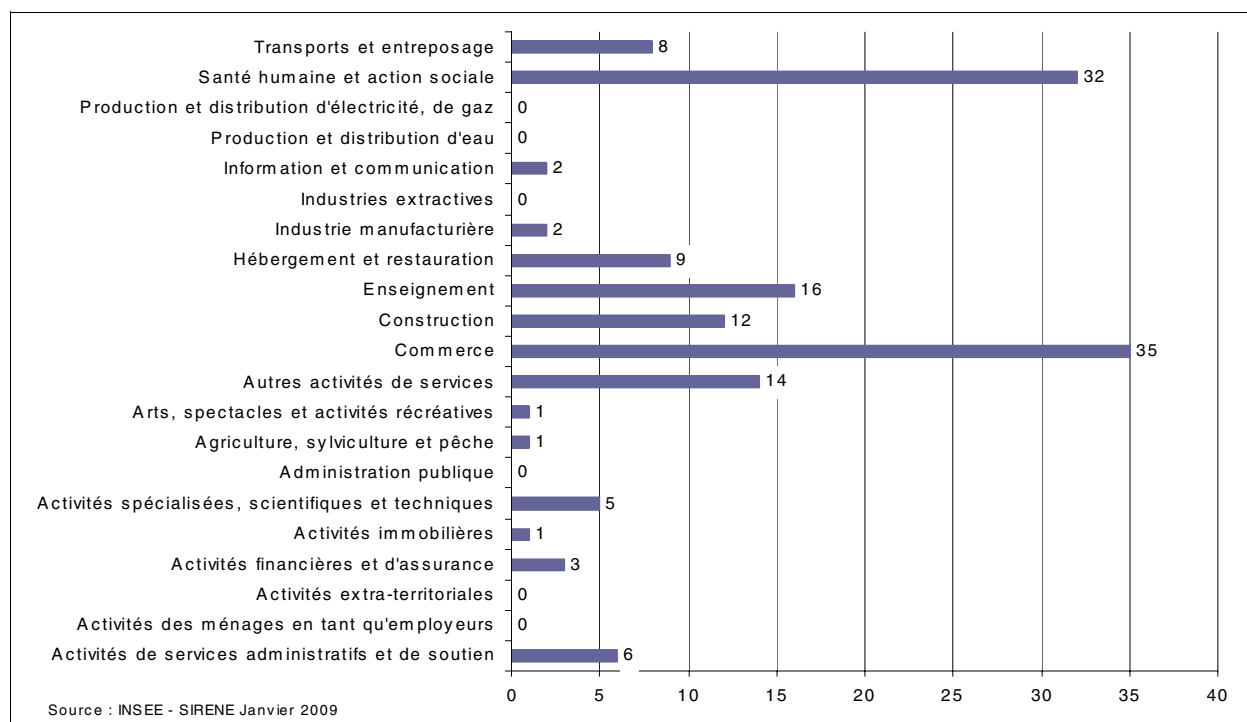
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2007
Nombre d'établissements	114	121	121	135	135	152	147	+ 28,9 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

La croissance du nombre total d'établissements, quoiqu'importante par rapport à 2003 marque un léger repli dans sa progression. Ainsi, cette augmentation aurait pu être supérieure si le nombre d'établissements présents dans la ZUS avait progressé de la même manière qu'entre 2007 et 2008.

Répartition des établissements selon leur nature

Deux secteurs d'activité sont fortement représentés dans la ZUS de la Meinau : la construction comme dans toutes les ZUS, et la santé humaine - action sociale, à parts presque égales.



Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

L'ouverture du « Pôle Picardie » est programmée pour le dernier trimestre 2009 et comportera entre autres une pharmacie et une supérette. L'ambition donnée à cette place, plébiscitée par les habitants, est de diversifier les animations, par la création d'un nouveau pôle d'activités, secondaire et complémentaire à la Place de l'île de France.

Le Groupe technique insertion a travaillé sur des actions en direction des femmes, qui ont soit arrêté de travailler soit n'ont jamais travaillé. Ces actions comprennent la découverte des métiers, des formations à l'adaptation aux postes de travail, des cours d'alphabétisation et les aides également à cerner leur projet professionnel. L'effet de groupe est recherché sur le quartier, pour que les femmes puissent profiter de la dynamique générée par ces actions.

En projet pour 2010 avec le Relais-emploi, il s'agit de préparer les jeunes bénéficiaires de ce dispositif à apprendre à se présenter devant un employeur, à intégrer les règles de la scolarité et les règles professionnelles, etc.

Le renouvellement urbain a permis l'installation de nouveaux commerces et de services aux habitants.

L'ensemble semble bien fonctionner et de manière pérenne, ce qui traduit les attentes fortes et les besoins des habitants en la matière. Tous ces commerces et services ont bénéficié de subventions au titre du programme URBAN II.

Le programme de développement des TPE et PME :

Dans le but de favoriser l'accès des TPE et PME aux marchés liés au renouvellement urbain, des réunions d'information sur les programmes de rénovation urbaines engagés dans la CUS ont été organisées. L'excellent partenariat avec la Chambre de métiers d'Alsace et le PLIE ont permis de monter une action en deux temps : les travaux liés aux PRU dans CUS et les incontournables liés aux marchés publics (nouveau code des marchés). Parallèlement, un annuaire des TPE/PME du bâtiment a été créé afin d'enrichir la connaissance des entreprises du Relais-emploi et du Relais-emploi chantier et de leur donner de la visibilité sur les travaux et les opérations en cours.

■ Habitat et environnement urbain

Les deux sous-ensembles (Canardière Est et Canardière Ouest), qui constituent la ZUS de la Meinau sont constitués de logements collectifs et sont très largement dominés par des logements de taille intermédiaire (3 et 4 pièces). On observe à la Canardière Est une spécialisation des différents types d'immeubles selon la typologie des logements : les tours ne comprennent que des 2-3 pièces, les barres des 3-4 pièces et la plupart des barres de plus petite taille, des 4-5 pièces.

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

L'année 2008 a été marquée par le démarrage de projets lourds, actuellement en cours (réaménagement de la rue de la Corse, restructuration du Pôle petite enfance Canardière - dont l'achèvement est programmé en décembre 2009 et qui comporte une extension de la crèche, la création d'une cantine). Du fait de l'importance des travaux engagés en 2008, il n'y a pas encore beaucoup de travaux démarrés au titre de l'année 2009.

Les démolitions de logements dans le quartier sont en suspens à cause des difficultés de relogement rencontrées chez le principal bailleur. Quant aux relogements de la SIBAR, les possibilités sont plus importantes grâce à un volant de logements disponibles plus important. Il ressort que les habitants se sentent vraiment bien à la Meinau et que ceux qui ont été relogés hors du quartier le regrettent, y compris ceux installés au centre-ville ou à l'Esplanade. Pour CUS Habitat les premières livraisons de 48 logements à l'angle rue du Rhin Tortu et rue de Provence ainsi que de 13 logements rue de Picardie, sont majoritairement réservés aux personnes relogées. Il y a pour l'instant peu de nouveaux arrivants dans le quartier.

L'équipe en charge du programme de rénovation urbaine cherche à modifier le programme de démolition, tout en gardant le même volume au total. Si cela ne s'avère pas possible, il faudra conclure un avenant à la convention. La déconstruction d'une longue barre de 160 logements (2-16 rue Schulmeister) est en cours, avec relogement dans le neuf regroupé (restauration des liens de socialisation).

La réalisation d'équipements publics est en avance sur le calendrier de réalisation et les coûts sont totalement maîtrisés. Les travaux de voirie se sont déroulés comme prévu. En revanche, on observe un retard de plus de 24 mois sur les résidentialisation (Normandie) et le lotissement (Ile de France). Il convient donc d'aboutir rapidement à la conclusion d'un avenant, sous peine de dégagement d'office.

Parallèlement, le constat est fait d'une méconnaissance de la pratique du vélo, qui empêche d'avoir une action pertinente (développer des pistes, réaménager l'existant ?). Il s'agit également de mieux hiérarchiser l'utilisation des espaces verts (certains disparaissent d'autres sont créés) et de clarifier l'usage des espaces verts. Il convient de rendre plus visible et lisible ce qui est du domaine public ou du domaine privatif. L'espace à usage public n'appartient pas à la CUS mais au bailleur, ce qui suppose une rétrocession de ces espaces, préalable à la résidentialisation.

Les modes de vie en habitat collectif :

Une réflexion sur les modes d'habiter va être engagée, car le standard actuel (grand séjour, petites chambres, cuisine américaine) semble dépassé, et est indépendant de l'appartenance ethnique ou des pratiques culturelles. En effet, le séjour comme lieu de vie de la famille ne convient pas systématiquement à tout le monde. A titre d'exemple, la cuisine ouverte ne permet pas l'intimité des discussions entre femmes et pose dans certains cas des problèmes de diffusion des odeurs de cuisine dans l'appartement.

■ **Santé**

Au regard de la population présente dans la ZFU, le nombre de professionnels de la santé est extrêmement réduit. Il n'y a en effet moins d'un médecin généraliste pour 1 000 habitants.

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités des auxiliaires médicaux	9	9	8	10	10	10	10
Pratique dentaire	4	3	2	3	1	2	2
Pratique médicale	7	7	7	7	7	7	6
TOTAL	20	19	17	20	18	19	18

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier

Les actions menées en faveur de la santé publique :

Au courant du printemps 2009, une action sous forme ludique de prévention de la santé bucco-dentaire a été menée dans les écoles, en lien avec le centre médico-social.

Un partenariat avec l'AFEV a permis de mener des actions de prévention de la santé par des étudiants bénévoles.

L'Atelier Santé Ville :

Dans le cadre de l'ASV, en partenariat avec le tissu associatif, dont Eveil Meinau, des conférences ont été organisées. Un soin particulier a été apporté à l'adaptation au public présent, avec notamment la présence d'une traductrice. Le choix des conférences s'est fait en fonction du public présent sur le territoire, avec par exemple la parentalité, l'alimentation des enfants, etc.

■ **Réussite scolaire**

Tandis que le taux de scolarisation des enfants de 3 ans est nettement supérieur à ceux observés à Strasbourg et dans l'unité urbaine, la part des résidents sortis du système scolaire sans aucune qualification y est tout de même près de 2 fois plus élevée. Les diplômés du supérieur sont proportionnellement 3 fois moins nombreux que dans l'ensemble de la ville de Strasbourg.

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire :

Dans le cadre du Programme de réussite éducative, une quarantaine d'élèves est suivi individuellement, et une dizaine supplémentaire est inscrite sur liste d'attente. Le dispositif connaît un succès indéniable auprès des enfants, mais est également victime de son succès et il manque des prestataires pour en assurer le fonctionnement.

Programme sportif :

Le programme DIAMBARS attitude repose sur un partenariat avec les collèges et les écoles, dans le cadre d'un suivi individualisé des jeunes passionnés de sport, mais en difficultés scolaires et/ou familiales. Sur la base d'un contrat moral, avec un système de permis à points, ils disposent de la possibilité de mener des activités sportives. Un partenariat avec un équipementier sportif a notamment permis une sortie de 10 jours de surf à Arcachon. L'association, qui regroupe une quarantaine de jeunes souhaite doubler les effectifs des bénéficiaires.

■ Sécurité et tranquillité publique

Le quartier a connu sur plusieurs années, une diminution progressive de la délinquance. Cette tendance s'est encore confirmée en 2008 (- 4 %) et sur les 9 premiers mois 2009 (- 3 %). Par ailleurs, la mise en place de la vidéo protection en 2005 a contribué à faire chuter le nombre de voitures brûlées sur ce quartier.

Le quartier connaît toutefois ces dernières semaines une reprise des incidents qui correspond à l'implantation de la nouvelle compagnie de sécurisation de la Police Nationale sur le Neuhof et sur ce secteur.

La problématique des conduites dangereuses (rodéos, conduites sans casques, ...) reste marquée sur la Meinau et nécessite des opérations spécifiques ponctuelles de verbalisations, d'interpellations et de saisies de véhicules.

■ Services publics

Les actions menées en faveur du développement du service public :

L'arrivée du tramway au carrefour Reuss dans le quartier voisin du Neuhof constitue également une véritable avancée pour les habitants du quartier, qui habitent à sa limite Est. La réalisation de la rue de l'Abbé de l'Epée leur permet d'aller chercher le tramway à son terminus et d'aller vers le centre-ville ou l'Esplanade pour les étudiants. Grâce aux extensions du réseau de tramway et au redéploiement du réseau de bus, on constate que les habitants quittent plus facilement leur quartier.

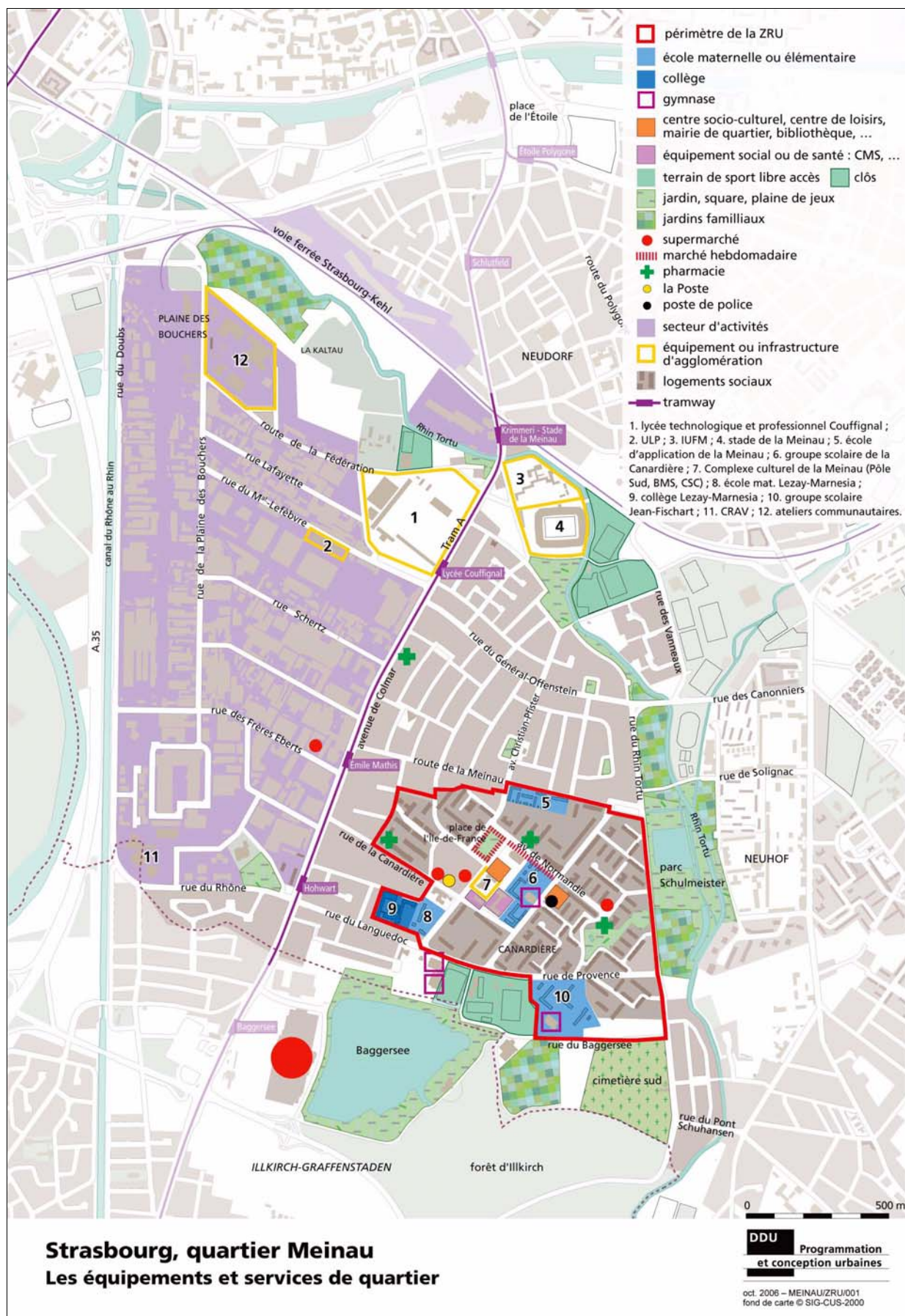
La quasi-totalité des services et équipements sont présents dans le quartier de la Meinau. On y trouve :

- Des équipements attractifs à l'échelle de l'agglomération, tels «Pôle Sud» scène nationale, et la base de loisirs du Baggersee,
- Le stade de la Meinau, dans lequel évolue le Racing-Club de Strasbourg,
- Le Centre d'éducation Prévention Routière,
- Des équipements sportifs bien dimensionnés, destinés à l'ensemble des habitants du quartier,
- Une offre scolaire, de la maternelle au secondaire, localisée aux limites de la ZUS, hormis l'école de la Canardière en position centrale,
- Un pôle de centralité autour de la place de l'Île de France, qui regroupe des équipements culturels (bibliothèque), sociaux (crèche, centre médico-social, centre socio-culturel), ainsi qu'une activité commerciale (marché hebdomadaire, deux supermarchés et des commerces de proximité).

Sur l'ensemble du quartier on recense :

- 1 collège, 3 écoles élémentaires et 4 écoles maternelles,
- 1 lycée technologique et professionnel à recrutement régional,
- 1 bibliothèque médiathèque,
- 1 bureau de Police nationale,
- 1 bureau d'Adjoint de quartier,
- 1 mairie de quartier,
- 1 lieu d'accueil parents-enfants (LAPE),
- 1 agence décentralisée de CUS Habitat,

- le siège de la SIBAR (autre bailleur social important dans la ZUS),
- 1 relais-emploi (ANPE, Mission locale, PLIE),
- 4 gymnases,
- 1 centre socio-culturel,
- 1 cyber-centre



Commune : **Bischheim Schiltigheim**
Secteur : **ZUS des Ecrivains**

■ Remarques préalables

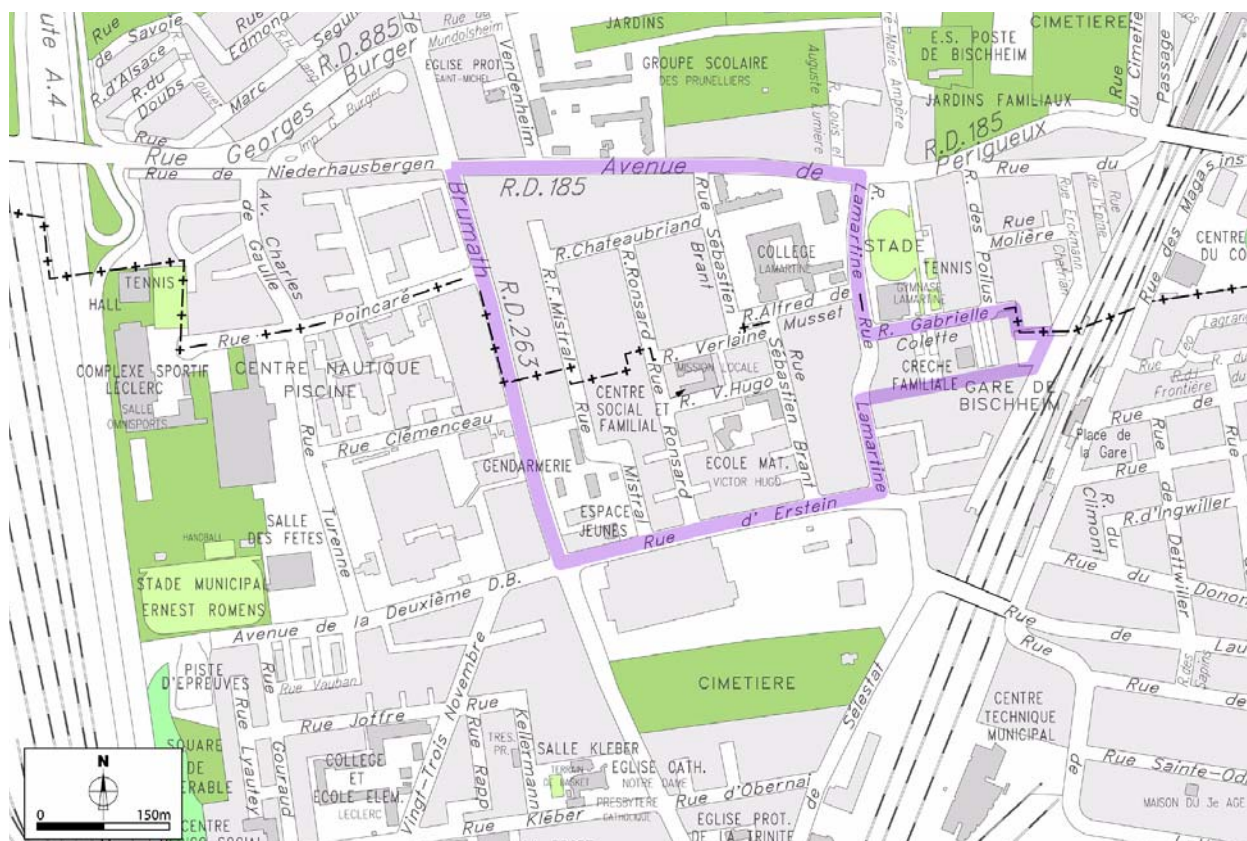
Source : Les données ci-dessous sont issues du Recensement rénové de la population de 2006, et sont complétées, dans la mesure du possible, par des données actualisées.

Définition : Les zones urbaines sensibles ont été définies par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et d'un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi.

■ Données générales (Source INSEE - RP 2006)

Superficie de la zone.....	19 ha
Population	4 309 (- 17,3 %)
Nombre de ménages.....	1 492 (- 10 %)
Part des HLM dans les résidences principales	86,2 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	7,7 %

■ Carte de localisation de la zone



Source : CUS - SIG

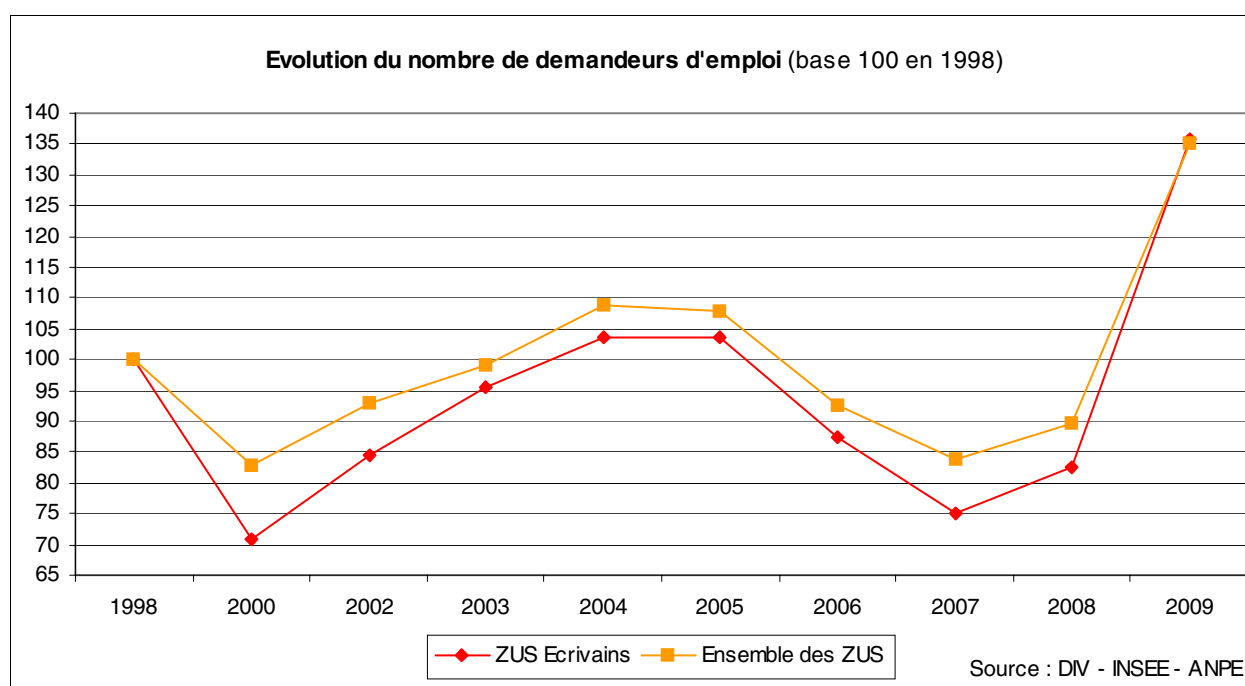
■ Emploi et développement économique

En 2006 dans la zone urbaine sensible des Ecrivains, le taux d'activité des 25-65 ans était inférieur de plus de 10 points par rapport à l'unité urbaine de Strasbourg, et s'élève à 69,3 %, contre 79,7 %.

De plus, la part des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (22 %) est deux fois supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'unité urbaine (11,2 %).

Enfin, les ouvriers et les employés sont largement sur-représentés parmi les actifs (88,8 % dans la ZUS pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) est près de deux fois plus faible dans la ZUS des Ecrivains que dans l'unité urbaine.

Par ailleurs, un peu plus du tiers de la population (30,3 %) vit dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005. Cette proportion est plus de deux fois supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg (13,2 %).

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZUS Ecrivains	8 340	8 261	8 580	8 841	9 110
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE

Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

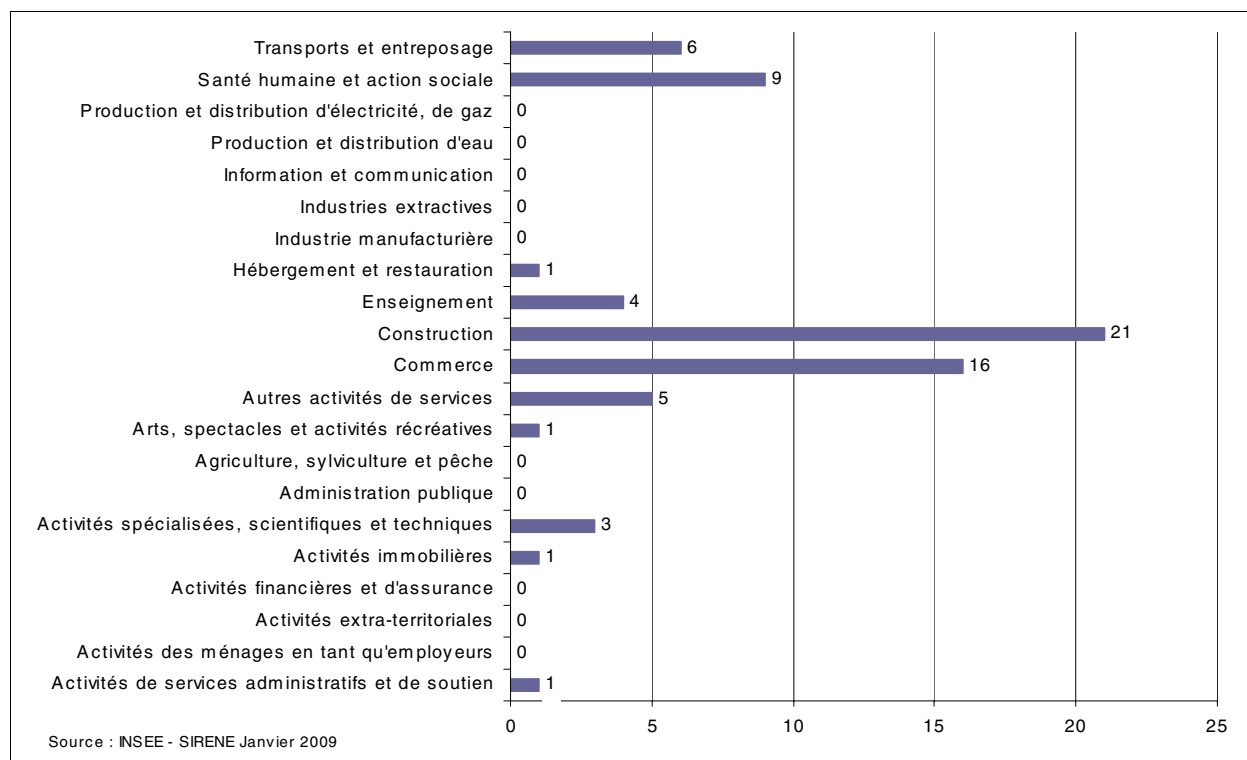
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2007
Nombre d'établissements	44	49	52	53	52	62	68	+ 35 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

La croissance du nombre d'établissements a connu deux périodes d'accélération, entre 2003 et 2007 et entre 2007 et 2009. En l'espace de 6 ans, le nombre d'établissements implantés dans la ZUS a augmenté d'un peu plus d'un tiers.

Le secteur de la construction reste le plus largement représenté dans la ZUS. Il s'agit pour la plupart de petites ou de très petites entreprises domiciliées à l'adresse du chef d'entreprise. La structure urbaine et la morphologie de ce type de quartier d'habitat social ne permet pas le stockage de matériel et la réception du public.

Répartition des établissements selon leur nature d'activité



Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

La zone de redynamisation urbaine des Ecrivains bénéficie de ce statut depuis 1997.

Une étude sur les TPE/PME a été menée pour associer les entreprises du bâtiment dans les marchés de rénovation urbaine. Dans ce cadre, l'ensemble des entreprises implantées dans les ZUS ont été invitées à deux soirées de présentation (présentation des programmes de rénovation urbaine et réponses aux appels d'offres).

Une étude FISAC est en cours sur les quatre communes Nord (Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim et Souffelweyersheim). L'objet de cette démarche est d'améliorer les vitrines, de contribuer à la sécurisation des commerces, de réaliser des aménagements urbains et de soutenir des actions de dynamisation du tissu commerciale.

Ce dispositif se cumulera avec l'aide FEDER sur le quartier des Ecrivains et l'aide FISAC de l'Etat sera majorée en ZUS.

Dans le cadre du plan de revitalisation payé par Heineken, le café à projets (usine à projets) a été conduit dans le quartier des Ecrivains. L'entreprise, qui a engagé le licenciement de plus de 80 ETP, mène en conséquences des actions avec DRTEFP dans le but de recréer autant d'emplois que d'emplois perdus sur le bassin. Le dispositif bénéficie de subventions pour accompagner les personnes en parcours d'insertion. L'objectif est de créer 100 emplois.

La Mission Locale et la régie de quartier continuent de fonctionner. Leur siège est situé dans le quartier. En 3 ans (2006-2008), plus de 3 000 contacts ont été menés et ces structures disposent d'un stock de 1 400 dossiers.

L'association SAPHIR, qui intervient dans le cadre des services à la personne, est installée dans les locaux de la régie de quartier. Son but est de proposer des sorties vers l'emploi pour les salariés de la régie. Cette association prendra également le relais pour fonctionnement de la micro-crèche.

L'appel à projet de la CNAF et du Plan Espoir Banlieue :

Dans le cadre de l'appel à projet de la CNAF, et du Plan Espoir Banlieue le projet de micro-crèche (9 places) à horaires adaptés (6h à 21h), développé par la Régie des Ecrivains, pour accueillir des enfants de 6 semaines à 6 ans, plus accueil à domicile a été lancé. Il permettra la création de 4 équivalent temps plein, dont 2 en insertion. L'ouverture de la structure est espérée au courant du deuxième trimestre 2010. Ce projet est doublé d'un espace de formation aux métiers de la petite enfance.

■ Habitat et environnement urbain

L'essentiel de la ZUS des Ecrivains a été construit dans les années d'après-guerre pour s'achever avant la fin des années 1960. Quelques programmes complémentaires ont terminé le quartier dans le milieu des années 1970. Le quartier n'est composé que de logements collectifs, dont la plupart sont des logements sociaux.

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

La réflexion autour du projet de rénovation urbaine du quartier des Ecrivains a démarré en 2008. Au début de l'été le projet a été validé par les Maires de Schiltigheim et de Bischheim, ainsi que par le directeur de l'OPUS. Le programme associe projet urbain de refonte des espaces publics et diversification fonctionnelle, et est articulé avec un volet réhabilitation des logements, intégré au plan stratégique de patrimoine du bailleur. Le montant des opérations est estimé à 45 M€, soit 30 à 35 K€ par logement. A ce stade, aucune démolition n'est prévue.

La concertation dans le cadre du programme de rénovation urbaine :

Le programme de requalification du quartier des Ecrivains donne lieu à une vaste concertation, engagée depuis le mois de mars 2009, dans la perspective d'aboutir à un projet partagé entre les différents intervenants (habitants, écoles, centre socio-culturel, etc.). Des réunions sont ainsi organisées régulièrement depuis le printemps.

■ Santé

Au regard de la population présente dans la ZUS, le nombre de professionnels de la santé est extrêmement réduit. Il y a en effet moins d'un médecin généraliste pour 1 000 habitants.

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités des auxiliaires médicaux	0	0	0	0	0	0	0
Pratique dentaire	0	0	0	0	0	0	0
Pratique médicale	3	3	3	3	3	3	3
TOTAL	3	3	3	3	3	3	3

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier

Les actions menées en faveur de la santé publique :

Il est envisagé d'engager un Atelier santé ville (ASV) dans le quartier.

■ Réussite scolaire

Contrairement aux observations faites dans les autres ZUS de la CUS, la part des 15-24 ans en cours d'étude est plus élevée dans la ZUS que dans les communes de Schiltigheim et Bischheim réunies. Toutefois, la part des diplômés du supérieur est extrêmement faible, et ne représente que le quart de cette population des deux communes.

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire :

Dans le quartier des Ecrivains, une association de parents d'élèves assure le soutien scolaire, et le centre socio-culturel fait de l'aide aux devoirs. L'association Livres organise des ateliers autour du jeu et de la lecture.

Des classes passerelles ont été créées à l'école Maternelle Victor Hugo, suite à la suppression des classes maternelles de 2-3 ans, alors qu'il existe un réel besoin d'accompagnement éducatif de jeunes parents. La collectivité prendrait alors le relais.

■ Sécurité et tranquillité publique

Globalement, le secteur des Ecrivains a connu une évolution favorable en matière de délinquance avec une baisse de 18 % du nombre de faits constatés en 2008. Toutefois, cette tendance s'est inversée sur les premiers mois 2009 avec une délinquance en hausse de 4 %.

Le nombre de voitures incendiées a connu une forte recrudescence sur ce petit secteur en 2009. Le secteur reste par ailleurs, un lieu de rivalités avec des bandes des quartiers voisins. Plusieurs rixes ou agressions de cette nature y ont été signalés courant 2009.

■ Services publics

Les actions menées en faveur du développement du service public :

La création de la micro-crèche en horaires atypiques apportera un nouveau service dans le quartier. Cette crèche aura également des places réservées pour les enfants handicapés. Elle bénéficiera également d'une subvention FEDER pour son aménagement et devrait ouvrir en septembre 2010.

On compte en moyenne 0,8 place de stationnement par logement dans le quartier. Certaines places sont utilisées pour le stationnement des entreprises et le stockage des déchets. Un recensement a relevé environ une centaine de camionnettes et de véhicules d'entreprises. Afin de libérer ces places et de les rendre au stationnement résidentiel, l'une des pistes de réflexion consisterait à développer un lieu sécurisé de stationnement, où les entreprises pourraient aussi vider leurs déchets et gravats. Ce projet est pour l'instant à l'étude.

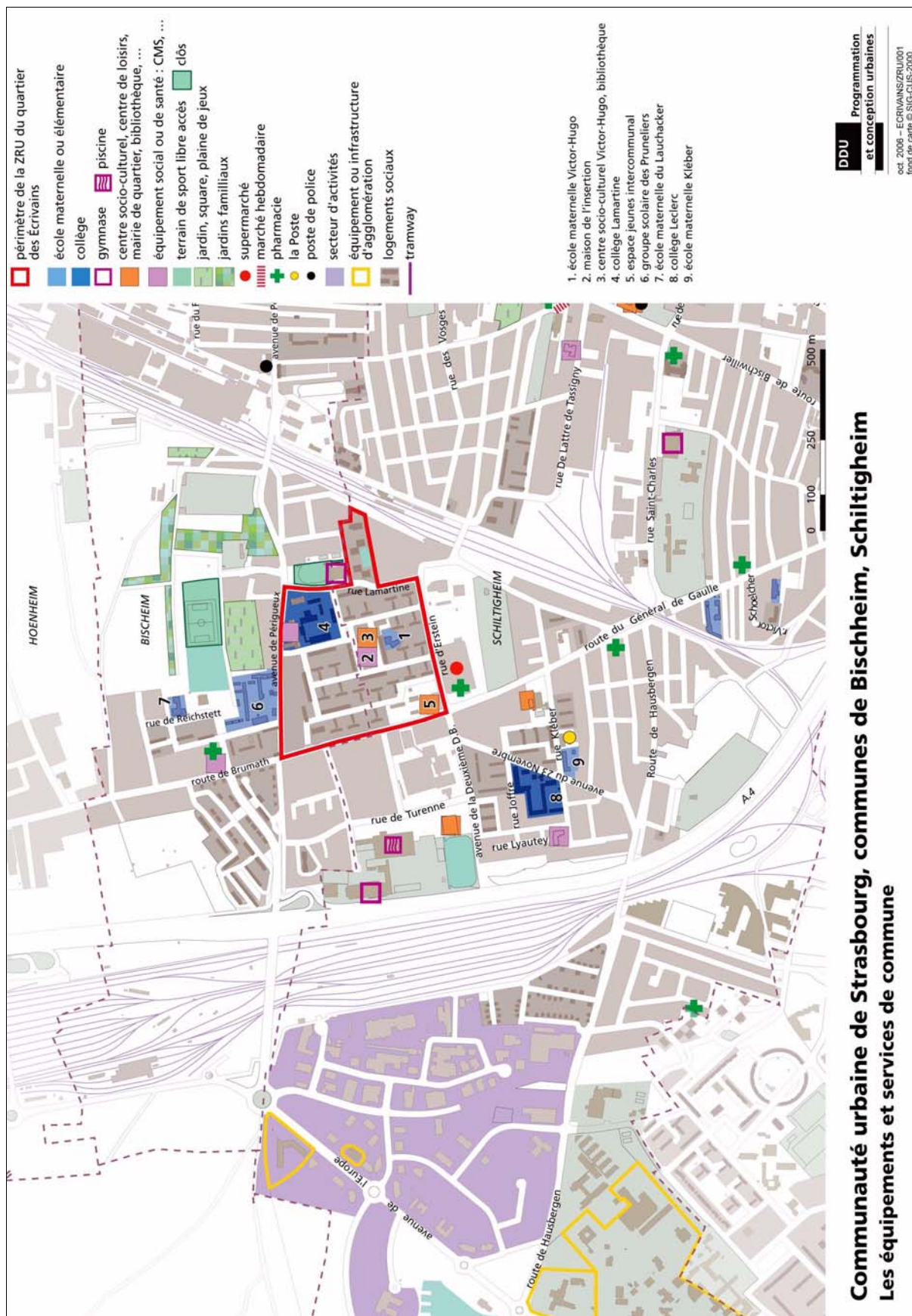
Par ailleurs, une réflexion sur les transports en commun est menée, en vue d'une meilleure fréquence des lignes 50 et 70 ainsi que de l'instauration d'un BHNS (bus à haut niveau de service), sur la route du Général de Gaulle.

Observatoire local des ZUS

Bischheim Schiltigheim - ZUS des Ecrivains

La ZUS des Ecrivains est dotée :

- d'un centre socio-culturel,
- 1 antenne du centre médico-social,
- 1 équipe de prévention spécialisée (JEEP),
- 1 collège,
- 1 école maternelle, 1 école primaire à proximité immédiate,
- 1 Mission locale et 1 Relais-Emploi,
- 1 antenne du bailleur social OPUS 67,
- 1 Maison du Conseil général du Bas-Rhin,
- 1 régie de quartier, entreprise d'insertion,
- 1 espace jeunes intercommunal.



Commune : **Strasbourg**
Secteur : **ZUS de Koenigshoffen**

■ Remarques préalables

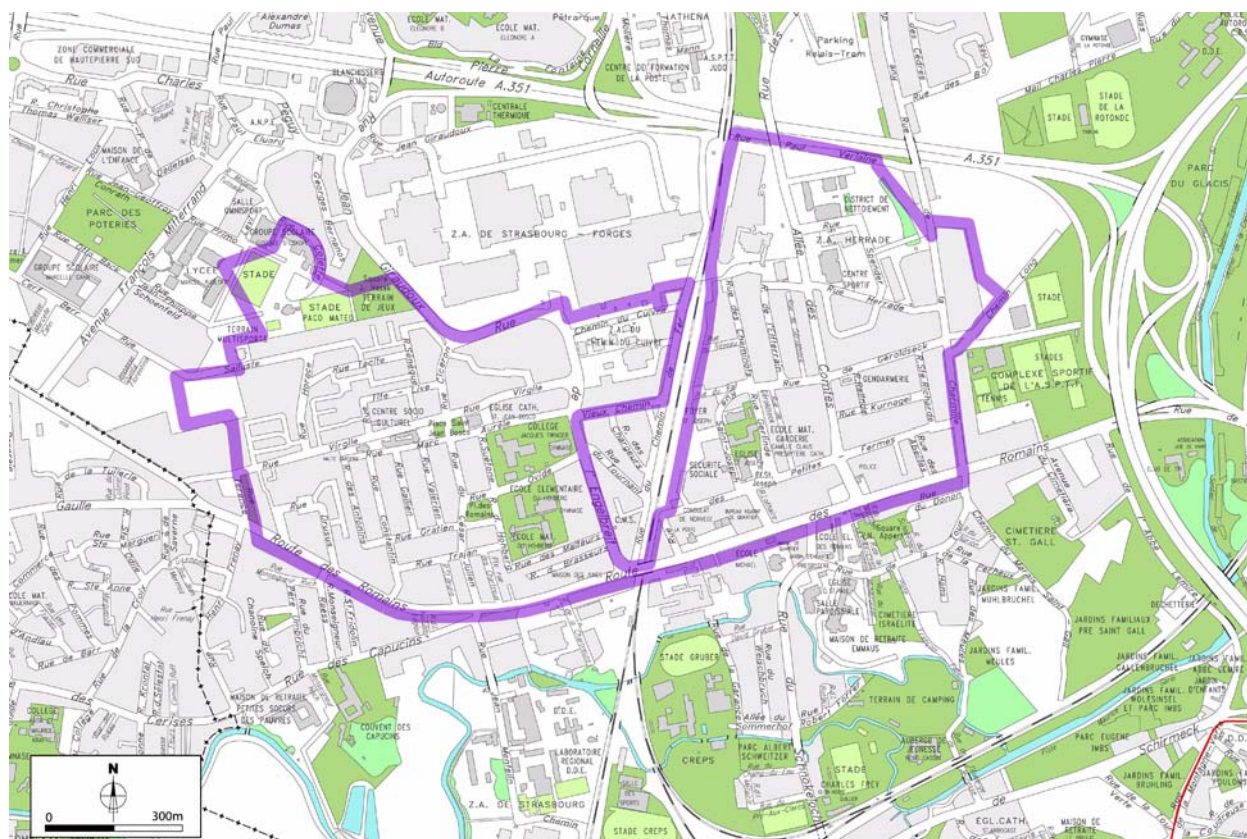
Source : Les données ci-dessous sont issues du Recensement rénové de la population de 2006, et sont complétées, dans la mesure du possible, par des données actualisées.

Définition : Les zones urbaines sensibles ont été définies par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et d'un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi.

■ Données générales (Source INSEE - RP 2006)

Superficie de la zone.....	107 ha
Population	11 976 (+ 0,3 %)
Nombre de ménages.....	4 837 (+ 6 %)
Part des HLM dans les résidences principales	41,4 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	4,2 %

■ Carte de localisation de la zone



Source : CUS - SIG

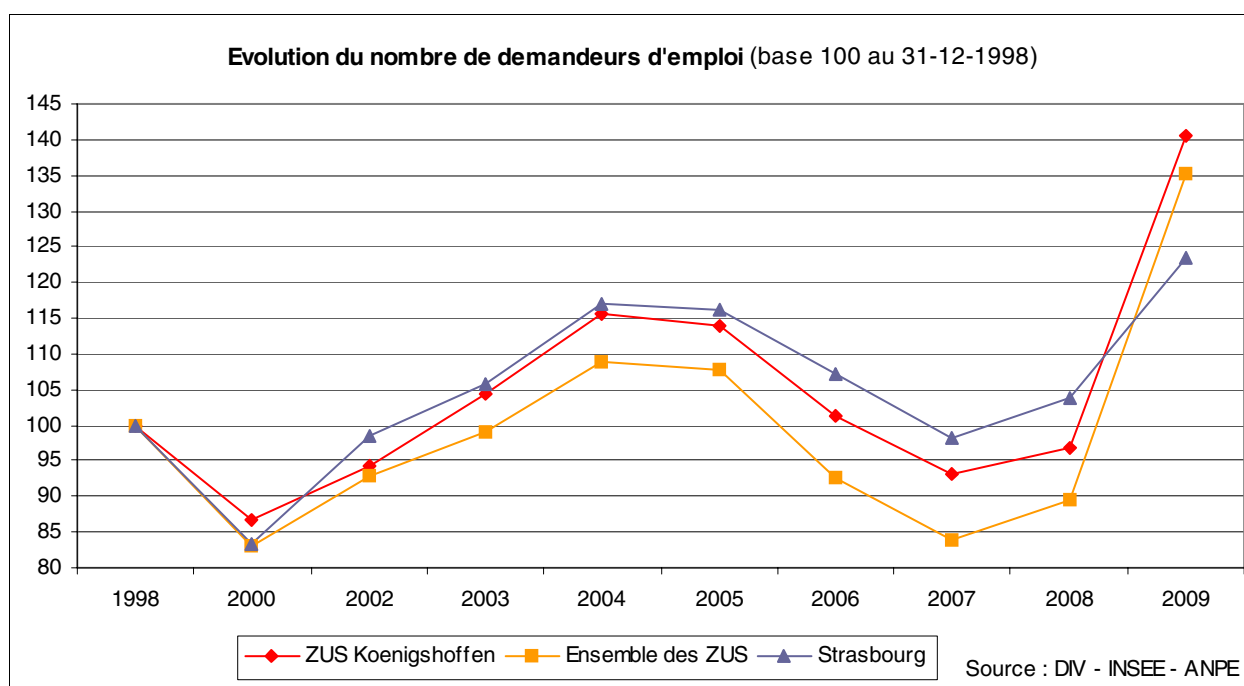
■ Emploi et développement économique

En 2006 dans la zone urbaine sensible de Koenigshoffen, le taux d'activité des personnes âgées de 25 à 65 ans est équivalent à celui de l'unité urbaine de Strasbourg, et s'élève à 79,1 %, contre 79,7 %.

La part des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (15,6 %) est sensiblement supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'unité urbaine (11,2 %).

Enfin, les ouvriers et les employés sont relativement sur-représentés parmi les actifs (77,8 % dans la ZUS pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est réelle mais nettement moins avérée que dans les autres ZUS. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) est 1,2 fois plus faible dans la ZUS de Koenigshoffen que pour l'ensemble de la ville de Strasbourg (12 506 € contre 15 437 €).

Par ailleurs, un peu plus du tiers (17,7 %) de la population vit dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005. Cette proportion est supérieure de 4 points à la moyenne observée pour l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg (13,2 %).

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZUS Koenigshoffen	12 227	12 097	11 931	12 178	12 506
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE 2006

Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

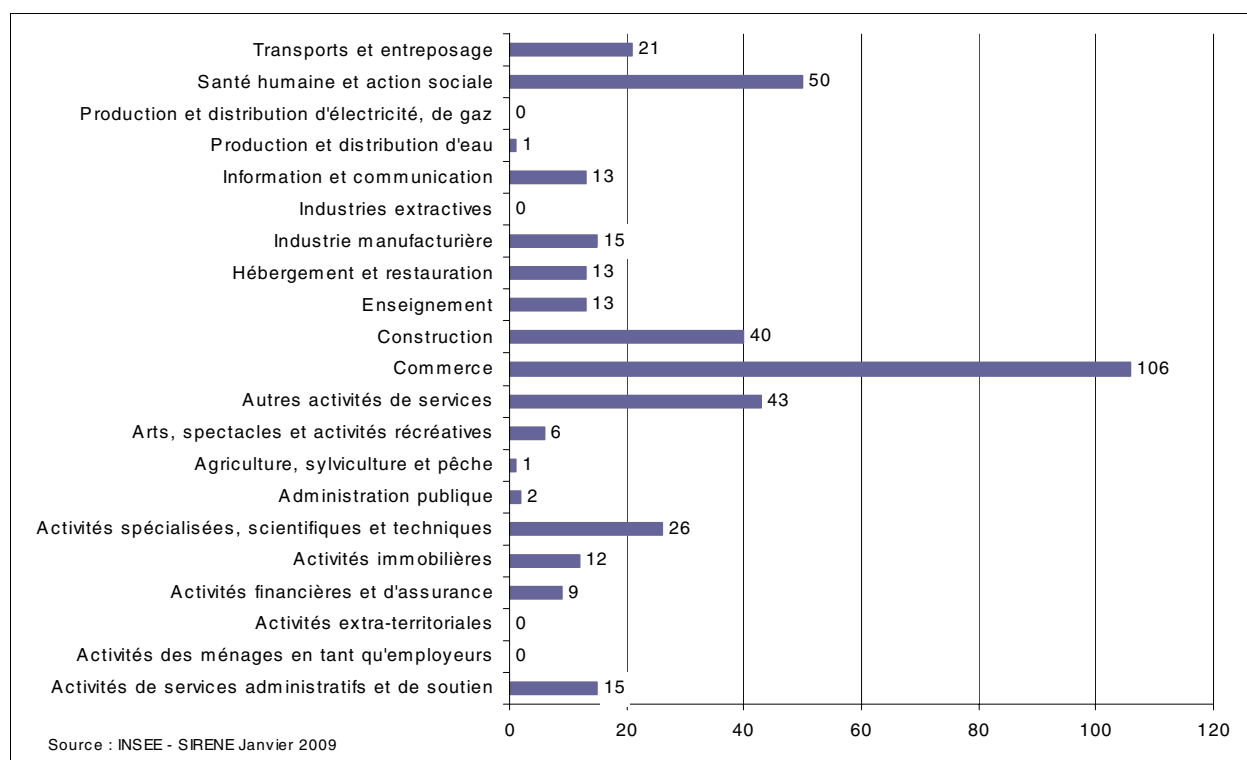
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2007
Nombre d'établissements	319	326	321	333	337	361	386	+ 21 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

Le nombre d'établissements présents dans la ZUS progresse régulièrement et a enregistré une croissance de plus de 20 % en l'espace de 6 ans. Ce constat est toutefois à nuancer, car si de nombreux commerces ont été créés, on enregistre un grand nombre de liquidations et de redressements d'établissements commerciaux sur l'axe historique de la route des Romains, qui est l'axe commerçant du quartier.

Le secteur du commerce représente à lui seul plus du quart des établissements de la ZUS, et relègue le domaine de la construction au quatrième rang, avec un poids de 10 % des établissements.

Répartition des établissements selon leur nature d'activité



Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

Une grande partie du quartier de Koenigshoffen bénéficie du statut de Zone urbaine sensible depuis 1997.

Une action d'apprentissage du Français, intitulée « La famille à l'école » s'est déroulée dans les écoles maternelles de Koenigshoffen ; action qui a démarré 6 mois après celle du Neuhof (chalet des mères). Ce dispositif existe depuis plusieurs années et est à la base du parcours linguistique. Ce projet a permis aux équipes éducatives et aux Directeurs d'école d'avoir des relations normalisées et apaisées avec les parents d'élèves, qui comprennent davantage les attendus de l'école vis-à-vis des enfants.

Elaboration d'un parcours d'évolution :

Le Relais emploi, en association avec l'OPI et le centre socio-culturel, a identifié 15 jeunes de 18 à 25 ans, complètement désocialisés, certains sortant de prison, dans la perspective de les resocialiser puis de les amener progressivement vers l'emploi. Parmi eux, 10 sont considérés comme «sauvés». Ils sont amenés à suivre des stages, à passer des concours, à (re)trouver du travail. L'ensemble des problématiques les concernant sont abordées, du problème social à la santé, en passant par le logement, les parcours et projets professionnels, pour les remettre réintégrer dans le fonctionnement classique de la société. Les jeunes ont contractualisé leur engagement et les partenaires et se sont investis sur la durée. Le dispositif est financé dans le cadre du CUCS et du PLIE.

■ **Habitat et environnement urbain**

La composition du tissu urbain de la ZUS de Koenigshoffen est assez hétéroclite. En effet, il comporte un important quartier d'habitat social (le Hohberg), et quelques concentrations de ce type d'habitat rue des Comtes, rue de Geroldseck, rue de l'Elfterrain, rue Herrade ou encore rue de la Charmille. Il s'agit somme toute du quartier de Strasbourg dans lequel le logement social est certainement le mieux réparti. Le parc de logements se compose également de quelques immeubles en copropriétés très dégradées.

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

Au cours des années 2004 à 2006, la ZUS de Koenigshoffen a bénéficié de 2 opérations financées au titre de l'ANRU : d'une part la réhabilitation de 90 logements de la cité Geroldseck et d'autre part l'aménagement du parking de l'association ENVIE.

De nombreuses constructions ont été réalisées au cours des dernières années à Koenigshoffen, mais le quartier n'émerge pas au programme de rénovation urbaine. Un projet de réorganisation de l'entrée du quartier est en cours de discussion.

Un éco-quartier à Koenigshoffen :

A l'extrémité de la rue de la Charmille, un éco-quartier pourrait voir le jour, ce qui permettrait d'inscrire le quartier dans la démarche engagée dans la ville de Strasbourg et contribuerait à modifier sensiblement son image.

■ **Santé**

La ZUS de Koenigshoffen est celle où les professions médicales et para-médicales sont les plus présentes (sans oublier la proximité du CHU de Hautepierre). Le ratio du nombre de praticiens médicaux est d'environ 3 pour 1 000 habitants.

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités hospitalières	2	2	2	2	2	2	1
Activités des auxiliaires médicaux	12	12	12	12	16	19	18
Pratique dentaire	6	7	5	6	4	3	3
Pratique médicale	13	13	13	13	12	13	12
TOTAL	33	34	32	33	34	37	34

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

Le réseau santé du centre socio-culturel JSK a mené une enquête auprès de la population et des professionnels de santé. Le diagnostic a permis l'émergence d'ateliers autour des problématiques de santé, d'hygiène, de mal-être, de nutrition. Il s'agit d'une première étape avant l'inscription du quartier dans le dispositif des Ateliers santé ville.

■ Réussite scolaire

La part des élèves de 6ème en retard scolaire d'au moins 2 ans est de 4 %, soit le double de l'unité urbaine en 2008.

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire :

Le programme de réussite éducative peine à trouver son public dans la ZUS.

L'apprentissage du Français s'avère extrêmement positif chez les enfants dont les parents sont inscrits dans le dispositif « Famille à l'école ».

■ Sécurité et tranquillité publique

Après une année 2007 marquée par une hausse significative de la délinquance, la tendance s'est inversée ces derniers mois : - 18 % du nombre de faits de délinquance recensés en 2008 et - 17 % sur les 9 premiers mois de l'année 2009.

Globalement, le quartier n'a pas connu de tensions majeures ces derniers mois mais reste confronté à des problématiques localisées : présence de campements de personnes non voyageurs (Chemin Long, rue de Koenigshoffen, ...), série de cambriolages ces derniers mois.

■ Services publics

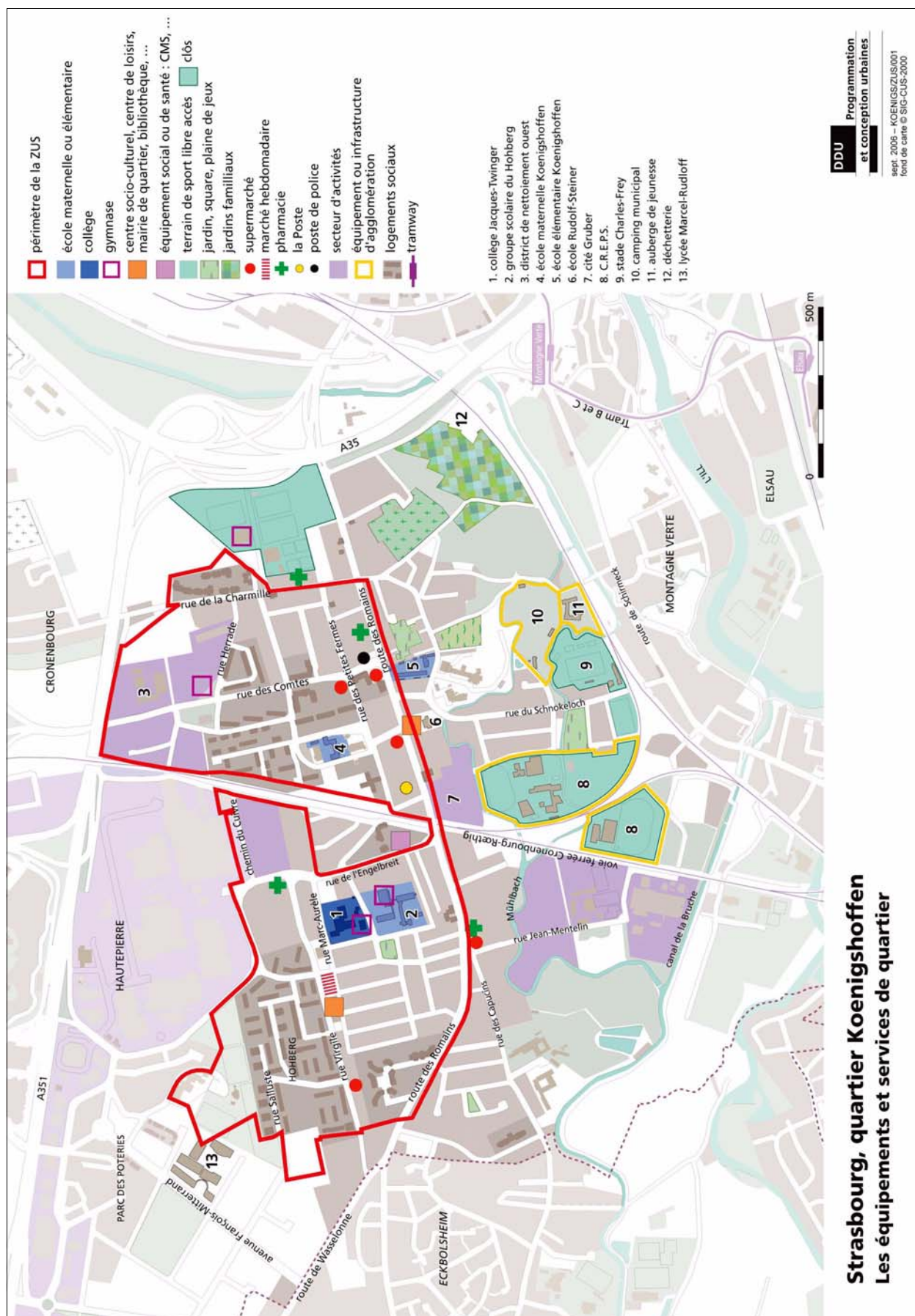
Les actions menées en faveur du développement du service public :

Outre le centre administratif du Parc de l'Etoile, la Ville de Strasbourg a ouvert des mairies de quartier. L'emprise géographique de chacune d'elle n'est cependant pas définie. En effet, chaque usager peut se rendre dans chaque structure, indifféremment de son lieu de résidence. La mairie de quartier de Koenigshoffen est ouverte du lundi au samedi en fin de matinée, sur une amplitude horaire de 46 heures pendant 35 semaines et de 43,5 heures pendant 17 semaines. Le personnel affecté au secteur Ouest, qui comprend également HautePierre, l'Elsau et Cronembourg, compte au total 15 agents et 2 responsables de secteur.

Le quartier est relié au centre-ville par les lignes de bus 4 et 4A, ainsi que par la ligne inter-quartiers 50, qui se rabat sur la station de tramway «Montagne-Verte».

Les équipements et services sont relativement nombreux dans la ZUS. On y trouve ainsi :

- 1 collège,
- 4 écoles maternelles et élémentaires (l'école élémentaire des Romains est hors périmètre, mais accueille des enfants du secteur),
- 1 mairie de quartier,
- 1 bureau de Police nationale,
- 1 centre socio-culturel,
- 3 salles de spectacle (paroisse St Joseph en ZUS, paroisse St Paul et CREPS hors ZUS),
- 4 gymnases,
- 1 école de musique,
- des jardins familiaux.



Strasbourg, quartier Koenigshoffen
Les équipements et services de quartier

Commune : **Strasbourg**
Secteur : **ZUS Elsau Montagne-Verte**

■ Remarques préalables

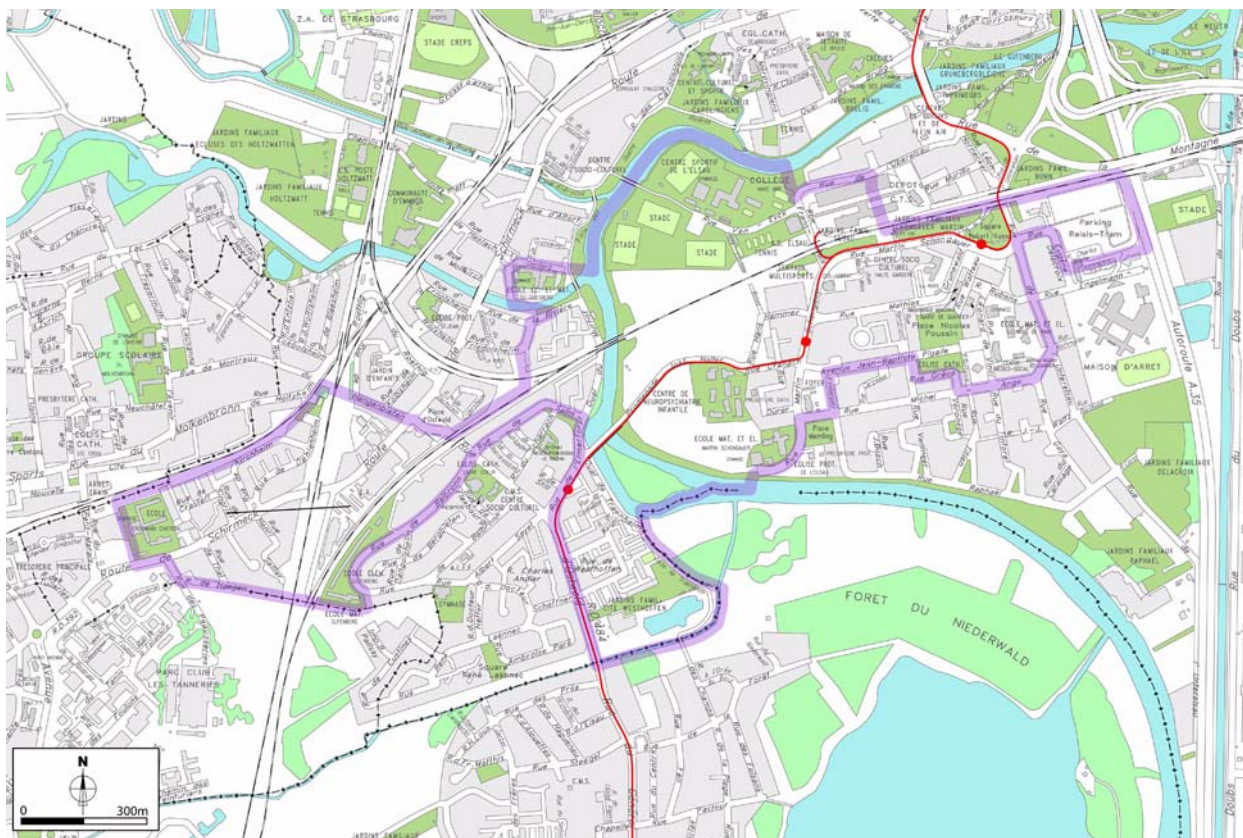
Source : Les données ci-dessous sont issues du Recensement rénové de la population de 2006, et sont complétées, dans la mesure du possible, par des données actualisées.

Définition : Les zones urbaines sensibles ont été définies par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et d'un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi.

■ Données générales (Source INSEE - RP 2006)

Superficie de la zone.....	123 ha
Population	9 706 (- 1,7 %)
Nombre de ménages.....	3 268 (+ 6,9 %)
Part des HLM dans les résidences principales	79,4 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	8 %

■ Carte de localisation de la zone



Source : CUS - SIG

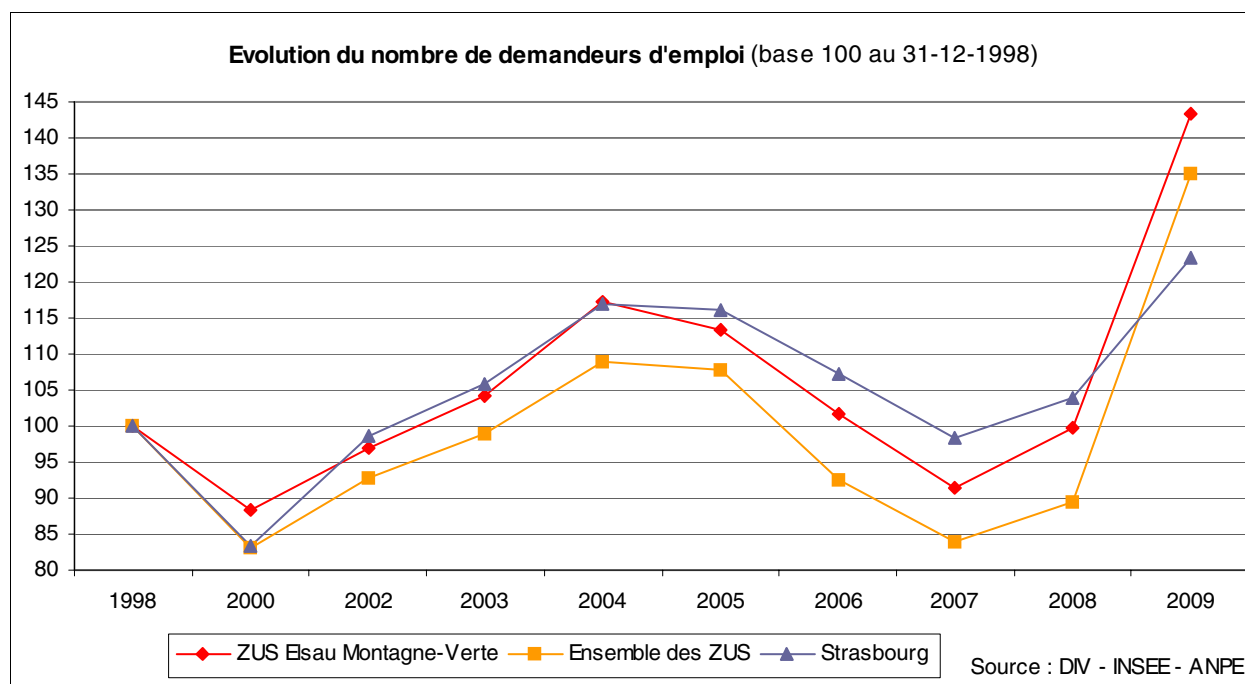
■ Emploi et développement économique

En 2006 dans la zone urbaine sensible, le taux d'activité des personnes âgées de 25 à 65 ans est inférieur de près de 10 points par rapport à l'unité urbaine de Strasbourg, et s'élève à 70,8 %, contre 79,7 %.

De plus, la part des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (20,5 %) est deux fois supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'unité urbaine (11,2 %).

Enfin, les ouvriers et les employés sont largement sur-représentés parmi les actifs (87,2 % dans la ZUS pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) est 1,7 fois plus faible dans la ZUS que pour l'ensemble de la ville de Strasbourg (9 239 € contre 15 437 €).

Par ailleurs, près du tiers (30 %) de la population vit dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005. Cette proportion est plus de deux fois supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg (13,2 %).

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZUS Elsau Montagne-Verte	9 080	8 897	8 536	9 125	9 239
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE 2006

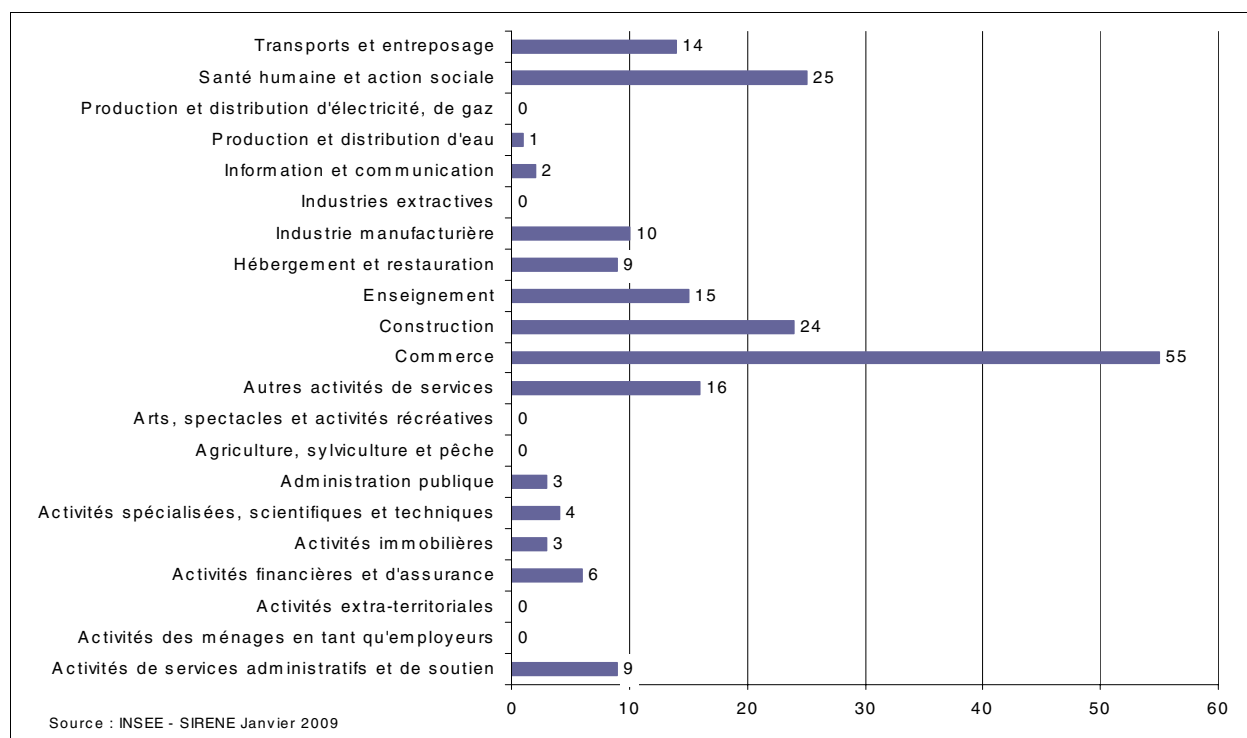
Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2007
Nombre d'établissements	173	179	176	191	192	196	196	+ 13,3 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

L'évolution du nombre d'établissements implantés dans la ZUS, bien que significative par rapport à 2003, semble marquer une pause qui paraît se confirmer au cours des dernières années.

Répartition des établissements selon leur nature d'activité



Les commerces de l'Elsau souffrent d'un problème d'image, lié à l'état de délabrement de certaines vitrines sur rues, d'autant plus que le mail commercial piéton (rue Watteau) a été requalifié. Il semble par ailleurs manquer d'un lieu de convivialité qui permette aux habitants de se retrouver (type salon de thé).

Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

Une partie des quartiers de l'Elsau et de la Montagne-Verte bénéficient du statut de Zone urbaine sensible depuis 1997.

Dans le quartier de l'Elsau, les jobs d'été et la plate-forme « Espace médiation emploi formation », qui rassemble l'équipe de prévention, l'OPI, le Relais emploi et le centre social et culturel a permis d'assurer 80 accompagnements. Près d'une quarantaine de jeunes ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi, de même que les collégiens sont allés à la découverte des métiers. Des chantiers d'insertion ont été réalisés durant l'été avec CUS-Habitat.

Sont en projet des actions spécifiquement destinées aux femmes. Une association de femmes (Ellesaussi) participe à l'animation du quartier, soit lors de moments festifs à l'occasion du réveillon, ouvre les horizons par des week-end dans les Vosges, participe à une soirée organisée par l'association Nadi Chaabi à l'occasion de la fête des mères, etc.

■ Habitat et environnement urbain

Le périmètre de la ZUS Elsau Montagne-Verte, le plus étendu de la CUS, est essentiellement composé de logements locatifs sociaux, répartis en plusieurs entités distinctes : le quartier d'habitat social de l'Elsau et les cités Murhof, Westhoffen, Friedolsheim et Molkenbronn à la Montagne-Verte. Ces ensembles immobiliers jouxtent des secteurs de villas et/ou de copropriétés privées.

Le quartier de l'Elsau souffre d'un problème de stigmatisation, fortement installé dans la population strasbourgeoise, qui se traduit même dans l'expression « *Finir à l'Elsau* ». Il existe une confusion entre le périmètre du quartier et la maison d'arrêt, qui reflète une image négative qui impacte l'ensemble du quartier.

Dans le quartier de la Montagne-Verte, la cohabitation et la juxtaposition d'un immeuble neuf d'habitat social, devant des immeubles sociaux non encore requalifiés est mal vécu par les habitants, ce qui engendre même des problèmes de comportement et d'incivilité. La requalification des commerces permettrait également de donner un meilleur aspect au secteur.

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

Les opérations prévues dans le cadre du programme de rénovation urbaine de l'Elsau et financées en opérations isolées ont toutes été menées à bien (rue Watteau, place Poussin, salle de boxe, etc.).

■ Santé

Les auxiliaires médicaux sont plutôt bien implantés dans la ZUS, et le ratio du nombre de médecins est de 0,5 pour 1 000 habitants. Le ratio de dentistes est encore plus minime.

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités hospitalières	1	1	1	1	1	1	1
Activités des auxiliaires médicaux	11	10	12	12	11	11	11
Pratique dentaire	1	1	1	1	1	1	2
Pratique médicale	5	5	5	5	5	4	4
TOTAL	18	17	19	19	18	17	18

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier

Les actions menées en faveur de la santé :

Dans le quartier de l'Elsau, le réseau Seniors anime des conférences spécialement dédiées au public âgé, autour de la vue, de la nutrition, du diabète, de la maladie d'Alzheimer, de l'audition, de la fin de vie, du sommeil, du bien-être. Ces animations se déroulent sous la forme de conférences ou d'ateliers.

Concernant le public jeune, une sensibilisation aux poux a été menée, mais seulement suivie par deux mères de famille, alors qu'il s'agissait d'une préoccupation identifiée par les familles elles-mêmes.

■ Réussite scolaire

La part des personnes de 15 et plus sorties du système scolaire sans aucune qualification est 2 fois plus importante que la moyenne communale et les diplômés du supérieur sont proportionnellement 3 fois moins nombreux qu'à Strasbourg.

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire :

Dans le quartier de l'Elsau, se pose une importante problématique de relations entre garçons et filles. Dans cette optique, un théâtre forum a été organisé autour de cette relation entre les sexes et des conflits qui peuvent en résulter. Plus largement, une étude est en cours sur le devenir des jeunes filles (que veulent-elles faire ?), dans la perspective de monter des projets avec elles et de leur faciliter l'accès à l'autonomie.

■ Sécurité et tranquillité publique

L'ensemble du secteur Elsau - Montagne-Verte a connu en 2008 une baisse significative de la délinquance (- 14 %) et la tendance 2009 est quasiment stable.

La situation dans le quartier de l'Elsau est particulièrement bonne depuis quelques mois, avec très peu de faits signalés, en particulier en matière de violences urbaines (aucune voiture brûlée sur ce secteur pour les mois de juillet - août et septembre).

■ Services publics

Les actions menées en faveur du développement du service public :

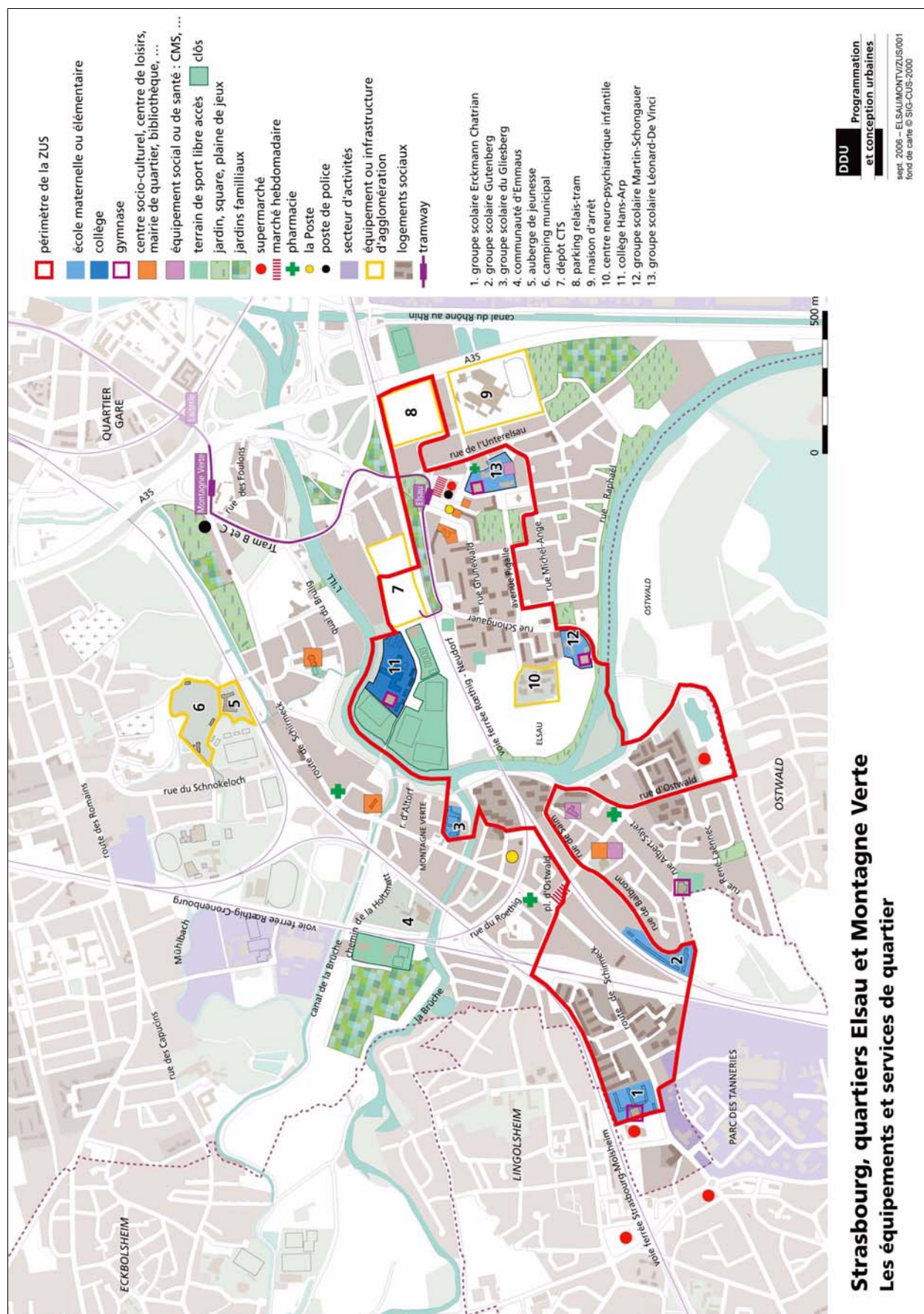
Dans les quartiers de l'Elsau et de la Montagne-Verte, on déplore l'absence de salles municipales qui permettraient aux habitants de se réunir, notamment à l'occasion de moments festifs. Il s'agit pourtant d'un quartier dans lequel beaucoup d'animations sont proposées, soit par les acteurs institutionnels, soit par le tissu associatif très actif.

Le club de foot disposera prochainement d'un nouveau club-house, en face du collège Hans Arp.

Chaque mois, des animations sont organisées sur le marché, afin de créer du lien. Pendant les jours de marché, et grâce à la présence du tramway et de son extension, des personnes extérieures au quartier viennent à l'Elsau.

Les équipements et services sont relativement nombreux dans la ZUS. On y trouve ainsi :

- 2 Mairies de quartier (Montagne-Verte et Elsau),
- 2 salles polyvalentes (collège Hans Arp et du Gliesberg),
- 2 centres socio-culturels,
- 5 écoles maternelles et élémentaires,
- 1 collège (Hans Arp à l'Elsau),
- 5 gymnases,
- 4 terrains de football, dont 1 synthétique,
- 2 terrains multi-sport et 6 courts de tennis,
- 1 salle de boxe,
- 1 médiathèque (Elsau) et passage du bibliobus (place d'Ostwald),
- 2 agences décentralisées de CUS Habitat,
- 2 écoles de musique.



Commune : **Strasbourg**
Secteur : **ZUS Port du Rhin**

■ Remarques préalables

Source : Les données ci-dessous sont issues du Recensement rénové de la population de 2006, et sont complétées, dans la mesure du possible, par des données actualisées.

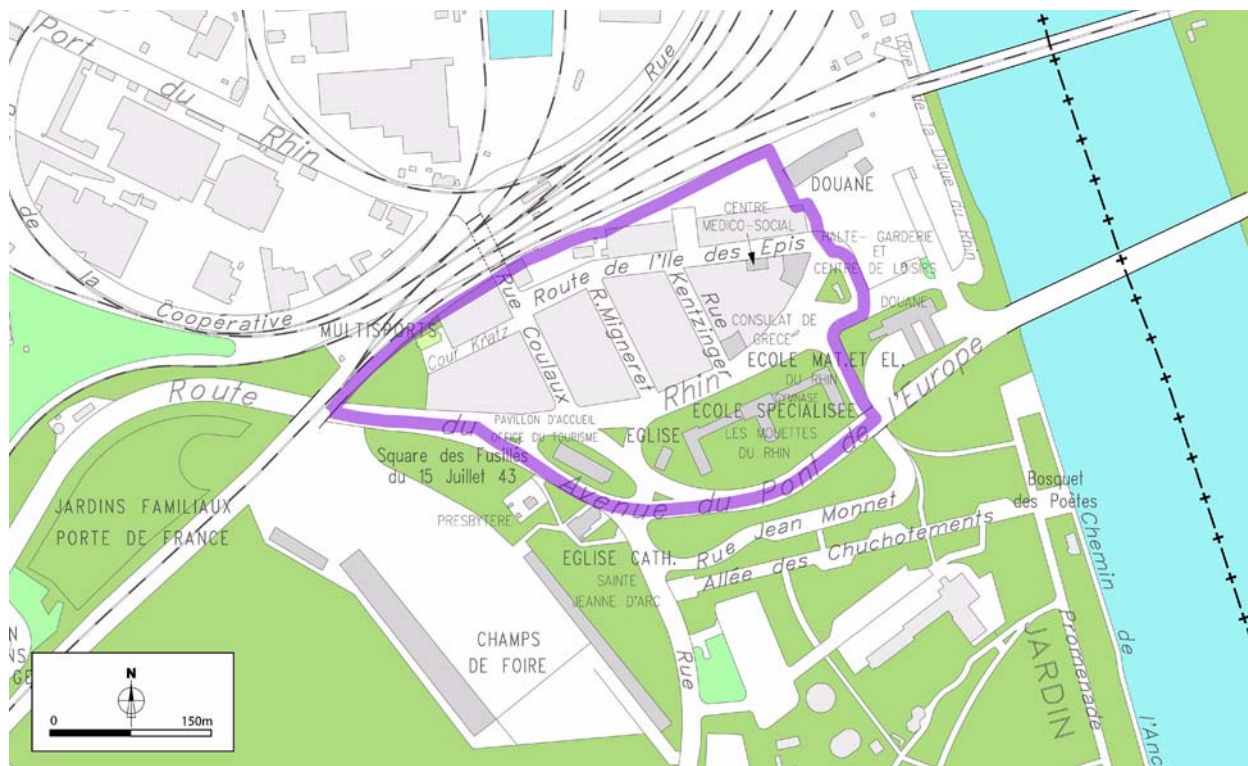
Définition : Les zones urbaines sensibles ont été définies par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et d'un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi.

La ZUS du Port du Rhin est intégrée au périmètre du Programme d'initiative communautaire (PIC) URBAN.

■ Données générales (Source INSEE - RP 2006)

Superficie de la zone.....	10 ha
Population	1 391 (+ 3 %)
Nombre de ménages.....	585 (+ 2,1 %)
Part des HLM dans les résidences principales	92 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	5,2 %

■ Carte de localisation de la zone



Source : CUS - SIG

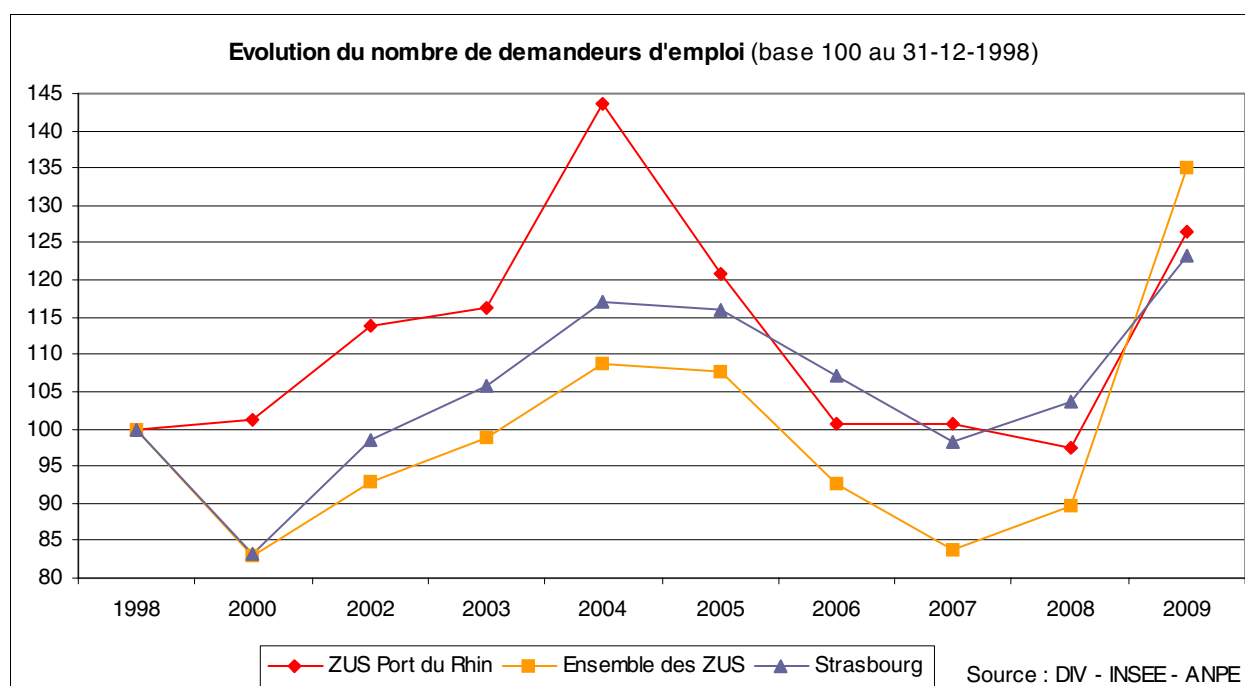
■ Emploi et développement économique

En 2006 dans la zone urbaine sensible du Port du Rhin, le taux d'activité des personnes âgées de 25 à 65 ans est inférieur de plus de 10 points par rapport à l'unité urbaine de Strasbourg, et s'élève à 67,9 %, contre 79,7 %.

La part des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (25,1 %) est plus de deux fois supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'unité urbaine (11,2 %).

Enfin, les ouvriers et les employés sont largement sur-représentés parmi les actifs (92 % dans la ZUS pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) est 1,9 fois plus faible dans la ZUS du Port du Rhin que pour l'ensemble de la ville de Strasbourg (8 094 € contre 15 437 €).

Par ailleurs, plus du tiers de la population (39,3 %) vit dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005. Cette proportion est trois fois supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg (13,2 %).

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZUS Port du Rhin	7 494	7 748	7 645	7 781	8 094
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE 2006

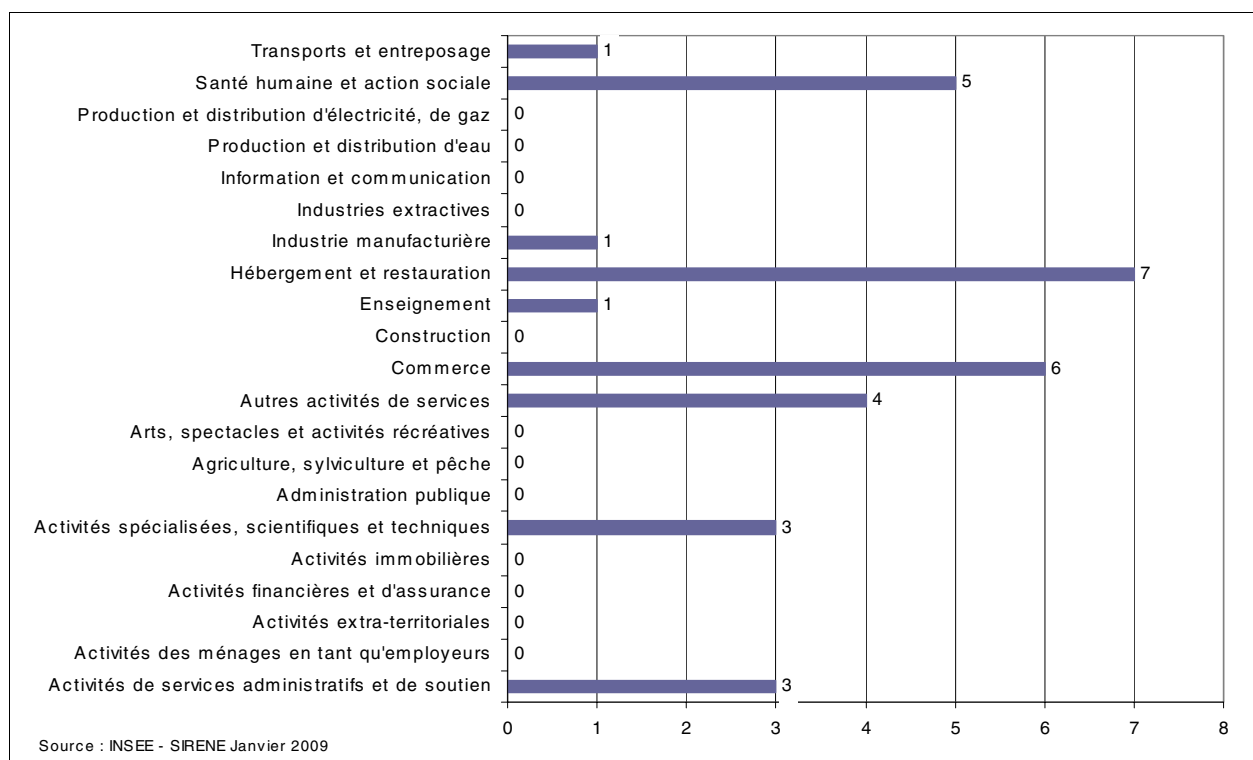
Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2007
Nombre d'établissements	37	36	34	26	29	31	31	- 16,2 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

La ZUS du Port du Rhin est la seule où une diminution du nombre d'établissements a été observée entre 2003 et 2006. Malgré l'augmentation récente du nombre d'établissements présents dans la ZUS, le volume de 2003 n'a pas encore été rejoint.

Répartition des établissements selon leur nature d'activité



Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

Le secteur du Port du Rhin bénéficie du statut de Zone urbaine sensible depuis 1997.

Le chômage des jeunes est un véritable problème dans le quartier. Ils n'arrivent pas à s'intégrer dans les dispositifs qui existent (Relais-Emploi de l'Esplanade), d'autant moins qu'il n'existe pas de structure sur place.

Les lundis de l'emploi sont portés par l'association « Au-delà des ponts ». Le « start-up café » organisé au Port du Rhin en mai n'a pas accueilli plus de 10 personnes. L'association Start-up a initié ce dispositif.

On déplore également l'absence de liens entre le Port autonome de Strasbourg et le quartier.

L'augmentation de la précarité des habitants du quartiers est réelle et se manifeste par exemple par de plus en plus d'accompagnements pour chercher les colis aux Restos du coeur.

Dans le cadre du CUCS, des aides de l'ensemble des financeurs ont été accordées pour la réouverture de l'épicerie solidaire Com'au Rhin, qui permettra de répondre à un réel besoin des habitants, mais également de créer un poste en CDI et deux postes en insertion.

■ Habitat et environnement urbain

La composition du tissu urbain de la ZUS du Port du Rhin est très homogène. Près des trois-quarts des bâtiments ont été construits avant 1949. Ce sont de petits immeubles collectifs, relevant dans leur grande majorité du logement social.

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

Les travaux de réhabilitation de la Cité Loucheur se dérouleront en 3 phases ; la première ayant démarré en 2008, les deux suivantes seront entamées prochainement.

Par ailleurs, des travaux sont également en cours aux franges du quartier, afin de permettre le passage du TGV en direction de l'Allemagne.

L'accélération des projets dans le quartier :

Suite aux dégradations subies dans le quartier lors du Sommet de l'OTAN en avril 2009, le plan de requalification du Port du Rhin connaît une accélération d'un certain nombre de projets, en lien avec Kehl, tel que l'arrivée du tramway, la création d'un pôle médical qui engloberait la pharmacie (incendiée). Tous ces projets font l'objet d'une large concertation avec les forces vives. Les groupes de travail sont réunis autour de responsables associatifs etc. Un travail mené par l'ORIV pour recueillir la parole des habitants permet de déterminer les éléments de programme qui vont alimenter la conception d'un schéma directeur large (Starlette, Port, J2R, etc...).

■ Santé

La ZUS du Port du Rhin est celle qui est le moins bien pourvue en professionnels de la santé. La présence d'un seul médecin n'est pas suffisante à garantir à la population des conditions de soins suffisantes.

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités des auxiliaires médicaux	0	0	0	0	1	0	0
Pratique dentaire	0	0	0	0	0	0	0
Pratique médicale	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	1	1	1	1	2	1	1

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier

Les actions menées en faveur de la santé :

Des actions relatives à la nutrition et à l'alimentation sont organisées par l'AGF (association générale des familles) au centre médico-social, afin notamment de décrypter les étiquettes alimentaires.

Un importantes travail est conduit avec enfants de la halte-garderie sur l'équilibre alimentaire, la gestion des déchets.

Un jardin pédagogique a été lancé fin septembre avec pour objectif la découverte du jardin, la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation et la nutrition, la sensibilisation à la santé et à l'hygiène, la création de lien social.

■ Réussite scolaire

La part des personnes de 15 ans et plus sorties du système scolaire sans aucune qualification est 2,5 fois plus importante que la moyenne communale et les diplômés du supérieur sont proportionnellement 9 fois moins nombreux qu'à Strasbourg.

Par ailleurs, le taux de scolarisation des enfants de 3 ans est, après la ZUS des Hirondelles à Lingolsheim,

la plus faible des 10 ZUS de la CUS.

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire :

La restructuration de l'école du Rhin, qui verra notamment la création d'une cantine, est dépendant du déménagement de l'école des Mouettes.

■ Sécurité et tranquillité publique

Le secteur du Port du Rhin est marqué par une augmentation de 7 % des faits de délinquance en 2008.

En 2009 on constate une hausse du nombre de faits de délinquance (+ 18 %) et par des incidents majeurs qui ont touché le secteur pendant le sommet de l'OTAN (incendie de la pharmacie, de l'ancien poste de Douane, de l'Hôtel IBIS, nombreux actes de vandalisme, ...). Depuis ces incidents, le secteur est relativement épargné en matière de violences urbaines.

Les installations illicites de caravanes de gens du voyage constituent un autre phénomène récurrent sur ce secteur. En 2009, les abords de l'école du Rhin ont été investis à plusieurs reprises par des groupes de nomades.

■ Services publics

Les actions menées en faveur du développement du service public :

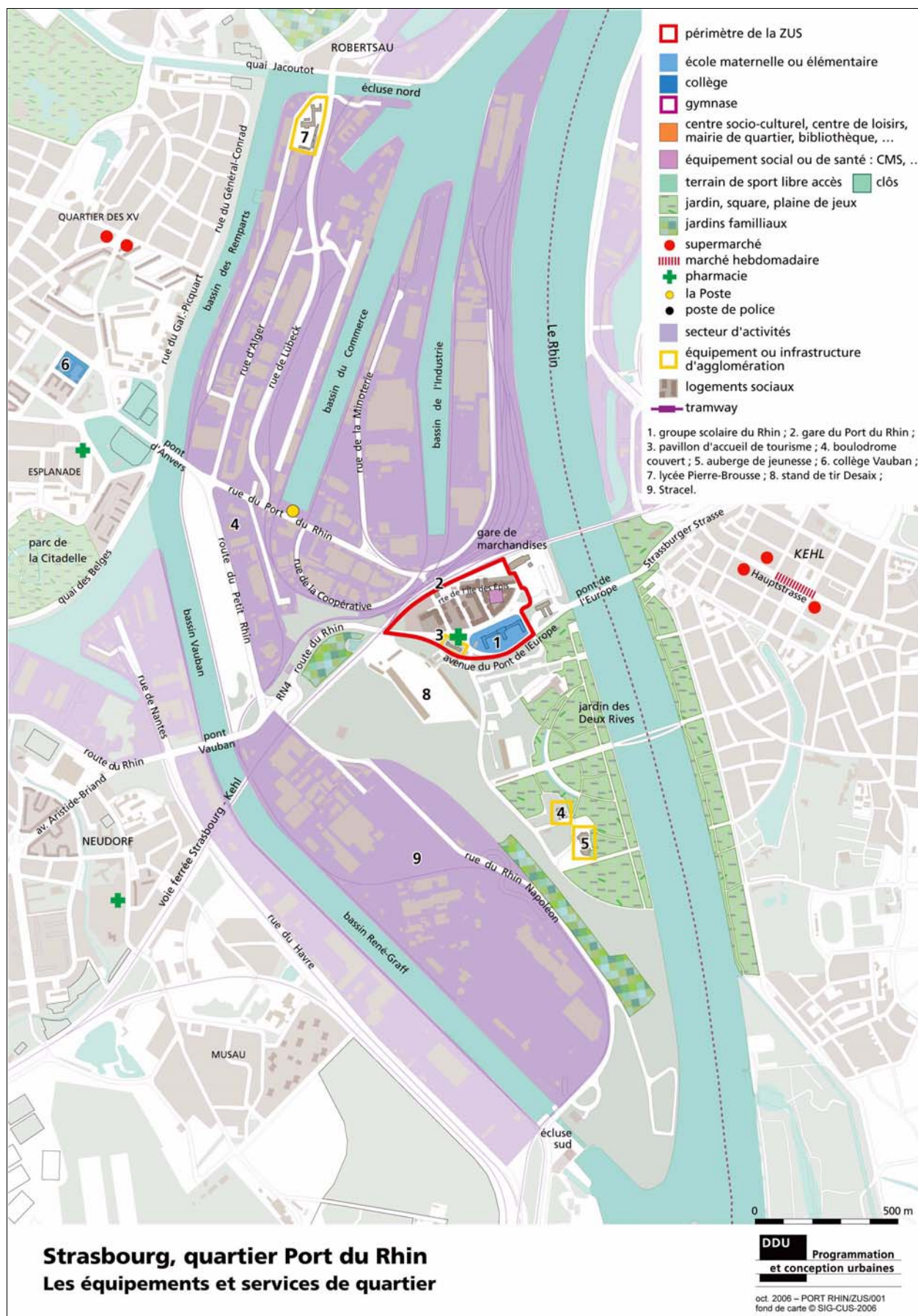
L'extension du réseau de tramway (ligne D) permettra au quartier d'être mieux relié au reste de l'agglomération par les transports en commun.

On déplore l'absence d'un centre socio-culturel dans la ZUS. L'association « Au-delà des ponts » a démarré ses activités en septembre 2009. L'OPI, Graine de cirque, l'Auberge de jeunesse sont des partenaires privilégiés sur le quartier et permettra de mettre en place des animations et de monter des projets à destination des habitants du quartier.

L'ouverture d'une mairie de quartier est programmée les mardis et jeudis matins dans les locaux de l'agence de CUS-Habitat.

Les équipements et services sont extrêmement peu nombreux dans la ZUS. On y trouve ainsi :

- 1 mairie de quartier (en fonctionnement depuis le 2 juillet 2009),
- 1 école maternelle,
- 1 école élémentaire,
- 1 école spécialisée,
- 1 antenne de CUS-Habitat,
- 1 centre médico-social,
- 1 terrain multi-sports,
- 1 boulodrome,
- 1 auberge de jeunesse (située hors du périmètre de la ZUS mais à proximité),
- 1 salle de spectacle (chapiteau Graine de cirque, au Jardin des deux Rives),
- des jardins familiaux.



Commune : **Strasbourg Bischheim Hoenheim**
Secteur : **ZUS Grand Ried**

■ Remarques préalables

Source : Les données ci-dessous sont issues du Recensement rénové de la population de 2006, et sont complétées, dans la mesure du possible, par des données actualisées.

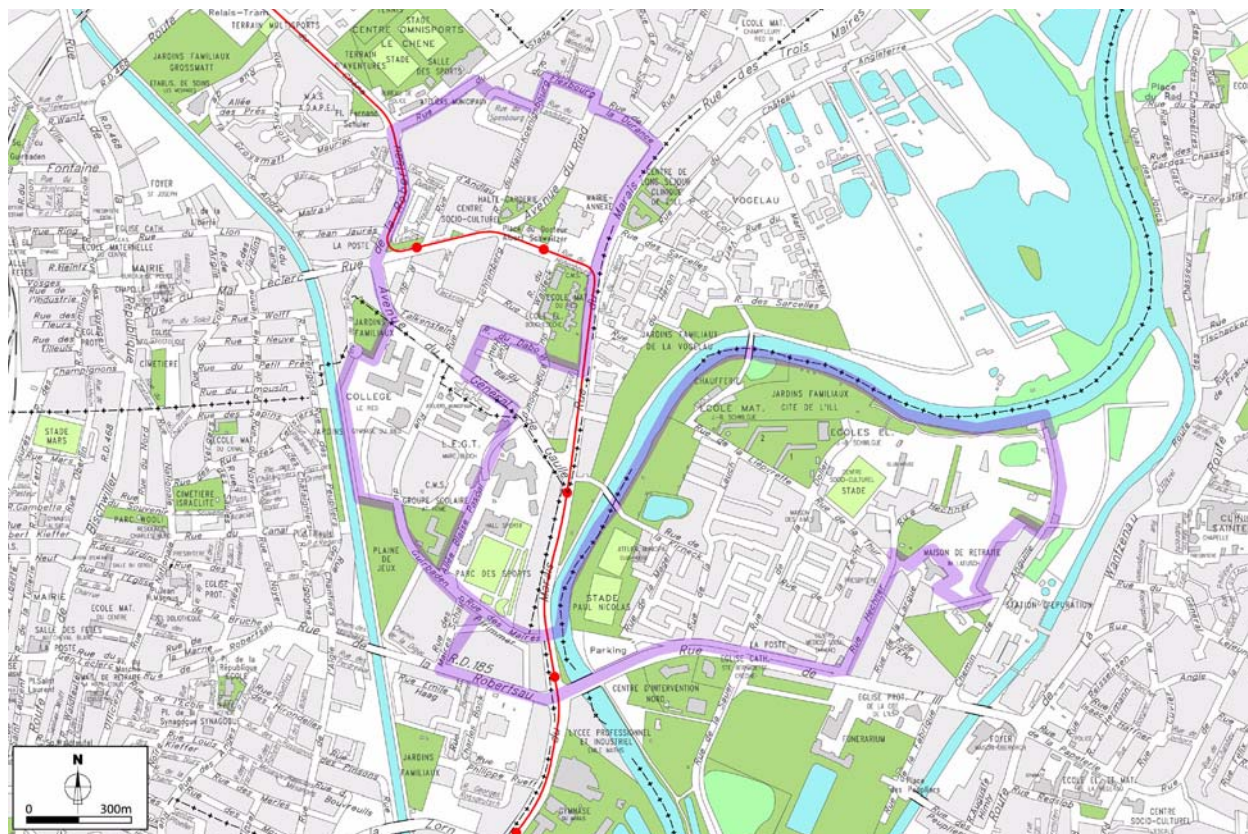
Définition : Les zones urbaines sensibles ont été définies par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et d'un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi.

NB : La ZUS Grand Ried recouvre des réalités différentes et présente un caractère hétérogène, du fait de sa localisation sur trois communes et de l'existence de trois grands quartiers d'habitat social.

■ Données générales (Source INSEE - RP 2006)

Superficie de la zone.....	92 ha
Population	9 893 (- 0,9 %)
Nombre de ménages.....	3 929 (- 3,7 %)
Part des HLM dans les résidences principales	74,6 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	3,9 %

■ Carte de localisation de la zone



Source : CUS - SIG

■ Emploi et développement économique

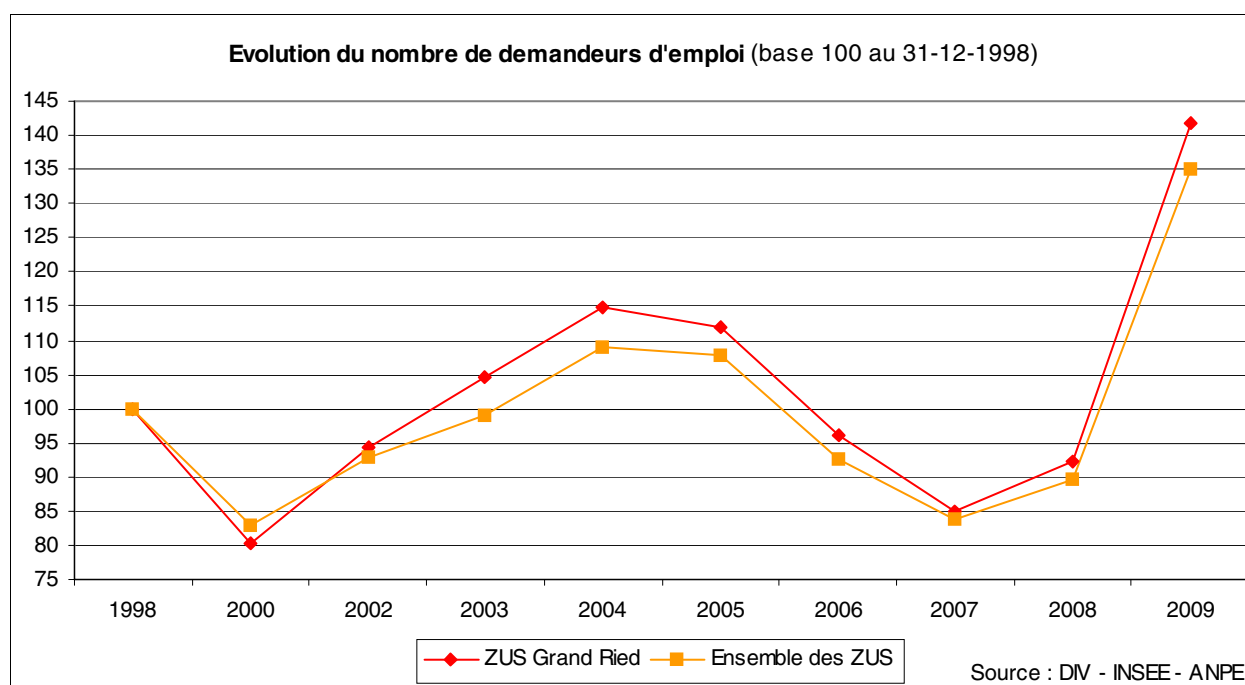
En 2006 dans la zone urbaine sensible du Grand Ried, le taux d'activité des personnes âgées de 25 à 65 ans est inférieur de 5 points par rapport à l'unité urbaine de Strasbourg, et s'élève à 74,6 %, contre 79,7 %.

La part des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (14,4 %) est légèrement supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'unité urbaine (11,2 %).

Enfin, les ouvriers et les employés sont significativement sur-représentés parmi les actifs (83,3 % dans la ZUS pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Il existe une vraie « césure » dans cette ZUS aux contours particuliers. En effet, du côté strasbourgeois, dans la Cité de l'III, les commerces fonctionnent très bien, mais on y observe des problèmes scolaires et d'emploi. Les parties situées à Bischheim et Hoenheim recouvrent des réalités différentes.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est avérée. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) est 1,4 fois plus faible dans la ZUS Grand Ried que pour l'ensemble de la ville de Strasbourg (12 400 € contre 15 437 €).

Par ailleurs, le cinquième (20,1 %) de la population vit dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005. Cette proportion est sensiblement supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg (13,2 %).

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZUS Grand Ried	11 726	11 879	11 997	12 315	12 400
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE 2006

Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

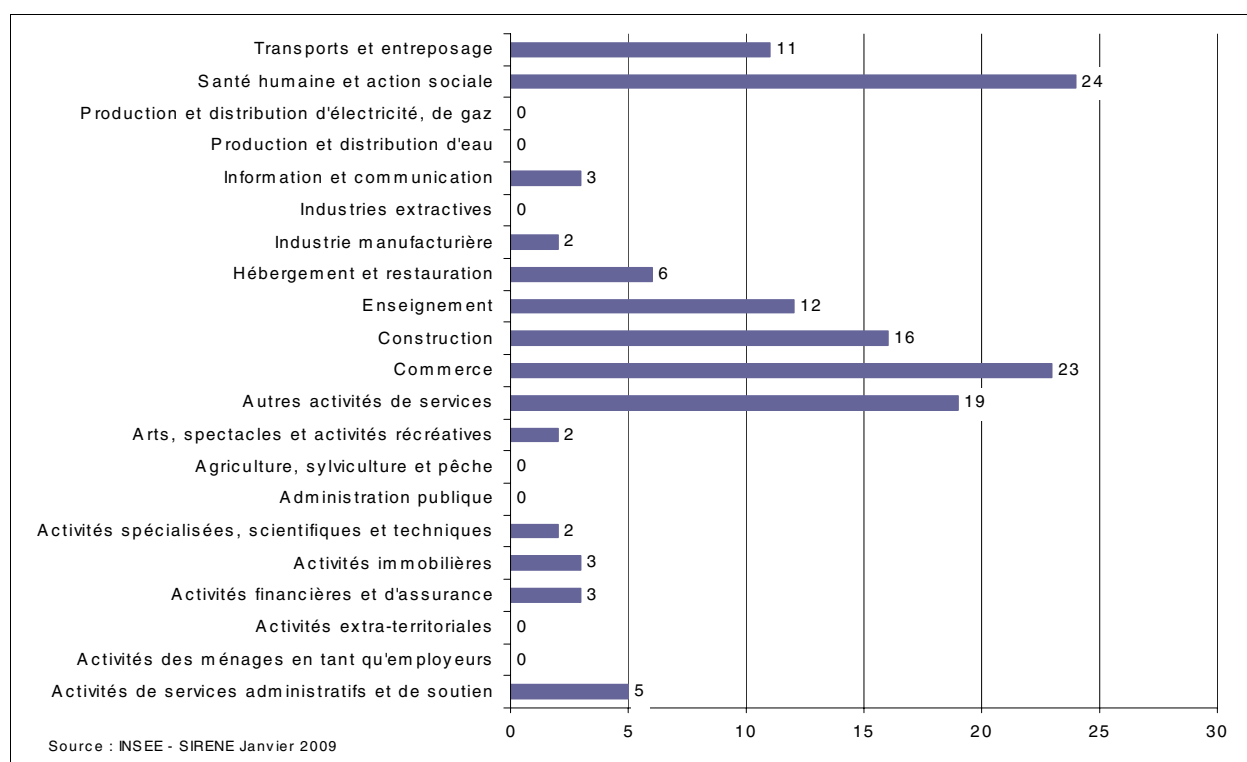
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2007
Nombre d'établissements	128	125	124	132	137	140	131	+ 2,3 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

L'évolution du nombre d'établissements était largement orientée à la hausse jusqu'en 2008. Une rupture semble s'être opérée entre 2008 et 2009, avec près de 10 établissements de moins en une année.

Hormis les industries, l'ensemble des secteurs d'activités sont représentés dans la ZUS. Contrairement aux autres ZUS, le secteur de la construction n'est pas le plus représenté, et n'arrive en 2009 qu'en quatrième position.

Répartition des établissements selon leur nature d'activité



Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

Le secteur dénommé « Grand Ried » bénéficie du statut de Zone urbaine sensible depuis 1997.

La fusion entre la plate-forme de services intercommunale et la Mission Locale a été réalisée et son champ territorial s'étend à Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim et Souffelweyersheim, mais exclut la Cité de l'III rattachée à la Mission Locale de Strasbourg.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, une plate-forme de services a été installée rue François Mauriac. Celle-ci se situe hors du périmètre strict de la ZUS, mais bénéficie aussi à ses habitants et figure en priorité 2 au CUCS. Il n'y a pas d'actions qui sont spécifiquement mises en place dans la ZUS ; elles ne sont pas aussi strictement territorialisées, puisqu'elles s'inscrivent sur l'intégralité du périmètre des communes concernées (hors Strasbourg).

■ Habitat et environnement urbain

La ZUS intercommunale du Grand Ried présente plusieurs grands quartiers d'habitat social, dont les plus connus et les plus importants sont la Cité de l'III à Strasbourg, le Guirbaden à Bischheim et le Ried à Hoenheim. L'essentiel des logements a été construit dans les années d'après-guerre, jusqu'au milieu des années 1970. Les locataires du parc social sont proportionnellement près de 3 fois plus nombreux que dans l'agglomération.

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

Une opération de réhabilitation est programmée par OPUS 67 dans le quartier du Ried à Hoenheim. Il s'agit de 77 logements situés rue Henry Dunant, rue Alexandre Flemming et rue de la Robertsau, qui seront réhabilités dans les prochains mois. Une rencontre avec les habitants a déjà eu lieu afin d'expliquer le projet qui a surtout pour objet l'amélioration du confort des locataires (installation du chauffage central, amélioration des pièces d'eau, etc.). Ceci s'accompagne de la rénovation des entrées (accessibilité, électricité, etc.), et pour les immeubles situés le long de la ligne de tramway, de la rénovation des façades.

Le bailleur a racheté le patrimoine immobilier de Coop et mettra 40 logements sociaux en location.

Le programme de résidentialisation du Guirbaden est achevé. La concertation avec les habitants semble avoir été menée à minima (information). Ils sont globalement insatisfaits des aménagements réalisés et des problèmes d'entretien des espaces verts et des parties communes apparaissent.

■ Santé

Le nombre de professionnels de la santé présents dans la ZUS se situe dans la moyenne, à mi-chemin entre celles qui sont relativement bien pourvues et celles qui ne le sont pas du tout. Le ratio du nombre de médecins est de l'ordre de 1,4 pour 1 000 habitants.

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités des auxiliaires médicaux	4	4	4	4	4	7	6
Pratique dentaire	2	2	2	2	3	2	2
Pratique médicale	9	9	7	9	8	10	10
TOTAL	15	15	13	15	15	19	18

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier

■ Réussite scolaire

Le taux de scolarisation des enfants de 3 ans est similaire aux moyennes des communes et de l'unité urbaine. La part des personnes de 15 ans plus sorties du système scolaire sans qualification, 1,5 fois supérieure à leur part dans l'agglomération, est l'une des plus faibles des ZUS de la CUS, juste après la ZUS de Koenigshoffen. En revanche, comme dans toutes les ZUS, la part des diplômés du supérieur est particulièrement peu élevée.

Les actions menées en faveur de la réussite scolaire :

Un «projet multi-activités» émane d'une réflexion du CEL-PTJ et concerne les enfants des deux écoles élémentaires, autour des notions de respect de l'autre. L'action a démarré en octobre 2008, hors temps scolaire, dans l'enceinte de l'école. Au total, 30+90 enfants sont concernés. La démarche est partenariale, et s'organise sous forme d'ateliers avec des intervenants, et la formation autour du jeu coopératif.

L'objectif est de travailler sur le plaisir dans l'apprentissage, dans le but d'affiner la qualité des interventions. Le centre socio-culturel est le porteur officiel du projet. Initialement, les enfants inscrits au CLAS étaient principalement visés, mais la décision a été prise d'ouvrir ces ateliers et de jouer davantage la mixité. Il s'agit désormais d'asseoir la démarche avant d'accroître les capacités d'accueil. L'un des objectifs non encore atteint est de mixer les groupes avec de chaque côté les élèves des deux écoles. Le problème principal tient dans les déplacements des enfants.

Par ailleurs, dans le cadre du CUCS, la Ville de Bischheim porte un projet « d'orchestre à l'école » qui favorise la pratique instrumentale avec des publics scolarisés qui ont rarement accès à ce type d'activité culturelle. Les séances sont encadrées par les enseignants de l'école municipale de musique.

■ **Sécurité et tranquillité publique**

La localisation géographique de la ZUS, son éclatement sur trois communes et l'existence de quatre grandes cités d'habitat social (cité de l'III, le Guirbaden et le Ried, plus le Marais implanté hors ZUS), connaissent rarement des confrontations entre bandes rivales. Par contre, le dispositif de vidéo-surveillance est coordonné, puisque l'ensemble de ces quartiers en est équipé et est relié à un même centre de traitement.

Sur la commune de Hoenheim, il y a une forme d'équilibre et les chiffres de la délinquance demeurent très faibles et l'avenue du Ried n'arrive qu'en deuxième position dans les signalements de faits délictueux.

Globalement, la ZUS Grand Ried connaît une amélioration de la situation ces derniers mois en matière de délinquance : - 44 % de faits sur Hoenheim et - 35 % sur la Cité de l'III en 2008.

Par ailleurs, ces secteurs ne connaissent pas de difficultés significatives ces derniers mois : très peu de faits signalés sur la Cité de l'III, sur le Guirbaden ou sur le Ried.

■ **Services publics**

Les actions menées en faveur du développement du service public :

Cette ZUS présente la particularité de s'étendre sur 3 communes, qui toutes affichent un mode de fonctionnement différent en matière de développement des services publics, en dehors des missions intercommunales de service public. Ainsi, la Ville de Strasbourg a installé des mairies de quartiers, dont la plus proche de la Cité de l'III se trouve dans le quartier de la Robertsau. La Ville de Hoenheim a quant à elle installé une antenne décentralisée de ses services au cœur du quartier du Ried, au centre commercial du même nom.

Le tissu associatif est important à Hoenheim, mais très peu dans la ZUS. Le centre socio-culturel, implanté avenue du Ried, est souvent porteur de projets qui émergent au CUCS. La commune a fait l'acquisition d'un véhicule social, qui sert à conduire les gens qui ne peuvent se déplacer d'un point à un autre, comme l'épicerie sociale par exemple.

D'autres équipements et services à la population sont présents tels que :

Pour la Cité de l'III :

- 1 centre socio-culturel (rue de la Doller),
- 1 antenne médico-sociale,
- 1 gymnase,
- Des commerces en pieds d'immeubles.

La Ville de Strasbourg a créé un nouveau complexe sportif rue de la Thur, doté d'un club-house, de terrains d'entraînement et d'un terrain d'honneur, pour encourager les pratiques multi-sports (football, football américain).

Pour Hoenheim :

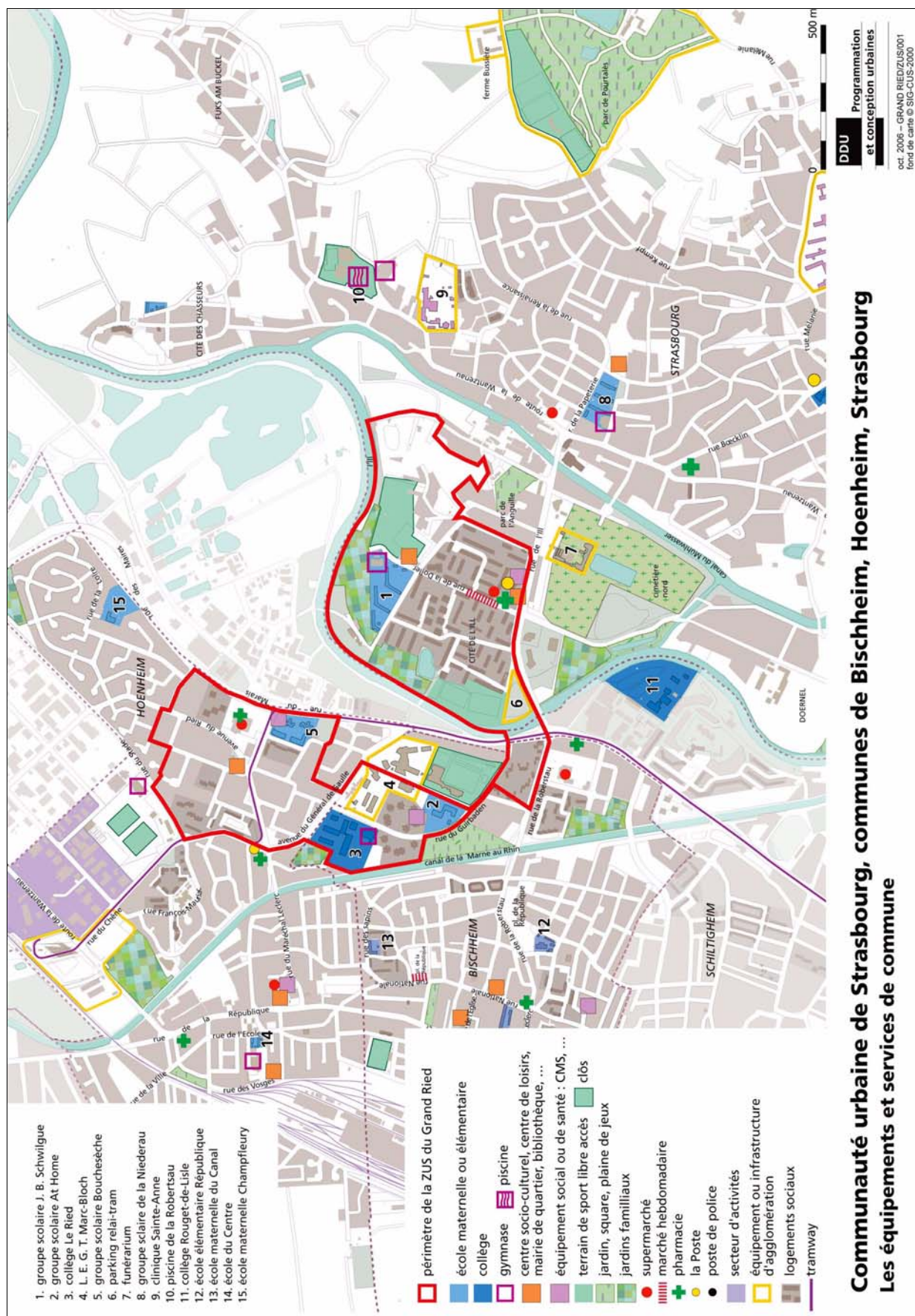
- 1 antenne de la Mairie,
- 1 halte-garderie,
- 1 groupe scolaire (Bouchesèche),
- 1 centre socio-culturel (avenue du Ried à Hoenheim),
- 1 centre de loisirs,
- 1 centre commercial «Le Ried»,
- 1 centre médico-social,
- 1 bureau de Police,
- 1 city-stade et à la limite de la zone un complexe sportif (terrains de football et de tennis, Hall des sports),

Pour Bischheim :

- 1 gymnase,
- 1 lycée (Marc Bloch, au croisement des trois communes),
- 1 collège au Guirbaden,
- 1 espace de rencontre pour les jeunes et les adultes,
- 1 centre de loisirs,

Pour l'ensemble de la ZUS :

- des écoles maternelles et élémentaires,
- le centre de secours Nord.



■ Remarques préalables

Définition : Les zones urbaines sensibles ont été définies par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et d'un déséquilibre entre l'habitat et l'emploi.

Superficie de la zone.....	11 ha
Population	1 718 (- 8,4 %)
Nombre de ménages.....	686 (+ 1,2 %)
Part des HLM dans les résidences principales	87,1 %
Part des ménages de 6 personnes et plus.....	5,5 %

The map shows a dense urban area with various streets and landmarks. A purple line traces a path through the center, starting from the top left, passing through the 'Centre Médico-Social Départemental' and 'Espace Landsberg', then curving around the 'Ecole Mat. et Élémentaire' and 'Centre Socio-Culturel', and finally heading towards the bottom right. The map includes a scale bar (0 to 150m) and a north arrow in the bottom left corner.

113

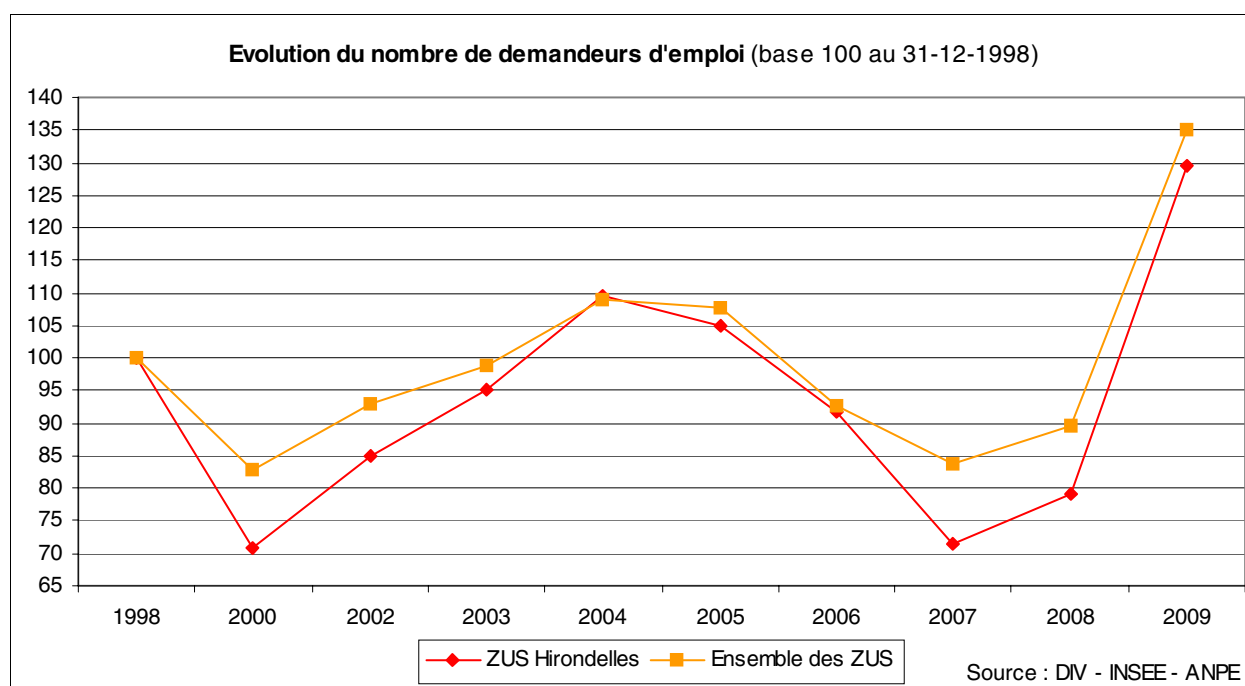
■ Emploi et développement économique

En 2006 dans la zone urbaine sensible des Hirondelles, le taux d'activité des personnes âgées de 25 à 65 ans est inférieur de près de 10 points par rapport à l'unité urbaine de Strasbourg, et s'élève à 70,7 %, contre 79,7 %.

De plus, la part des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 parmi les actifs (27,5 %) est plus de deux fois supérieure à celle observée pour l'ensemble de l'unité urbaine (11,2 %).

Enfin, les ouvriers et les employés sont largement sur-représentés parmi les actifs (88,5 % dans la ZUS des Hirondelles pour 60,8 % dans l'unité urbaine).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories)



La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) est 2,2 fois plus faible dans la ZUS des Hirondelles que pour l'ensemble de l'unité urbaine.

Par ailleurs, plus du tiers de la population (38,9 %) vit dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) en 2005. Cette proportion est près de trois fois supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg (13,2 %).

Revenu fiscal annuel médian par unité de consommation

	2001	2002	2004	2005	2006
ZUS Hirondelles	8 340	8 261	8 580	8 841	7 728
Strasbourg	14 479	14 649	14 911	15 186	15 437
Unité urbaine de Strasbourg	15 690	15 933	16 338	16 665	17 026

Source : DGI - INSEE 2006

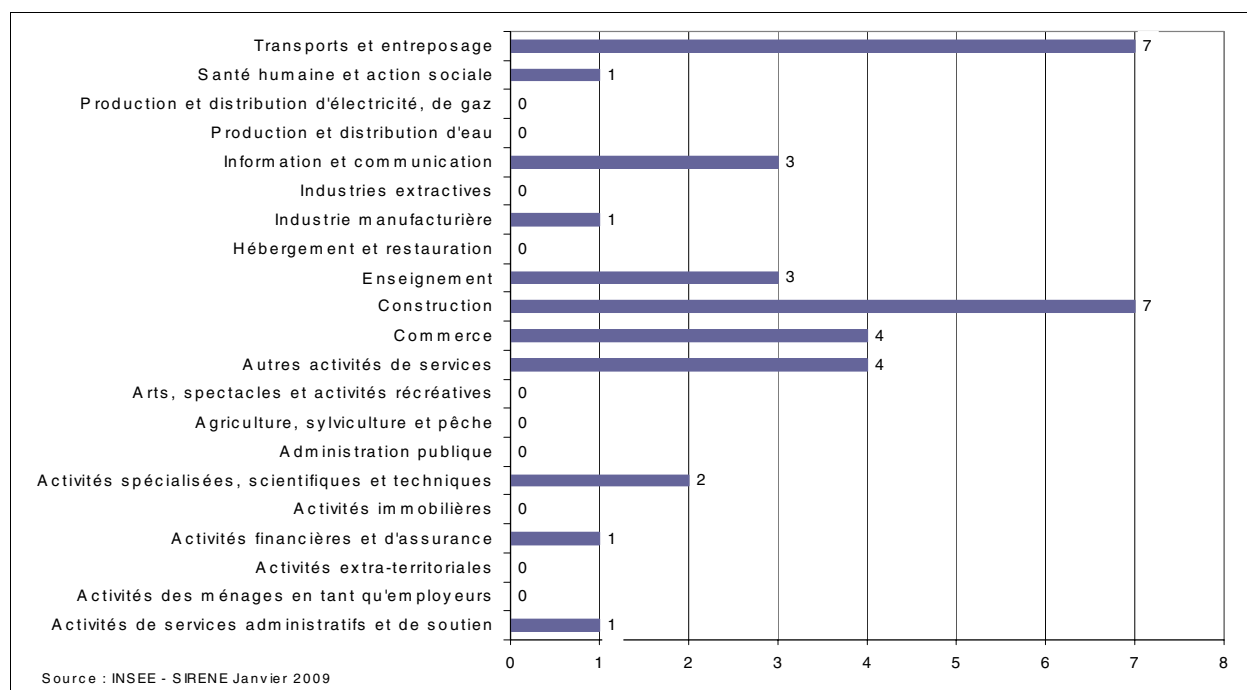
Evolution du nombre d'établissements au 1er janvier

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2003 / 2007
Nombre d'établissements	16	14	19	20	20	30	34	+ 112 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

Le nombre total d'établissements semble avoir doublé par rapport à 2003. Deux pôles importants d'activités jouxtent la ZUS : la ZAC des Tanneries et une dizaine d'entreprises et d'administrations situées le long de l'avenue Schuman. Celles-ci ne constituent pas de débouchés réels pour la population des Hirondelles, eu égard au niveau de qualification requis dans cette zone essentiellement tertiaire et technologique.

Répartition des établissements selon leur nature d'activité



Les actions menées en faveur de l'emploi et du développement économique :

Le quartier des Hirondelles bénéficie du statut de Zone urbaine sensible depuis 1997.

Au travers du programme de rénovation urbaine, la commune a développé deux démarches pour favoriser l'emploi. L'une est en lien direct avec le PRU, qui fait l'objet d'une charte d'insertion liée à l'ANRU (consacrer au minimum 5 % des heures de travaux aux personnes en situation d'insertion - en lien avec Relais-emploi chantier). Le volume d'heures a été estimé à environ 21 000 heures pour les années 2007-2011, dont 13 000 effectuées de 2007 à juin 2009. A cette date, 145 % de l'objectif des heures d'insertion ont été réalisés.

Les marchés publics de démolition, de réhabilitation, de voirie, etc. intègrent les clauses d'insertion, et les entreprises qui soumissionnent doivent y répondre. En 2007, une journée d'information a eu lieu avec la Fédération du BTP, le Pôle Emploi et une quarantaine de personnes sans emploi. Parmi elles, 13 ont obtenu un emploi dans la quinzaine qui a suivi.

Un emploi par foyer :

Le deuxième dispositif a été mis en place à la demande du Maire. Dans le cadre des opérations de démolition-reconstruction, l'objectif est de pourvoir au minimum à un emploi par foyer (pour les ménages qui déménagent). Une enquête sociale, menée dans le cadre du relogement, a permis le repérage avec le Pôle emploi, CUS Habitat, EMI-Inter, CSC, CCAS et UTAMS, etc. le repérage des familles dans lesquelles personne n'a d'emploi. Une quarantaine de familles a ainsi été repérée dans l'immeuble à démolir, dont une trentaine de situations ont trouvé une solution. Le dispositif, démarré en février 2009, a notamment été porté par le Pôle Emploi.

■ Habitat et environnement urbain

La ZUS des Hirondelles, construite à partir du milieu des années 70, est constituée de 576 logements répartis en 8 immeubles (R+9 à R+12). Le nombre total de logements habitables est de 567, car 9 d'entre eux, situés en pieds d'immeubles, ont été transformés en locaux d'activité. Près de 80 % de ces logements sont de petite taille (de 1 à 3 pièces).

Les actions menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie :

Validé par le Comité national d'engagement de l'ANRU le 7 décembre 2006, le projet de rénovation urbaine a vu se réaliser les premiers chantiers inscrits dans le projet. La signature officielle de la convention de rénovation urbaine a eu lieu le 22 octobre 2007.

CUS-Habitat livrera fin 2009-début 2010 un programme de 106 logements, sur un total de 258 programmés en première tranche.

■ Santé

Depuis 2004, il n'y a plus un seul professionnel de santé dans la ZUS, quelque soit la spécialité. Au-delà de ce constat qui peut sembler alarmant, il convient toutefois de noter l'installation récente (2007) du centre médico-social du Conseil général du Bas-Rhin, à proximité de la ZUS, le développement d'un pôle gériatrique au sein de la ZUS (dans les locaux de l'ARPALE), et l'existence dans le quartier voisin et limitrophe de nombreux professionnels de la santé (dans le patrimoine privé du Tiergaertel).

Evolution du nombre de professionnels de la santé

Professions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activités des auxiliaires médicaux	0	0	0	0	0	0	0
Pratique dentaire	0	0	0	0	0	0	0
Pratique médicale	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	0	0	0	0	0	0

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier

Les actions menées en faveur de la santé publique :

La Ville de Lingolsheim dispose d'un poste de chargé de mission "Santé" depuis 2006, dont le rôle est d'animer et d'évaluer un programme de lutte contre le tabac, ainsi qu'un programme de lutte contre l'obésité et en faveur d'une meilleure nutrition. Ces deux secteurs d'intervention sont complétés par des actions en faveur de l'activité physique, afin de lutter contre la sédentarité.

Ces deux secteurs d'intervention, qui touchent toutes les populations (scolaire, monde du travail, accompagnements individuels à la demande et personnes âgées), sont complétés par des actions de lutte contre la sédentarité physique et pour le développement de pratiques propices à une meilleure hygiène de vie.

L'engagement de la commune dans les politiques nationales en faveur de la santé publique :

Ville pilote pour le projet national "Bien vieillir", lutte contre le tabagisme ("Lingo sans tabac"), et maintenant avec le projet "Avec ma ville, je bouge pour ma santé", la collectivité s'est attelée à promouvoir la santé auprès de ses habitants.

■ Réussite scolaire

La Ville de Lingolsheim est partenaire d'un CLAS. Sa mise en oeuvre sur le terrain se fait par le biais du centre socio-culturel «l'Albatros», qui, dans ce contexte, travaille en synergie avec l'école élémentaire des Hirondelles, le collège Galilée et le collège Maxime Alexandre.

A partir du repérage des élèves en difficultés par les enseignants, un programme de soutien et de suivi est établi par les partenaires et les parents des enfants. Le suivi constant des progrès des élèves permet d'adapter ce soutien de façon progressive à leurs besoins.

Une cinquantaine d'enfants et de jeunes adolescents sont suivis annuellement dans le cadre de ce dispositif.

■ Sécurité et tranquillité publique

Globalement sur Lingolsheim, la délinquance a connu une baisse significative en 2008 (- 11 %), qui se confirme sur le début de l'année 2009 (- 6 %).

Les actions menées en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique :

La Ville de Lingolsheim s'appuie sur une cellule de veille active pour réaliser des actions adaptées à des publics ou à des situations particulières. Cette cellule de veille est animée par le Capitaine de Police nationale et regroupe une dizaine de représentants associatifs ou institutionnels : Police nationale, Ville, collèges, bailleurs, CSC, services sociaux de la Ville et du Département, pompiers, SNCF, etc. Outre des rencontres régulières où s'échangent les informations sur les faits et les éléments d'ambiance, cette cellule a régulièrement été le creuset d'actions novatrices.

■ Services publics

Le quartier offre une gamme complète et importante d'équipements, pour son échelle. Il s'agit certainement du quartier le mieux desservi de la commune en ce sens, à l'exception des équipements sportifs, davantage excentrés. Il est également desservi directement par la ligne B du tramway, qui passe par Ostwald et le centre-ville de Strasbourg avant de filer vers le terminus de Hoenheim.

Les équipements et services présentent la particularité d'être implantés soit dans la ZUS, soit dans son environnement immédiat. On y trouve ainsi :

- 1 salle polyvalente,
- 1 centre socio-culturel («L'Albatros»),
- 1 groupe scolaire composé de 6 classes maternelles et de 9 classes élémentaires,
- 2 terrains multi-sports, une aire d'agrès de jeux destinés à la petite enfance,
- 1 résidence de 60 logements pour personnes âgées (ARPALE), les bureaux de RESO3, un pôle d'information et d'orientation pour les personnes âgées et un accueil de jour «Alzheimer»,
- 1 halte-garderie «Arc-en-ciel»,
- 1 bureau de Police nationale,
- 1 antenne de CUS Habitat,
- des locaux annexes du centre socio-culturel,
- 1 antenne du centre médico-social de l'action sociale du Département,
- 1 épicerie sociale «Episode».

Crèche à horaires atypiques :

A environ 500 mètres de la ZUS, au centre-ville, se trouve une crèche d'une soixantaine de places, dont 20 sont réservées aux enfants dont les parents ont des besoins de garde à des horaires atypiques.

